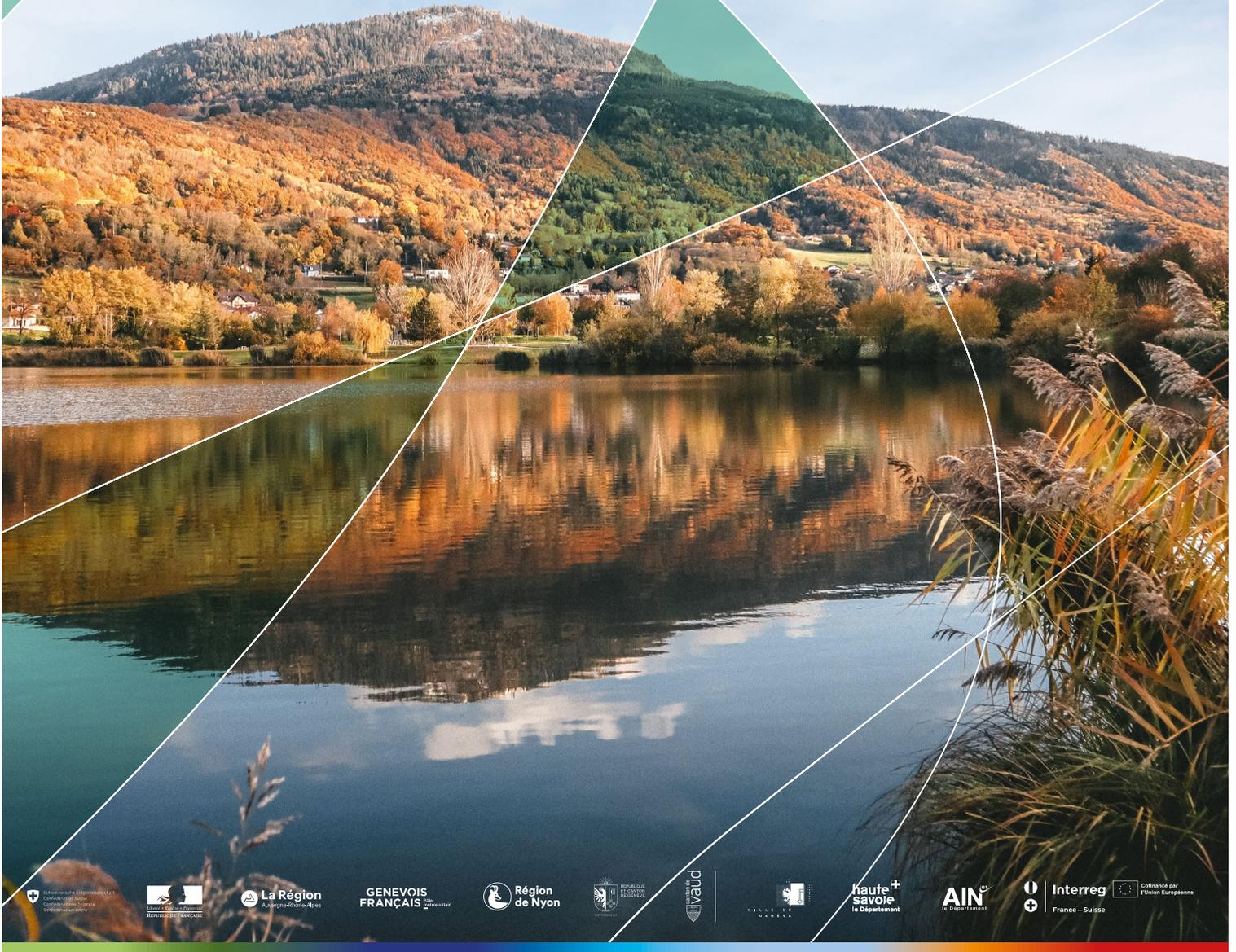


PLAN D' ACTIONS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE

MAI 2025



Impressum

PILOTAGE DU PROJET

Le projet PACTE (Plan d'actions concerté pour la transition écologique) a été élaboré dans le cadre du programme Interreg France-Suisse sous le pilotage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (chef de file français) et du Canton de Genève (chef de file suisse).

Il réunit les huit membres du GLCT Grand Genève: le Pôle métropolitain du Genevois français, le Département de l'Ain, le Département de Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région de Nyon, la ville de Genève, le Canton de Vaud et le Canton de Genève

Les auteurs et autrices remercient pour leurs contributions l'ensemble des personnes ayant participé aux groupes techniques et aux différents ateliers dont les travaux ont directement nourri le plan d'actions pour la transition écologique du Grand Genève.

LE COMITÉ DES PARTENAIRES PACTE ET LE COMITÉ RESTREINT

Clémentine Vautey, Frédéric Gillet, Cédric Petitjean, Damien Gummy, Guillaume Marsac, Pierre Philippe, Güner Sengul Juranville, Hervé Fauvain, Brigitte Bettu, Damien Geisen, Emilie Dissard puis Nicolas Hue et Marion Sevaz, Amandine Bunozy, Aurélie Stamm puis Emilie Staub, Xavier De Rivaz, Nadia Christinet, Nathalie Thomas puis Céline Quester, Justine Pontviane, Maxime Marteil, Nicolas Bousselein, Nicole Guidolet, Charlene Grillet, Laëticia Picard, Frédéric Bessat, Hervé Villard, Stéphane Viallet

LE COMITÉ DE RÉDACTION (PACTE - PARTIE 1)

Frédéric Bessat, Brigitte Bettu, Yannick Prébay et Marion Sevaz, Nathalie Thomas et Nicolas Bousselein, Boris Mury, Xavier De Rivaz, Jérôme Savary et Hervé Fauvain

LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

👉 **COPRO agriculture/alimentation:** Güner Sengul Juranville, Sylvie Vares, Aurélie Stamm puis Emilie Staub, Emmanuel Ansalidi, Antoine Menet, Frédéric Brand, Brigitte Bettu, Amandine Bunozy, Céline Guimont, Constant Pasquier, Jérôme Grand, Isabelle Emin, Jean-Philippe Garin, Gaétan Morel, Morgane Grimaud, Sylvie Miguët, Yannick Simonin, Hervé Fauvain

👉 **Groupe biodiversité:** Güner Sengul Juranville, Sylvie Vares, Aurélie Stamm puis Emilie Staub, Christine Guinard, Marie-Caroline Nicolas, Catherine Strehler Perrin, Nadia Bruyndoncks, Brigitte Bettu, Béatrice Fel, Stéphanie Besson, Bruno Grand, Sylvain Gagliardi, Jean Rauturier, Julien Thomas, Bertrand Von Arx, Aline Blaser, Véronique Fayard, Meghanne Capron, Manon Michaut, Xavier De Rivaz, Nicolas Wyler

👉 **Communauté transfrontalière de l'eau (groupe technique):** l'ensemble des collectivités et des gestionnaires de l'eau ainsi que les représentants de l'État et leurs partenaires participant à la CTeau, sous le pilotage technique de Camille Kerdanet

👉 **Groupe Grand Genève Circulaire:** Alexia Dufour, Fanny, Coustaline, Olga Villarrubia, Cyril Huguenin, Albert Merino-Saum, Güner Sengul Juranville, Hervé Fauvain, Thierry Maeder, Guillaume de Buren, Tali Nyffeler puis Mathias Paquier, Julien Reihnard, Marie-Caroline Nicolas, Emmanuelle Durrant, Nicolas

Bousselein, Damien Geisen puis Brigitte Bettu, Lionel Pelud, Hervé Villard, Maud Jacquot, Pascale le Strat, Delphine Louillet, Marc Sneiders

👉 **Groupe technique Pact'Air:** Frédéric Chaptal, Floriane Macian, Céline Montero, Emilie Staub, Clive Müller, Aline Staub Spörri, Pierre Kunz, Hervé Fauvain, Guillaume Brulfert, Laure Fabiani, Hervé Villard, Brigitte Bettu

L'ÉQUIPE GRAND GENÈVE ET LES PÔLES THÉMATIQUES

👉 **Pôle environnement:** Güner Sengul Juranville, Sylvie Vares, Laëticia Picard, Laure Fabiani, Hervé Villard, Emilie Staub, Hervé Fauvain

👉 **Pôle aménagement:** Ingrid Carini, Mathieu Iglésias, Thierry Maeder, Inès Baudry, Charlotte Legouic, Faustina Franquet, Louca Lerch (avec l'appui de Pascale Roulet pour la partie observation territoriale)

👉 **Pôle mobilité:** Joël Vetter, Alexandre Prina, Carine Bignon, Nathan Houssin, Ludovic Antoine, Yvan Moglia

LE COTECH DU GRAND GENÈVE

Anna-Karina Kolb, Matthieu Baradel, Boris Mury, Thierry Maeder, Xavier De Rivaz, Sylvie Cornut, Frédéric Bessat, Marianne Peiser, Frédéric Bonheure puis Mélanie Tournier, Brigitte Bettu, Maëllis Mas Weissier, Christine Guinard, Thomas Linchet

LA COMMISSION GRAND GENÈVE EN TRANSITION DU FORUM D'AGGLOMÉRATION

LES MANDATAIRES

- 👉 Plan d'actions général PACTE: Algoé, DSS+ et Urbaplan
- 👉 Plan d'actions – partie 1: Res publica
- 👉 Plan d'actions – volet économie circulaire: Ecosys et DAC
- 👉 Plan d'actions – volet Air: Capah
- 👉 Plan d'actions – volet agriculture/alimentation: Agrimandats et Solagro
- 👉 Plan d'actions – volet eau: Naldeo
- 👉 Financement de la transition écologique: Ecosys et Transitions
- 👉 Évaluation environnementale stratégique: Urbaplan (avec les apports initiaux de Catherine Lavalley, Latitude Durable et Biol-Conseils).

LE GRAPHISTE

Conception graphique et mise en page: Kalistene

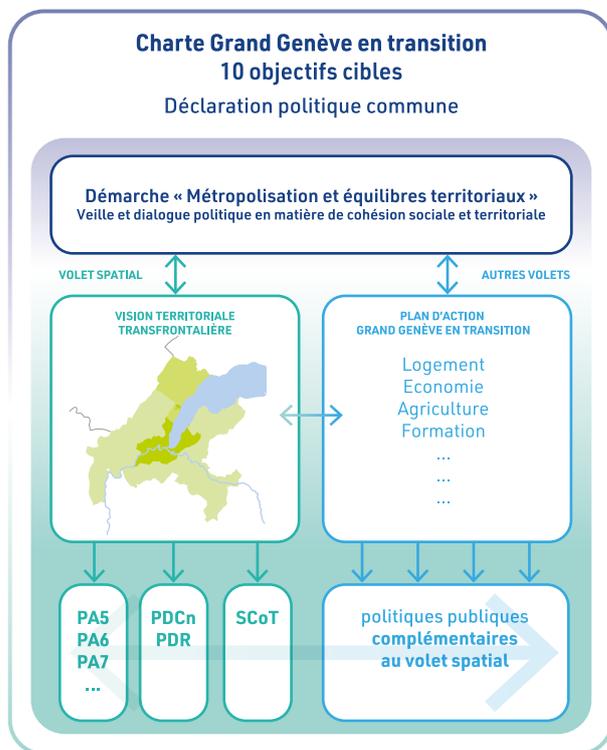
CRÉDIT PHOTO

Quentin Carrier, A.Modylevskaia, État de Genève, Metanephros

Préambule

CE DOCUMENT PRÉSENTE LE PLAN D'ACTIONS CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE (PACTE) QUI S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE ENGAGÉE PAR LES HUIT MEMBRES DU GRAND GENÈVE SOUS L'ÉGIDE DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (GLCT).

Signée en janvier 2023, la Charte politique du Grand Genève constitue le document pivot autour duquel trois démarches majeures sont structurées. Premièrement, la vision territoriale transfrontalière, adoptée par l'Assemblée du GLCT le 2 juillet 2024, qui décrit un « état d'esprit » ou un « mode de faire » permettant d'orienter les politiques publiques aux différents échelons concernés, et notamment, la mise à jour des outils formels d'aménagement du territoire. Deuxièmement, le plan d'actions PACTE qui propose une approche à vocation plus opérationnelle sous la forme de 26 premières actions pour la transition écologique. Troisièmement, la démarche « métropolisation » qui constitue un espace de dialogue politique pour veiller aux enjeux de cohésion et de développement équilibré de l'agglomération franco-valdo-genevoise.



Le présent document débute par la déclaration commune à ces trois démarches. Il poursuit avec le rappel des objectifs de la Charte Grand Genève en transition et une première partie décrivant différents leviers d'actions réparties en 10 « fonctions

territoriales ». À travers elles, il s'agit de présenter les objectifs de transition écologique davantage sous l'angle d'un projet de société pour l'agglomération. Ces dix fonctions territoriales constituent le fil directeur des 26 actions, lesquelles composent à la fois la dernière partie du document et le cœur du projet.

Les 26 actions sont réparties en quatre groupes selon qu'elles s'inscrivent dans le cadre habituel de coopération transfrontalière ou qu'elles explorent des champs de collaboration nouveaux.

- Le premier groupe contient 9 actions destinées à renforcer les partenariats historiques dans les domaines de l'observation territoriale, l'environnement (air, eau, biodiversité) et la mobilité.
- Le deuxième groupe comprend 4 actions consacrées à des sujets ayant déjà donné lieu à des réflexions ou des études transfrontalières qu'il s'agit désormais d'opérationnaliser en matière de coopération culturelle, d'agriculture et d'alimentation, de transition énergétique et de gestion des ressources du sous-sol.
- Avec 5 nouvelles actions, le troisième groupe propose d'élargir le cadre historique de la collaboration transfrontalière en construisant des partenariats dans les domaines du logement et du foncier, et en développant de nouvelles formes de collaboration technique et financière à la fois pour accompagner la transition écologique du territoire et pour développer la solidarité internationale.
- Enfin, le quatrième groupe approfondit le champ des coopérations nouvelles en s'intéressant spécifiquement aux enjeux de l'économie circulaire à travers une fiche générale qui comprend les 8 actions détaillées.

La troisième partie du document aborde les questions de mise en œuvre du plan d'actions.

Le rapport d'évaluation environnementale stratégique est résumé. Le rapport complet peut être obtenu auprès de l'équipe du Grand Genève.

Le plan d'actions PACTE se place à l'horizon 2030 en complément des mesures prises par chacun des membres du GLCT Grand Genève ainsi que leurs partenaires et les collectivités publiques maîtres d'ouvrage. Les actions proposées ne se substituent donc pas à celles des acteurs du territoire qui disposent des compétences statutaires et des moyens propres. Elles visent principalement à développer la coordination transfrontalière, stimuler des partenariats franco-suisses et renforcer les conditions de leur mise en œuvre.

Avec ses 26 actions, PACTE ne doit pas être considéré comme un recueil exhaustif d'actions, mais comme une première série de mesures sélectionnées à partir d'un volant d'action beaucoup plus large qui en comptait initialement plus du triple. Le travail d'identification des actions a fait l'objet de nombreux ateliers de travail thématiques ou transversaux. Accompagnée par la démarche d'évaluation environnementale stratégique, la sélection des actions a été opérée en fonction de leur contribution aux objectifs de la Charte politique et de l'intérêt potentiel du Grand Genève – pour lui tout ou partie de ses membres – à les déclencher.

Glossaire

ACG Association des communes genevoises

ADEME Agence de la transition écologique

AMO Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

AURA Auvergne-Rhône-Alpes

BHNS Bus à Haut Niveau de Service

CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CFG Compensation Financière Genevoise

CIPEL Commission Internationale pour la
Protection des Eaux du Léman

CIRIDD Centre International Ressources et
Innovation pour Développement Durable

COV Composés Organiques Volatils

CTEau Communauté transfrontalière de l'eau

DDT Direction Départementale des Territoires

DPA Direction du Projet d'Agglomération

EBF Espace de Bon Fonctionnement

EES Évaluation environnementale stratégique

EnR Énergie Renouvelable

ERE Espace Réserve aux Eaux

EPCI Établissement Public de Coopération
Intercommunale

EPF Établissement Public Foncier

EQIS Évaluation Quantitative d'Impact sur la
Santé

ETP Équivalent Temps Plein

GGET Grand Genève En Transition

GLCT Groupement local de coopération
transfrontalière

GRTA Genève Région - Terre Avenir

GTT Groupe de Travail Thématique

HES Haute École Spécialisée

INSEE Institut national de la statistique
et des études économiques

LAT Loi fédérale sur l'Aménagement
du Territoire (Suisse)

LPE Loi fédérale sur la Protection
de l'Environnement (Suisse)

MOT Mission Opérationnelle Transfrontalière

MTT Modèle Transthéorique

ORCAE..... Observatoire Régional Climat Air Énergie
(Région AURA)

POPGG Plateforme d'observation et prospective
territoriale du Grand Genève

PA Projet d'Agglomération

PACTE Programme d'Actions Concerté
pour la Transition Écologique

PAV Praille-Acacias-Vernets

PCAET Plan climat-air-énergie territorial

PLANETTE PLAtforme Numérique pour
l'Employabilité Transfrontalière
pour la Transition Écologique

PMGF Pôle Métropolitain du Genevois Français

PNUE Programme des Nations Unies pour
l'Environnement

SAFER Société d'aménagement foncier
et d'établissement rural

SDAGE RMC Schéma Directeur d'Aménagement
et de Gestion des Eaux Rhône
Méditerranée Corse

SITG Système d'Information
du Territoire à Genève

SMT Stratégie Multimodale Transfrontalière

SMT Swiss Medical Technologies

SOLSTISS SOL-Système Territorial d'Information
du Sous-Sol

SRCE Schéma Régional de Cohérence Écologique

THQMAT Très Haute Qualité des Matériaux,
de l'Air intérieur et des Techniques
constructives

UNIGE Université de Genève

ZAN Zéro Artificialisation Nette

Sommaire

Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération.....	8
PARTIE 1 - Fonctions territoriales et leviers d'action pour la transition écologique du Grand Genève.....	11
PARTIE 2 - Méthodologie.....	19
PARTIE 3 - Mise en œuvre.....	25
PARTIE 4 - Plan d'actions concerté pour la transition écologique du Grand Genève.....	33

Domaines de compétence «conventionnels» à renforcer

1.1/Doter le Grand Genève d'un outil d'observation et prospective territoriale de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières.....	34
1.1.1/Doter le Grand Genève d'un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau.....	36
1.2/S'engager pour un nouveau plan d'actions transfrontalier de la qualité de l'air.....	38
1.3/Partager une vision transfrontalière de l'eau et renforcer la coordination.....	41
1.4/Doter l'agglomération du Grand Genève d'un plan d'actions transfrontaliers pour l'eau.....	43
1.5/Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise.....	46
1.6/Définir les «espaces cours d'eau» puis les traduire dans les documents de planification.....	48
1.7/Préserver, reconnecter et revitaliser le socle du vivant.....	50
1.8/Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières.....	52

Domaines de compétence explorés par le Grand Genève à opérationnaliser

2.1/Faire de la culture un vecteur de mobilisation pour la transition écologique.....	54
2.2/Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050.....	56
2.3/Accélérer la mise en œuvre des projets de transition énergétique à l'échelle du Grand Genève.....	58
2.4/Développer une vision commune et élaborer une gestion durable des ressources du sous-sol.....	60

Nouveaux domaines de compétences du Grand Genève

3.1/Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier.....	62
3.2/Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels.....	64
3.3/Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique.....	67
3.4/Renforcer le financement des actions transfrontalières.....	69
3.5/Accompagner des projets de solidarité internationale dans les domaines de l'eau dans les pays en développement.....	72
3.6/Promouvoir la circularisation de l'économie au sein du Grand Genève – Pact'Matière.....	74

Volet économique circulaire Pact'Matière

3.6.1/Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève.....	76
3.6.2/Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire.....	78
3.6.3/Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières.....	81
3.6.4/Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction.....	83
3.6.5/Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève.....	86
3.6.6/Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier.....	88
3.6.7/Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics.....	90
3.6.8/Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du Grand Genève.....	92

Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération*

Depuis 2023, les dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition établissent une ligne de conduite pour engager la transition de notre territoire. Cette ligne de conduite que nous avons souhaité collectivement ambitieuse, lucide et positive, nous amène à aborder une nouvelle étape de notre collaboration transfrontalière.

La vision territoriale transfrontalière nous propose aujourd'hui une image de notre bassin de vie à l'horizon 2050 que nous savons pouvoir mettre en œuvre ensemble, confiants dans nos capacités collectives et individuelles. Notre ambition à l'horizon 2050 est partagée, elle s'articule autour des dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition et d'une vision commune de ce que pourrait être le territoire.

Mesurant l'ampleur de la responsabilité qui est la nôtre, dès aujourd'hui et jusqu'à 2050, et conscients des défis qui nous attendent pour transformer le Grand Genève, cette vision partagée nous oblige collectivement à réorienter et réadapter en profondeur l'aménagement de notre territoire et à améliorer sa qualité de vie.

Pour concrétiser ce dessein, il nous faudra mobiliser toute notre énergie, notre volonté et nos moyens dans les différents champs d'intervention qui sont les nôtres.

Transformer le Grand Genève en planifiant; préserver le cadre de vie et respecter la cohésion sociale en garantissant l'équité entre les habitants dans l'accès aux services et équipements; conduire et coordonner les politiques publiques afin de mettre en œuvre nos objectifs communs en faveur de la transition écologique du territoire, dans le respect des engagements de la Charte Grand Genève en transition: tels sont les enjeux dont nous devons nous saisir ensemble, dès aujourd'hui et jusqu'à 2050!

Il nous faut désormais tracer les chemins pour transformer l'essai. Nos coopérations sont bien réelles, il nous faut les renforcer, les soutenir et les développer pour accompagner l'évolution de notre territoire et permettre l'épanouissement de notre population au sein de son bassin de vie. Nos réalités territoriales nous enjoignent à formuler, à partir des dynamiques à l'œuvre dans le Grand Genève, des ambitions collectives pour rechercher convergences et synergies.

Nos compétences respectives, coordonnées à l'échelle du Grand Genève, nous invitent à nous saisir l'ensemble de trois champs de travail.

LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT POUR TRANSFORMER LE GRAND GENÈVE

Pour concrétiser le futur dessiné par la Vision territoriale transfrontalière, nos planifications devront traduire et adapter aux contextes spécifiques ses principes d'action, construits autour de deux axes: la primauté du socle du vivant et l'affirmation d'une métropole multipolaire rééquilibrée. Les chemins tracés par nos planifications territoriales respectives devront être résilients pour intégrer les aléas et inconnues, dans nos champs de compétences et calendriers respectifs.

Or, la planification de l'aménagement du territoire s'inscrit dans le temps long. Entre l'élaboration de nos planifications et la traduction de leurs effets dans le territoire, il s'écoule des années: à l'échelle locale, au moins deux générations de planifications (inter) communales se succéderont d'ici 2050. Nos schémas de cohérence territoriaux et plans directeurs ne produiront leurs effets que progressivement.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES COORDONNÉES À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE

Par nature, et plus encore dans le Grand Genève, les rythmes de conception et de mise en œuvre des politiques publiques sont asynchrones.

Il nous faut pourtant coordonner nos politiques publiques respectives pour qu'elles se complètent et se répondent en bonne intelligence, et qu'elles puissent mettre en œuvre les objectifs de transition écologique, et les enjeux sociaux et économiques qu'ils incarnent. À cette fin, le GLCT Grand

Genève se dotera d'un plan d'actions et en assurera le suivi régulier.

S'informer, s'alimenter, se loger, se soigner, produire et consommer, préserver et régénérer les ressources, aménager et se déplacer, se former et travailler, se cultiver et se divertir, coopérer sont autant d'enjeux pour nos politiques publiques et nos habitants.

* Déclaration adoptée par les huit membres du GLCT Grand Genève le 2 juillet 2024



METTRE EN ŒUVRE ET FINANCER NOS AMBITIONS

En complément du temps long des planifications et de nos politiques publiques, l'atteinte de nos objectifs et la réalisation de notre vision territoriale transfrontalière doit s'appuyer sur des moyens et dispositifs de mise en œuvre, y compris financiers.

Les générations de projets d'agglomération successives constitueront autant d'occasions de poursuivre, développer et concrétiser nos mesures en faveur de la transition écologique à l'horizon 2050.

Au regard des enjeux de la transition écologique, la question du financement ne pourra s'arrêter aux seuls projets d'agglomération. Une réflexion approfondie devra porter sur les modalités de financements complémentaires qui seront centrés sur les objectifs de la transition écologique et sur des politiques publiques garantissant le plancher social et le plafond environnemental pour l'équilibre du bassin de vie transfrontalier.

L'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière nous a également permis d'engager un dialogue franc sur les ressources, le logement et les trajectoires résidentielles, l'emploi et la formation, les équipements et services publics. Ces inégalités sont à la fois globales, révélatrices des effets de la métropolisation à l'œuvre dans toutes les agglomérations et contextuelles, dans un Grand Genève où cohabitent des habitants de deux pays, deux cantons, deux départements et deux régions, avec deux monnaies, des revenus et des possibilités très différentes en France ou en Suisse.

Nous devons entamer avec un esprit positif une nouvelle étape de coopérations transfrontalières renforcées, efficaces et pragmatiques.

Ainsi, notre vision ne peut être réduite à la planification. Elle intègre pleinement le traitement des (des) équilibres pour garantir un territoire juste et équitable aux habitants du Grand Genève. Le travail doit désormais commencer pour déployer pleinement les planifications, les engagements financiers et les politiques publiques qui nous permettront de réaliser la vision territoriale transfrontalière, au bénéfice des habitants de notre bassin de vie.

Constatant que les enjeux de transition nous obligent à assurer la concrétisation de cette vision, nous renouvelons notre confiance dans la coopération et la coopération transfrontalière, et déclarons conjointement que :

- il nous faut démontrer que notre vision préserve nos ressources et garantit leur pérennité (eau, sol, etc.) en favorisant une gestion coordonnée;
- il nous faut préciser les besoins en logements et garantir les parcours résidentiels au sein des territoires vaudois, genevois et français du Grand Genève et explorer les conditions opérationnelles et financières en matière de foncier et de logement pour une densification positive;
- il nous faut travailler sur la réalité des territoires non desservis par des transports publics structurants en répondant aux besoins de déplacements tangentiels et en considérant plus largement les services à la mobilité;

- il nous faut garantir le fonctionnement de nos services et équipements publics pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, en agissant collectivement sur la formation et la valorisation des métiers en tension, notamment dans le domaine de la santé;
- il nous faut partager une stratégie économique à l'échelle de l'agglomération pour engager la circularisation de l'économie nécessaire à la transition écologique du Grand Genève et garantir des espaces à vocation productive;
- il nous faut construire ensemble les outils et dispositifs pour une stratégie transfrontalière de « production du territoire », de la planification à la mise en œuvre en passant par la maîtrise foncière et l'aide à l'équipement.
- il nous faudra garantir effectivement le fonctionnement multipolaire et collaboratif de l'agglomération en introduisant des mécanismes de solidarité et de réciprocité territoriales, notamment en matière d'équipements et de services publics, mais aussi d'économie et de santé;

Réaffirmant notre engagement dans la coopération transfrontalière;

Répétant notre volonté de poursuivre et approfondir nos collaborations avec nos partenaires du Grand Genève dans un esprit de proposition;

Nous inscrivant résolument dans la perspective d'un Projet d'agglomération de cinquième génération;

Nous nous engageons dès aujourd'hui à présenter à l'automne prochain, à l'Assemblée du GLCT Grand Genève les résultats de nos premiers travaux et un plan d'actions détaillé pour poursuivre et développer notre engagement au service de la transition écologique du Grand Genève et de ses habitants.

**LE PRÉSENT DOCUMENT
PLAN D'ACTIONS
CONCERTÉ POUR LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DU GRAND GENÈVE
(PACTE) ABORDE LE
DEUXIÈME VOLET DU
CHAMP DE TRAVAIL
FRANCO-VALDO-
GENEVOIS APRÈS LA
VISION TERRITORIALE
TRANSFRONTALIÈRE.**



PARTIE 1 :
FONCTIONS TERRITORIALES
ET LEVIERS D'ACTION
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DU GRAND GENÈVE

Partie 1 : Fonctions territoriales et leviers d'action pour la transition écologique du Grand Genève

Le projet « PACTE Grand Genève », réunissant les 8 partenaires du Grand Genève (les Départements de l'Ain et de Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Pôle métropolitain du Genevois français, la Région de Nyon, le Canton de Vaud, la Ville et le Canton de Genève) et copiloté par le Canton de Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a été retenu en 2020 par l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg FranceSuisse (2014-2020).

Avant-propos

ORIGINE ET VOCATION DU PLAN D'ACTIONS

Le présent plan d'actions nous permet de tracer un chemin pour nos collectivités afin de concrétiser la vision du Grand Genève esquissée par la charte à l'horizon 2050 : celle d'un Grand Genève qui a réussi sa transition écologique. Le plan d'actions constitue ainsi une déclinaison opérationnelle de la charte, qui permet de développer les objectifs de transition écologique et les pistes pour l'action fixés dans la charte pour le Grand Genève en 2050.

Le plan d'actions est élaboré dans le cadre des instances du GLCT Grand Genève et est validé par l'ensemble des partenaires du Grand Genève. Il constitue un document non réglementaire et non opposable juridiquement qui s'adresse tant aux partenaires du Grand Genève, pour cadrer leurs politiques et actions respectives sur la transition, qu'à l'ensemble des collectivités territoriales et des autres acteurs situés sur le territoire du Grand Genève, pour inspirer et inciter à l'action.

DIX FONCTIONS TERRITORIALES POUR ORGANISER LE PLAN D'ACTIONS

Les objectifs que nous nous fixons à moyen et long terme sont ambitieux, d'autant que chaque composante de notre vie quotidienne est concernée par la transition écologique. Davantage qu'un projet d'agglomération, la démarche d'un Grand Genève en transition est avant tout un projet de société pour le bassin de vie franco-valdo-genevois.

Appliquée au territoire transfrontalier du Grand Genève, la démarche de transition écologique doit nous amener collectivement à transformer en profondeur nos façons de nous informer, de nous alimenter, de nous loger, de produire et consommer, de nous former et travailler, de

nous cultiver et de nous divertir, de préserver et régénérer nos ressources environnementales, d'aménager notre territoire, de nous déplacer, de coopérer entre acteurs du territoire. Ce sont ces fonctions territoriales qui structurent le présent document.

DES PRINCIPES ET LEVIERS D'ACTIONS (PARTIE 1)

Pour chacune de ces fonctions territoriales vitales, il s'agit de se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans la charte en distinguant d'abord l'ensemble des leviers d'actions possibles. Certains d'entre eux sont déjà mis en œuvre dans nos planifications directrices ou dans nos plans d'actions respectifs ; ils seront donc appelés tour à tour à se renforcer et à se généraliser à l'échelle de l'agglomération. D'autres constituent des évolutions majeures, dont nous devons faire l'expérience ensemble, en les transposant dans nos outils de pilotage et en les consolidant à mesure qu'ils produiront leurs effets.

DES FICHES ACTIONS (PARTIE 2)

Pour chacune des fonctions territoriales, le plan d'actions présente des actions locales et transfrontalières existantes ou à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire du Grand Genève. Ces actions sont autant de solutions opérationnelles aux enjeux sectoriels de la transition, qui constituent des sources d'inspiration pour les futures actions ayant vocation à être menées dans l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le plan d'actions n'est pas une fin en soi : il permet d'ouvrir vers d'autres appels à projets et démarches qui viendront à leur tour actionner les leviers d'action de la transition écologique à l'échelle du Grand Genève.



Partie 1 : fonctions territoriales et leviers d'action

Précisions méthodologiques en vue des phases de concertation et consolidation : cette première partie du plan d'actions a été rédigée par un comité de rédaction composé de représentants et représentantes des services des 8 partenaires du Grand Genève.



N°1 **S'INFORMER** UNE COMMUNICATION ENGAGEANTE QUI REND LA TRANSITION DÉSIRABLE

Nous avons besoin que chaque acteur et personne habitant le Grand Genève partage et participe à ce projet de société. L'information, la sensibilisation et l'accompagnement au changement constituent des leviers majeurs. Cela suppose notamment de :

- Favoriser et renforcer les capacités à agir de chacune et chacun en développant une communication engageante et mobilisatrice.
- Accompagner au changement en développant des services de conseil adaptés aux besoins de la

population en déployant les ressources nécessaires

- Promouvoir les initiatives existantes, pour favoriser leur répliquabilité.
- Informer et sensibiliser de façon ciblée les publics jeunes sur les enjeux et défis de la transition écologique.
- Assurer le suivi des engagements et en partager les résultats avec la société civile et les habitantes et habitants.



N°2 **S'ALIMENTER** DES RESSOURCES EN EAU DE QUALITÉ ET UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE POUR UNE ALIMENTATION SAINTE

Dorénavant et encore plus que par le passé, notre alimentation doit être produite de manière respectueuse des cycles biologiques, des ressources en eau et de notre santé, pour le bénéfice mutuel des agriculteurs et agricultrices, et de toutes les personnes habitant le Grand Genève. Pour y parvenir, nous devons :

- Dessiner un scénario agricole et alimentaire souhaitable et partagé, pour un territoire résilient à l'horizon 2050.
- Mettre en œuvre les leviers d'actions de la stratégie alimentaire territoriale durable, résiliente et de proximité, et accessible financièrement
- Rapprocher les bassins de consommation et de production, en développant les liens entre

centres et périphéries et en valorisant les plus-values transfrontalières en matière d'agriculture et d'alimentation, en levant si nécessaire certains obstacles réglementaires.

- Mettre en réseau les acteurs «de la semence aux déchets» ou de «la fourche à la fourchette» (plateforme collaborative).
- Élaborer une vision et une planification directrice d'échelle transfrontalière en matière d'eau potable.
- Se passer autant que possible des produits phytosanitaires et réduire drastiquement la présence de micropolluants dans l'eau et dans les sols, en développant les pratiques, les expérimentations et les collaborations nécessaires.



N°3 SE LOGER DES LOGEMENTS ACCESSIBLES, PERFORMANTS ET ALIMENTÉS EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dorénavant, nous devons construire et surtout rénover les bâtiments du Grand Genève afin qu'ils deviennent beaucoup plus sobres en énergie, en luttant contre la précarité énergétique. Ces bâtiments doivent également être, le plus souvent possible, alimentés en énergies renouvelables. Cela suppose notamment de :

- **Créer les conditions pour proposer des parcours résidentiels adaptés à chaque étape de la vie des personnes habitant le Grand Genève**, notamment par une diversification des typologies de logements. Porter une attention particulière aux publics les plus fragiles, notamment par la production de logements de qualité à des prix abordables.
- **Accroître rapidement la performance énergétique des bâtiments existants**, par un programme de rénovation ambitieux, avec un taux de rénovation énergétique annuelle des bâtiments supérieur à 2,5 % en 2030, dans l'objectif d'atteindre 100 % du parc bâti rénové en 2050.

- **Restreindre très fortement dès aujourd'hui, puis interdire totalement d'ici à 2030 les nouvelles installations fossiles** pour tous les bâtiments neufs ainsi que pour tous les bâtiments existants en cas de renouvellement ou de changement de la production de chaleur.
- **Développer massivement la part de renouvelable dans l'approvisionnement** énergétique du territoire du Grand Genève.
- Utiliser les ressources énergétiques locales renouvelables à l'échelle transfrontalière en prenant en compte les différents usages **dans une perspective d'une gestion durable de la ressource.**
- **Connaître les ressources disponibles à l'échelle locale en matériaux biosourcés** (bois, terre, paille, etc.), et **privilégier** - pour les bâtiments publics - **et promouvoir** - pour les bâtiments privés - **leur utilisation** pour une construction saine, performante et durable.



N°4 PRODUIRE ET CONSOMMER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RÉSILIENTE

Dorénavant, nous devons produire et consommer de manière plus respectueuse de la population et de l'environnement. En particulier, nous devons nous émanciper de l'économie linéaire qui a dominé au 20e siècle, fondée sur la très forte extraction de matières premières destinées à être transformées, puis consommées et la plupart du temps jetées. L'économie doit être la plus circulaire et locale possible, fondée sur l'éco-conception, la sobriété d'usage des ressources, la récupération, la réparation, le réemploi-réusage et le recyclage. Pour y parvenir, nous devons notamment :

- **Donner un rôle d'impulsion et de médiation** aux acteurs publics du Grand Genève pour préciser la vision partagée pour le territoire, puis accélérer la mise en réseau des compétences, acteurs et initiatives locales, et créer les conditions institutionnelles propices au développement régional de l'économie circulaire.
- **Porter l'exemplarité des collectivités** en plaçant les principes de circularité au cœur des pratiques d'achat et dans la conception des investissements publics.
- **Réduire les obstacles liés à la frontière** en faisant

évoluer les règles en la matière, afin d'améliorer de façon équilibrée et équitable les initiatives françaises et suisses d'économie circulaire au niveau du bassin de vie du Grand Genève.

- **Identifier, puis développer ou adapter des espaces ou locaux répondant aux besoins de l'économie circulaire** afin de stimuler les solutions de production/transformation locales, de promouvoir l'utilisation durable des ressources et de réduire le gaspillage (foncier, matériaux, énergie, alimentation). Une attention particulière devra être portée à l'intégration de ces espaces dans le tissu urbain.
- **Soutenir et accompagner les initiatives émanant du secteur privé** qui vont dans le sens de la transition écologique et vers davantage de circularité, pour créer de nouvelles opportunités en termes d'activités et d'emplois.
- **Concevoir des modalités nouvelles ou renforcées de financement** de l'économie circulaire.
- **Mener une communication positive** et développer des actions de sensibilisation adaptées aux différents publics cibles.





**N°5 SE FORMER ET TRAVAILLER UN TISSU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
APTE À SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE LA TRANSITION**

La transition transforme en profondeur certains secteurs d'activité et en fait émerger d'autres. Pour que cette mutation produise un maximum d'effets positifs sur l'emploi et l'activité, elle doit être anticipée et accompagnée, afin que les entreprises et les individus trouvent leur juste place dans la transition. Pour cela, nous devons :

- **Renforcer la capacité des individus et des entreprises à évoluer tout au long de la vie professionnelle.** L'amélioration de l'employabilité doit assurer l'intégration de toutes et tous dans une économie inclusive.
- **Encourager, soutenir et accompagner des dispositifs de formation** complémentaires et coordonnés en lien avec la transition écologique.

- **Sensibiliser les élèves/jeunes aux métiers et formations de la transition écologique.**
- **Sensibiliser les entreprises sur l'intérêt de personnels formés aux enjeux de la transition écologique.**
- **Stimuler les formations existantes et favoriser l'émergence de nouvelles formations sous différents formats** pour développer des compétences spécifiques à la transition écologique à tous les niveaux : formation professionnelle, formation universitaire, accompagnement des entreprises...



**N°6 SE CULTIVER ET SE DIVERTIR UNE OFFRE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS
LOCALE, SOBRE ET ACCESSIBLE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE DU GRAND GENÈVE, SITUÉE AU
PLUS PROCHE DES LIEUX DE VIE DANS UNE PERSPECTIVE D'AMÉNAGER LE TERRITOIRE DES
COURTES DISTANCES**

Notre manière de concevoir, produire et consommer nos activités culturelles, sportives et de loisirs se transforme profondément pour répondre aux défis de la transition écologique. D'une part, nous devons rendre le secteur culturel le plus sobre possible, en réduisant la dépendance à l'utilisation d'énergies fossiles des autres secteurs sur lesquels il repose (transports, alimentation, bâtiments et énergie, numérique). D'autre part, la culture, le sport et les loisirs doivent favoriser encore plus qu'aujourd'hui les conditions d'épanouissement de toute la population, pour tous les publics.

Pour y parvenir, cela implique notamment de :

- **Encourager la diffusion équilibrée d'une offre culturelle, sportive et de loisir de proximité** sur tout le territoire du Grand Genève, en **soutenant la création culturelle et artistique locale**, en veillant aux enjeux d'accessibilité financière et en **menant une communication auprès de tous les publics** sur l'offre proposée.
- **Veiller à limiter au maximum les impacts environnementaux des offres culturelles, touristiques, sportives et de loisirs** proposées sur le territoire, en prévenant notamment les conflits d'usages avec les espaces naturels et agricoles.

- **Accompagner les acteurs de la culture, des loisirs, du sport et du tourisme** dans l'adaptation et la transition écologique de leurs secteurs respectifs, notamment face aux effets du changement climatique et aux enjeux de saisonnalité.
- **Favoriser la mutualisation des équipements sportifs, culturels et de loisirs et l'émergence d'initiatives de part et d'autre de la frontière**, tout en préservant l'accessibilité en transports publics et en mobilité douce des événements concernés pour l'ensemble de la population.
- **Favoriser l'accessibilité** des équipements et activités culturels, touristiques, sportifs et de loisirs par des moyens de transport publics suffisants et par les modes actifs.
- **Soutenir et promouvoir les offres culturelles, touristiques, sportives et de loisirs** qui constituent auprès de leurs publics des **vecteurs de sensibilisation et d'engagement** dans la transition écologique et la préservation de l'environnement et la connaissance de la nature.



N°7 RÉGÉNÉRER UNE INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE PLUS PRÉSENTE ET MIEUX PRÉSERVÉE

Dorénavant, nous devons cesser de penser les infrastructures humaines en opposition aux infrastructures écologiques, comme nous l'avons trop longtemps fait au cours du siècle passé. Nous devons donc :

- **Concevoir, développer, construire et exploiter les projets urbains d'équipements et d'infrastructures dans le Grand Genève pour aussi qu'ils produisent et régèrent des ressources environnementales**, du capital environnemental, des services écosystémiques; favorisent le recyclage et une économie circulaire du secteur de la construction et soient sobres au niveau de la consommation des ressources, du capital et des services précités.
- Sur la base d'objectifs français et suisses harmonisés, **développer les référentiels relatifs à la nature en ville et à la renaturation des milieux urbains** pour intégrer le coefficient de biotope, et systématiser l'utilisation de ces documents dans tous les projets urbains à l'échelle de l'agglomération.

- **Développer une éthique paysagère et environnementale**, qui encourage un développement prenant soin de notre environnement et de l'équilibre des écosystèmes, d'une part, et qui augmente les structures paysagères, d'autre part.
- **Garantir dans ce cadre la protection et la restauration des milieux et des continuités écologiques** (trames vertes, bleues et noires), en prêtant une attention particulière aux milieux les plus rares et les plus sensibles.
- **Évaluer et développer la qualité paysagère de chaque projet d'aménagement** selon sa contribution au renforcement de la biodiversité locale et de l'identité du lieu, ainsi qu'à son apport en fraîcheur.
- Rendre aux milieux urbains leur perméabilité en **déclinant le concept de ville-éponge dans tous les projets d'aménagement et de construction**.



N°8 AMÉNAGER UN AMÉNAGEMENT DE PROXIMITÉ SOBRE, RÉSILIENT ET CIRCULAIRE

Dorénavant, nous devons aménager le territoire en appliquant les principes d'un urbanisme sobre dans sa consommation d'espaces, de ressources et d'énergie. **Pour atteindre les objectifs fixés par la charte de réduction des émissions de GES, de réduction de la consommation des sols, et d'utilisation des ressources**, cela suppose de :

- **Dans l'aménagement des espaces et du territoire, prendre en compte systématiquement la préservation des ressources naturelles et du vivant et les objectifs de décarbonation** en intégrant notamment dans la prochaine génération de planification le principe du zéro artificialisation nette¹.
- **Généraliser le principe d'un urbanisme inscrit dans une logique circulaire** pour intensifier les usages, mutualiser les espaces et les infrastructures, densifier les tissus urbains pour limiter leur étalement, faire muter, transformer et recycler les espaces urbanisés au bénéfice d'une meilleure adaptation aux changements climatiques et à la gestion des ressources locales.
- **Systématiser les pratiques d'aménagement qui favorisent les courtes distances** à toutes les échelles territoriales, de la ville au village, pour avantager les circulations douces, localiser les services quotidiens et les espaces publics à proximité des logements et des interfaces multimodales, créer et maintenir des emplois diversifiés au sein des bassins de vie locaux.

- **Favoriser le plus possible les développements autour des gares, des axes de transports en commun et de modes doux structurants et des infrastructures énergétiques majeures** (réseaux de chaleur et boucles d'anergie...).
- Développer un urbanisme au service du lien et de la convivialité, en créant les conditions et les lieux de rencontre dans l'espace public d'une part et en favorisant l'accès aux espaces ouverts d'autre part.
- Préserver et planifier les espaces pour les activités économiques, y compris à vocations alimentaires et agricoles, dans une logique de non-concurrence et de complémentarité, en adéquation avec les ressources locales (ressources énergétiques, potentiel d'écologie industrielle, bâti existant) et le contexte urbain et naturel (nuisances générées, accessibilité des personnes et des marchandises, etc.)
- **Adapter le territoire aux changements climatiques** en intégrant systématiquement cet impératif dans les projets d'aménagement, améliorer également la gestion des risques et la résilience du territoire.
- **Consolider et concrétiser spatialement ces principes à travers la vision territoriale transfrontalière élaborée par les partenaires du Grand Genève, les transposer rapidement dans les planifications réglementaires et à travers des expérimentations sur le territoire.**

¹ Voir la **Vision Territoriale Transfrontalière (VTT)**





N°9

SE DÉPLACER UNE MOBILITÉ APAISÉE ET DÉCARBONÉE, REPOSANT SUR DES MODES DE DÉPLACEMENT ACTIFS, COLLECTIFS ET PARTAGÉS

Dorénavant, nous devons pouvoir nous déplacer de manière efficiente, en garantissant l'accès du territoire pour toutes et tous, mais en émettant un minimum de gaz à effet de serre et en respectant la biosphère (air, eau, sol, biodiversité, etc.). Si certains progrès techniques peuvent contribuer à la décarbonation des véhicules individuels, ils ne suffisent pas à atteindre la neutralité carbone, ni à apaiser la circulation motorisée afin d'améliorer notre qualité de vie – par exemple en matière d'encombrement de l'espace public. La part des transports individuels motorisés doit donc réduire au profit d'une réduction des distances parcourues en voiture par une plus grande proximité de nos lieux de vies ainsi qu'au travers d'un report modal vers les transports collectifs, mais aussi des modes doux/actifs, qui présentent par ailleurs de nombreux avantages pour la collectivité en termes de coûts/bénéfices (santé, qualité de vie, finances publiques, etc.).

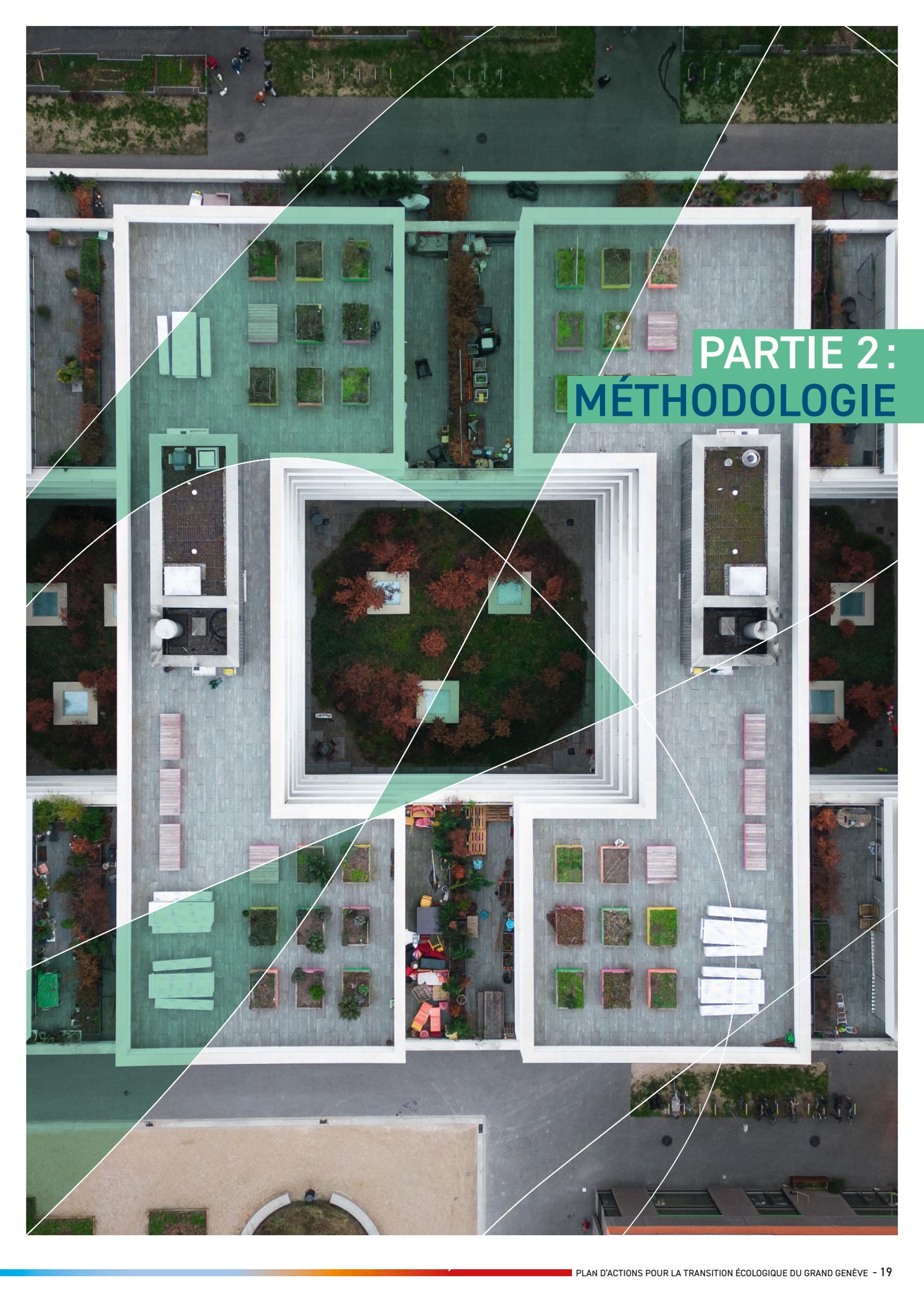
Afin de rendre possible et de favoriser les changements de comportements vers une mobilité sobre en carbone, inclusive et efficiente, nous devons notamment :

- ▶ **Veiller à la cohérence de la vision stratégique de la mobilité**, au travers d'une planification territoriale transfrontalière équilibrée élaborée par les partenaires du Grand Genève, qui pourrait par exemple prendre la forme d'un schéma de cohérence des mobilités d'agglomération faisant office de planification « faitière » coordonnée avec l'urbanisation et l'équilibre logements-emplois.
- ▶ **Favoriser la marche à pied**, grâce à un urbanisme adapté (territoire des courtes distances) et à des espaces publics inclusifs, sans obstacle et de qualité qui redonnent une place centrale aux personnes piétonnes en appliquant les principes de l'accessibilité universelle.
- ▶ **Développer fortement l'usage du vélo**, notamment par un aménagement ambitieux de voies cyclables directes et sécurisées, de voies vertes qualitatives, et de voies rapides pour franchir de longues distances en mobilisant le potentiel du vélo à assistance électrique.
- ▶ **Développer l'offre ferroviaire et renforcer l'offre de bus en rabattement**, notamment par la modernisation du réseau sur la partie française du Grand Genève pour augmenter la fréquence des trains, (ré)ouvrir des haltes pour améliorer la desserte, et établir une vision conjointe franco-suisse des étapes de développement futures du réseau ferroviaire qui s'appuie sur le Léman Express et intègre notamment le projet de nouvelle ligne « Jura - Salève » dans le cœur d'agglomération.
- ▶ **Développer l'offre en transports collectifs urbains** notamment dans la perspective de répondre à la demande en déplacements de loisirs en dehors des horaires liés au motif travail, ainsi que le week-end.
- ▶ **Réduire la part du transport individuel motorisé (TIM)**, notamment par une réorganisation de l'espace de circulation en faveur des modes doux/actifs et des transports collectifs y compris lacustres, et par des actions renforcées sur l'offre de stationnement
- ▶ **Optimiser les projets routiers existants** en réévaluant leurs impacts à l'aune de la transition écologique et en prévoyant les mesures d'accompagnement qui permettront de réduire les externalités négatives.
- ▶ **Engager un travail transfrontalier significatif avec l'ensemble des parties prenantes concernées sur l'impact de l'Aéroport International de Genève**, dans le cadre d'une politique de transition écologique.
- ▶ **Faciliter l'accès aux différents services de mobilité et une multimodalité simple, complète, inclusive pour toutes les catégories sociales, intuitive et transfrontalière**. Améliorer notamment l'interopérabilité et l'intégration des offres de mobilité articulées sur un réseau structurant de transports collectifs à renforcer. Associer les acteurs concernés et intégrer l'évaluation de l'impact de ces offres en matière de santé publique, d'émissions de CO₂, de bruit, etc.
- ▶ **Favoriser la diminution des besoins de mobilités (mobilités évitées) et réduire les distances des déplacements** par un aménagement du territoire qui rapproche les lieux de vie, de travail, de loisirs, de consommation et de service.
- ▶ **Accompagner la décarbonation et favoriser une utilisation plus efficiente des véhicules motorisés**, en accompagnant les évolutions technologiques des véhicules et les innovations en la matière, en prévoyant des infrastructures adaptées (recharge), et en facilitant le covoiturage et l'autopartage.
- ▶ **Améliorer l'efficience du transport des marchandises**, en privilégiant des modes moins émissifs en carbone, des motorisations alternatives et des améliorations d'efficacité de la chaîne logistique (massification, mutualisation, etc.), d'une part pour l'approvisionnement et le désapprovisionnement du territoire, et d'autre part pour les livraisons du « dernier kilomètre » (logistique urbaine).

N°10 COOPÉRER UNE COOPÉRATION ENTRE ACTEURS BASÉE SUR LE RESPECT, LA TRANSPARENCE ET L'ÉQUITÉ

Dorénavant et encore plus que par le passé, les acteurs du Grand Genève doivent coopérer et agir de manière coordonnée et cohérente pour atteindre les objectifs ambitieux de la transition. Reprenant les recommandations du Forum d'agglomération, nous considérons que les valeurs de **respect**, de **transparence** et d'**équité** doivent guider l'ensemble des démarches. Cela suppose en particulier de :

- **Mettre en œuvre des mesures et des actions qui sont à la hauteur des objectifs ambitieux fixés par la charte du Grand Genève en transition**, par respect de la parole donnée à la société civile, et en vertu du principe de transparence.
- Dans le cadre des stratégies concourant à la transition écologique et dans les projets urbains, d'infrastructure et d'équipement, **assurer et favoriser la mise en place de processus de dialogue et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées** (élus, société civile, acteurs économiques, citoyens et habitants, etc.).
- **Anticiper les effets des mesures prises afin d'en limiter les effets négatifs** pour les individus ou les entreprises, dans un souci d'équité.
- **Assurer la cohérence entre les politiques publiques et les différentes démarches engagées**, pour que chacune contribue à la transition.
- **Créer un contexte favorable à l'expérimentation et aux innovations**, mais aussi à leur évaluation et leur réplique à grande échelle, car elles seront une clé de la réussite de la transition.
- **Effectuer un suivi rigoureux, régulier et transparent des engagements** et du plan d'actions pour la transition écologique du Grand Genève (élaboré dans le cadre du projet PACTE). Associer à ce suivi les élus du territoire et les représentants de la société civile par l'organisation d'un rendez-vous annuel du Grand Genève en transition, qui permettra de faire un état des lieux de l'avancement de nos engagements communs, veiller à la continuité des efforts, partager nos expériences, et présenter nos grands projets respectifs.
- **Dans les plans et programmes élaborés au nom du Grand Genève et dans les planifications et projets respectifs de ses partenaires, développer et promouvoir la méthode d'évaluation environnementale stratégique.**
- **Développer des outils de connaissance du foncier, des ressources naturelles, des inégalités et plus largement de toutes les dimensions environnementales et sociales pertinentes de la transition écologique.** Lorsque cela est possible, mettre en place des **outils opérationnels adaptés** (de maîtrise du foncier, d'urbanisme opérationnel, etc.).
- **Garantir la solidarité et la réciprocité entre les territoires centraux et périphériques**, en faisant évoluer la gouvernance et en trouvant de nouveaux leviers de financements.
- **Assurer des capacités financières renforcées en faveur de la transition écologique, en concevant un mécanisme transfrontalier de financement de la transition écologique** qui permette de renforcer et d'accélérer les mesures présentant le meilleur ratio coût-efficacité en matière de réduction des émissions de GES, de préservation des ressources (eau-air-sol-biodiversité) ou de réduction des pollutions.
- **Faire évoluer la gouvernance pour dépasser l'obstacle institutionnel des périmètres de compétence dans différents domaines.**
- **Mettre en place des principes et règles de concertation transfrontalière sur les projets pouvant se révéler sensibles** du point de vue de la transition écologique, en assurant entre les partenaires du Grand Genève un partage d'informations et des échanges transparents et constructifs le plus en amont possible de ces projets.

An aerial photograph of a building's rooftop garden. The roof is covered in grey tiles and features several rectangular planters of various colors (green, pink, yellow) containing different types of plants. A central courtyard area is visible, surrounded by a white concrete border, containing trees with autumn-colored leaves and a small blue water feature. The building's structure is outlined in white, and the surrounding area includes a paved walkway and some outdoor furniture. The text 'PARTIE 2: MÉTHODOLOGIE' is overlaid on the right side of the image in a green and blue gradient box.

PARTIE 2: MÉTHODOLOGIE

Partie 2 : Méthodologie

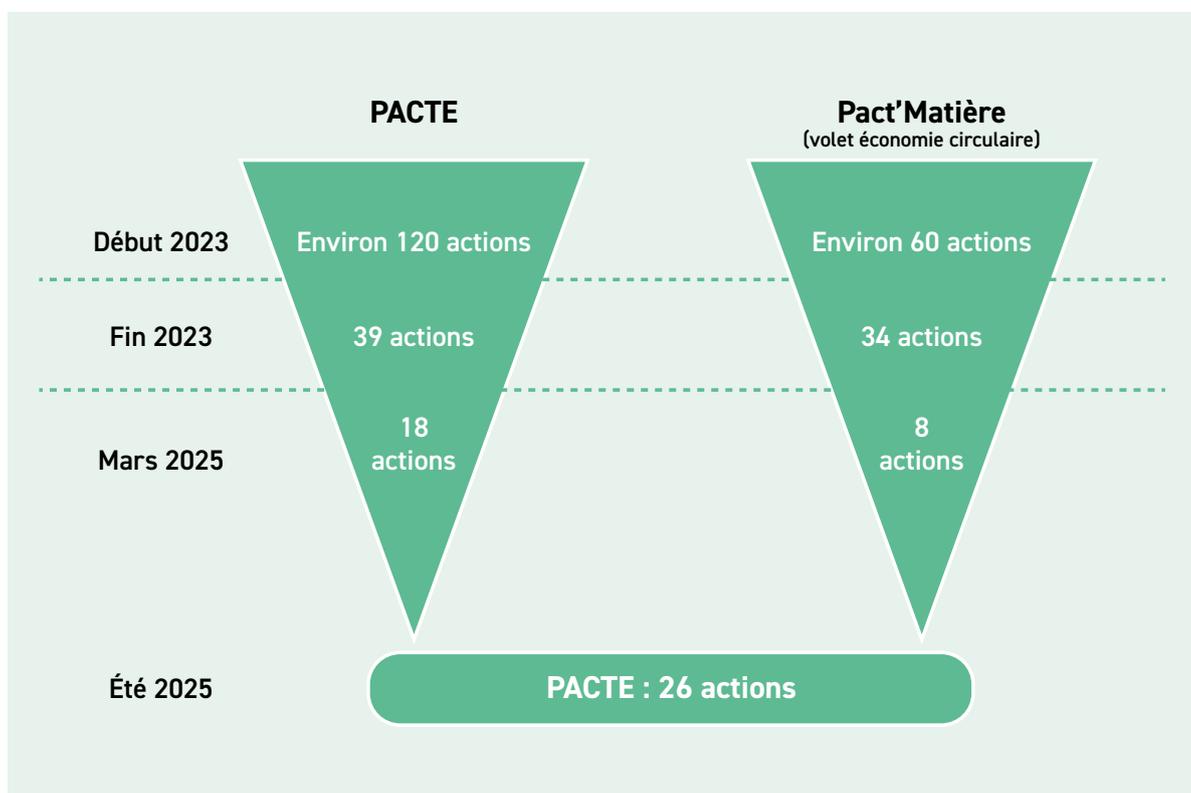
Le présent plan d'actions doit permettre au Grand Genève d'accompagner la transition écologique du territoire et de ses habitants et habitantes, en se plaçant sur la trajectoire fixée dans la Charte du Grand Genève. Afin de s'assurer de l'efficacité et la cohérence des actions, celles-ci ont été évaluées tout au long du processus pour estimer la contribution potentielle de chaque action aux dix objectifs stratégiques ainsi que les liens avec les fonctions territoriales et les leviers d'action.

Les dix fonctions territoriales présentées dans le chapitre précédent constituent le fil directeur des 26 actions. Ces dernières constituent – quant à elles – le cœur du projet.

Avec ses 26 actions, PACTE ne doit pas être considéré comme un recueil exhaustif d'actions, mais comme une première série de mesures sélectionnées à partir d'un volant d'action beaucoup plus large qui en comptait initialement plus du triple.

Le travail d'identification des actions a fait l'objet de nombreux ateliers de travail thématiques ou transversaux.

Accompagnée par la démarche d'évaluation environnementale stratégique, la sélection des actions a été opérée en fonction de leur contribution aux objectifs de la charte politique et de l'intérêt potentiel du Grand Genève – pour lui tout ou partie de ses membres – à les déclencher.



LE PLAN D' ACTIONS PACTE REPRÉSENTE UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS 2050 EN SE PLAÇANT GLOBALEMENT À L'HORIZON 2030.

Cette première série d'actions vient en complément des mesures prises par chacun des membres du GLCT Grand Genève ainsi que leurs partenaires et les collectivités publiques maîtres d'ouvrages. Les actions proposées ne se substituent donc pas à celles des acteurs du territoire qui disposent des compétences statutaires et des moyens propres. Elles visent principalement à développer la coordination transfrontalière, stimuler des partenariats franco-suisse et renforcer les conditions de leur mise en œuvre.

Afin de répondre aux objectifs politiques adoptés par l'Assemblée du GLCT, le plan d'actions implique une ouverture du périmètre de collaboration du Grand-Genève, soit pour renforcer ou accélérer des coopérations existantes, soit pour investir des domaines stratégiques de la transition écologique dans lesquels les huit membres du GLCT et/ou leurs partenaires ont pour l'instant développé peu de projets transfrontaliers.

Dans cet esprit, les 26 actions sont donc réparties en quatre groupes selon qu'elles s'inscrivent dans le cadre habituel de coopération transfrontalière ou qu'elles explorent des champs de collaboration nouveaux.

- Le premier groupe contient **9 actions destinées à renforcer les partenariats historiques** dans les domaines de l'observation territoriale, l'environnement et la mobilité.
- Le deuxième groupe comprend **4 actions consacrées à des sujets ayant déjà donné lieu à des réflexions ou des études transfrontalières** qu'il s'agit désormais d'opérationnaliser en matière de coopération culturelle, d'agriculture et d'alimentation, de transition énergétique et de gestion des ressources du sous-sol.
- Avec **5 nouvelles actions, le troisième groupe propose d'élargir le cadre historique de la collaboration transfrontalière** en construisant des partenariats dans les domaines du logement et du foncier, et en développant de nouvelles formes de collaboration technique et financière à la fois pour accompagner la transition écologique du territoire et pour développer la solidarité internationale.
- Enfin, le quatrième groupe **approfondit le champ des coopérations nouvelles en s'intéressant spécifiquement aux enjeux de l'économie circulaire à travers 8 actions. (nota bene : la fiche 3.6 générique regroupe ces actions et ne fait pas partie du décompte)**

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PLAN D' ACTIONS

Une évaluation environnementale stratégique du plan d'actions a été réalisée. Elle a pour objectifs de :

- vérifier la complétude du plan d'actions vis-à-vis de l'ensemble des objectifs de la Charte ;
- s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du plan d'actions avec les objectifs de la Charte ;
- élaborer des recommandations pour la consolidation puis la mise en œuvre du plan d'actions.

La méthodologie et les résultats complets ont été basés sur la version de consultation de juillet 2024. Cette analyse a été réalisée au regard de la contribution des actions à l'atteinte des objectifs de la Charte, mais aussi des liens et des interactions entre elles.

Les résultats de l'évaluation, avec les limites de l'exercice, montrent que le plan d'actions ne propose pas de rupture au modèle socio-économico-politique qui permettrait une diminution drastique des impacts écologiques des modes de vies de la population. Ce plan d'actions s'inscrit plutôt dans la bonne trajectoire et reste toutefois ambitieux par rapport au champs d'action « traditionnel » de l'institution du Grand Genève en proposant d'élargir celui-ci à de nouvelles thématiques. En touchant une multitude de politiques publiques et en renforçant la coopération entre

les partenaires autour de thématiques spécifiques, le plan d'actions permet de mobiliser les énergies et de les coordonner afin d'améliorer la cohérence, la pertinence et l'efficacité de l'ensemble de la démarche du Grand Genève en Transition.

Un des facteurs de réussite implique que tous les acteurs du territoire aient une compréhension commune du problème et soient conscients que les solutions doivent reposer sur une démarche commune/collaborative active et participative et exploratoire, remettant en question les cadres d'interventions préétablis, dans un monde considéré comme aux ressources infinies. Un autre facteur de réussite concerne notre capacité à soutenir le rythme de réalisation inédit qui nous questionne en termes de financement, de ressources humaines et de formation. La complexité des changements en cours nous invite à adopter de nouveaux rythmes, tantôt en accélérant la mise en œuvre des solutions, tantôt en ralentissant certains de nos modes de consommation des ressources en tension (eau, sol, énergie...), le tout pour le rendre robuste et résilient. Des synergies et solidarités territoriales permettront de faire émerger de nouvelles opportunités permettant au Grand Genève d'atteindre les objectifs de transition écologique.

GROUPE 1

Domaines de compétence « conventionnels » à renforcer



ACTIONS TRANSVERSALES

- 1.1 - Doter le Grand Genève d'un outil d'observation et prospective territoriale de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières
- 1.1.1 - **POUR MÉMOIRE** Doter le Grand Genève d'un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

- 1.2 - S'engager pour un nouveau plan d'actions transfrontalier de la qualité de l'air



GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

- 1.3 - Partager une vision transfrontalière de l'eau et renforcer la coordination
- 1.4 - Doter l'agglomération du Grand Genève d'un plan d'actions transfrontaliers pour l'eau
- 1.5 - Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise
- 1.6 - Définir les « espaces cours d'eau » puis les traduire dans les documents de planification



PROTÉGER ET RENFORCER LE SOCLE DU VIVANT

- 1.7 - Préserver, reconnecter et revitaliser le socle du vivant



ASSURER LA TRANSITION VERS DES MOBILITÉS DURABLES

- 1.8 - Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières

GROUPE 2

Domaines de compétence explorés par le Grand Genève à opérationnaliser



UNIR LA POPULATION

- 2.1 - Faire de la culture un vecteur de mobilisation pour la transition écologique



METTRE EN PLACE UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

- 2.2 - Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

- 2.3 - Accélérer la mise en œuvre des projets de transition énergétique à l'échelle du Grand Genève



GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU SOUS-SOL

- 2.4 - Développer une vision commune et élaborer une gestion durable des ressources du sous-sol

GROUPE 3

Nouveaux domaines de compétences du Grand Genève



ACTIONS TRANSVERSALES

3.1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier



CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DU LOGEMENT COMMUNE

3.2 - Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

3.3 - Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique



FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3.4 - Renforcer le financement des actions transfrontalières



CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION MONDIALE

3.5 - Accompagner des projets de solidarité internationale dans les domaines de l'eau dans les pays en développement



PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.6 - Promouvoir la circularisation de l'économie au sein du Grand Genève - Pact'Matière

GROUPE 4

Volet économique circulaire Pact'Matière



OBSERVER, SUIVRE ET ÉVALUER LES PRATIQUES D'ÉCONOMIE DURABLE

3.6.1 - **POUR MÉMOIRE** Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève



ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT

3.6.2 - **POUR MÉMOIRE** Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire

3.6.3 - Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières

3.6.4 - Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction



FACILITER LES ACTIVITÉS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.6.5 - Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève

3.6.6 - Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier

3.6.7 - Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics

3.6.8 - Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du Grand Genève

PARTIE 3: MISE EN ŒUVRE



Partie 3 : Mise en œuvre

Ce chapitre propose une estimation globale des moyens organisationnels, humains et financiers à mobiliser par le Grand Genève et ses membres d'ici 2030 pour assurer la mise en œuvre du plan d'actions concerté pour la transition écologique telle qu'elle est décrite dans les fiches actions. Il s'agit d'estimation pour les besoins en animation transfrontalière et les dépenses d'études de faisabilité ou d'avant-projet ainsi que les premiers pilotes.

PACTE ne constitue pas un recueil des actions conduites respectivement par chacun des membres du Grand Genève en matière de transition écologique mais propose des démarches de nature transfrontalière dont l'objectif consiste alternativement à :

- Renforcer la coordination des actions françaises et suisses dans les champs classiques de la collaboration transfrontalière (ex. observation territoriale, mobilité, eau, biodiversité, air, etc.) ;*
- Permettre à des intentions ou pratiques de collaboration de franchir une étape plus opérationnelle à l'échelle de l'agglomération (énergie, sol, agriculture/alimentation, culture et mobilisation, etc.) ;*
- Explorer et développer de nouveaux partenariats dans des domaines stratégiques de la transition écologique jusqu'alors peu voire pas traités en transfrontalier (circularité de l'économie, foncier, logement, formation, mécanisme de financement pour la transition écologique, etc.).*

Le niveau de maturité et d'engagement de ces actions diffère selon l'expérience franco-suisse déjà acquise domaine par domaine. De même, le rôle du GLCT varie ainsi que l'implication de toute ou partie de ses membres.

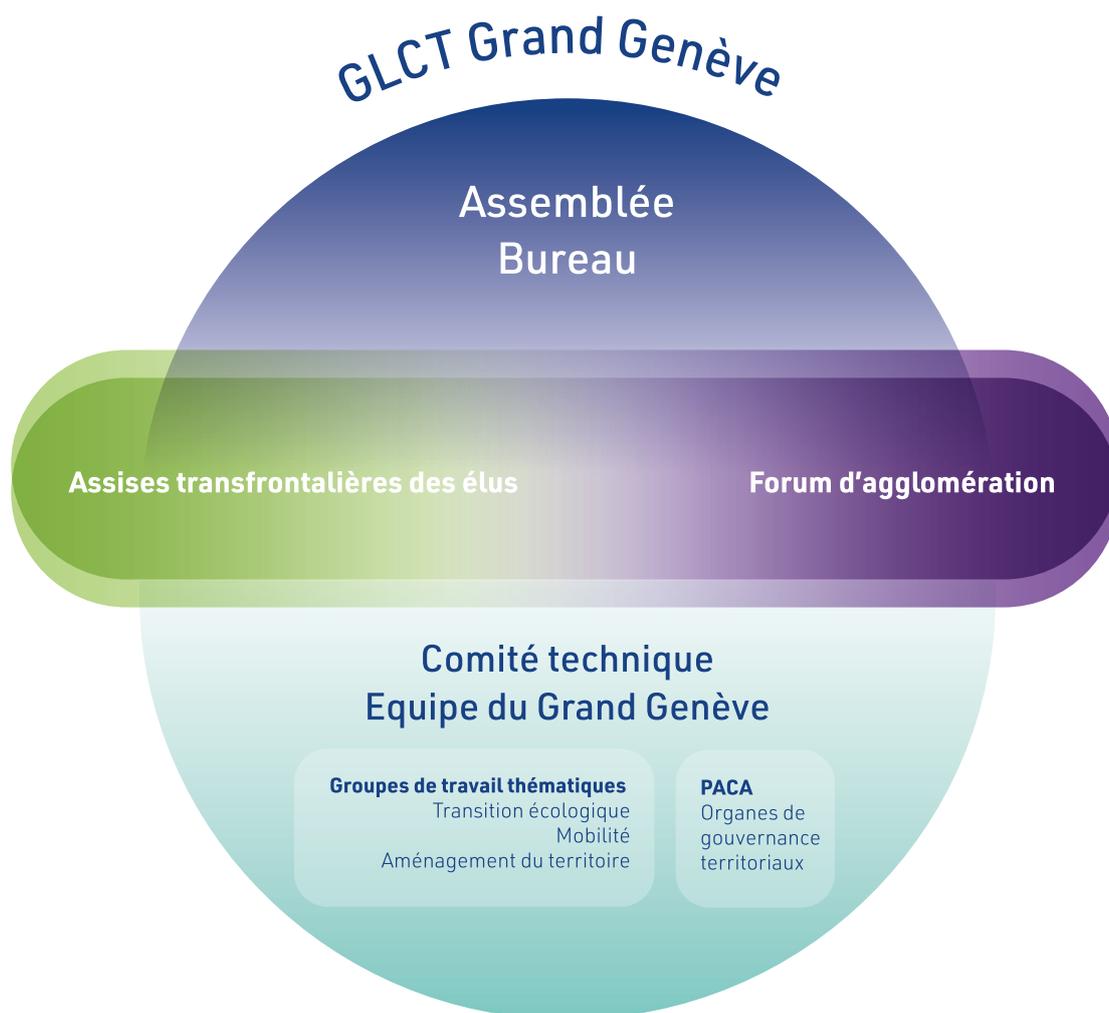
Les actions de PACTE font donc appel aux compétences du GLCT Grand Genève, ou à tout ou partie de ses membres ou encore à certains de leurs partenaires. Ces aspects organisationnels sont détaillés dans ce chapitre, ainsi que dans les fiches action.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Grand Genève agit dans une logique de subsidiarité. Son action ne remplace pas celles de ses membres, mais la complète pour mutualiser les connaissances, partager une vision commune et coordonner les planifications en matière d'aménagement, de mobilité et d'environnement.

C'est dans cette logique que le plan d'actions a été élaboré en cherchant à développer la plus-value des démarches partenariales entre tout ou partie des huit membres du Grand Genève et en élargissant le spectre des sujets d'intérêt transfrontalier. PACTE vise un renforcement de la coordination transfrontalière des politiques publiques et non leur mise en commun qui impliquerait des transferts de compétences. Il ne s'agit pas de « faire à la place de », mais de mieux coordonner pour améliorer la cohérence et l'efficacité des actions de part et d'autre de la frontière.

Cette collaboration s'exerce à travers la gouvernance en place (Assemblée du GLCT) et les plateformes de coordination existantes, telles que les Groupes de travail transfrontaliers (GTT) et les pôles de compétences thématiques. Certains espaces de coordination devront toutefois se renforcer (observation territoriale, eau, biodiversité...) ou se créer (énergie, foncier, logement, culture, formation, etc.) en fonction des niveaux de partenariat transfrontalier que les membres du Grand Genève souhaiteront développer ensemble ou à quelques-uns.



1. Retour de la consultation et des discussions partenariales

La présente version du plan d'action résulte de :

- ☛ La consultation menée durant l'été-automne 2024 auprès des membres du Grand Genève ainsi que de l'État français et du forum d'agglomération ;
- ☛ Plusieurs séquences d'ajustement thématique avec les acteurs publics de terrain (eau, air, économie circulaire, sous-sol, biodiversité, énergie, agriculture-alimentation, culture, aménagement, mobilité) afin de reprendre le contenu des fiches, adapter le calendrier et préciser les partenariats franco-suisses possibles ;
- ☛ Des échanges dans le cadre des séances du Bureau et de l'Assemblée du GLCT ;
- ☛ Des rencontres et échanges avec les responsables de la Conférences des parties (COP) Auvergne-Rhône-Alpes.

La consultation a révélé un intérêt globalement partagé pour le plan d'actions. En moyenne, la très grande majorité des fiches action est considérée comme pertinente à très pertinente sur le plan transfrontalier mais cette pertinence est parfois mitigée en regard du domaine de compétences du GLCT et de ses membres. On peut ainsi distinguer deux groupes d'actions :

☛ D'un côté, celles qui trouvent un consensus global dans une perspective de mise en œuvre commune. Cela inclut par exemple le monitoring de l'ensemble du plan d'actions avec le suivi de la trajectoire du Grand Genève.

☛ De l'autre, celles qui donnent lieu à des partenariats transfrontaliers à géométrie variable entre certains des membres du GLCT plutôt que la totalité d'entre eux et/ou qui associent d'autres parties prenantes selon leurs compétences et leurs centres d'intérêt.

Dans le même temps, il s'est agi d'adapter le plan d'actions aux moyens disponibles en considérant deux principaux leviers activables alternativement ou simultanément :

☛ Réduire le nombre d'actions en procédant à une nouvelle priorisation ; En pratique, le programme est passé de 32 à 26 actions.

☛ Étaler le plans d'actions en lui consacrant davantage de temps. Globalement, le planning a été étalé avec plusieurs actions dont le démarrage a été repoussé pour pouvoir récupérer une certaine capacité d'animation et de portage à moyens constants ou de trouver des moyens supplémentaires.

2. Répartition des rôles

Les actions de PACTE peuvent faire appel alternativement aux compétences du GLCT Grand Genève, ou à tout ou partie de ses membres ou encore à certains de leurs partenaires.

Si les actions ne relèvent donc de loin pas toutes des prérogatives du GLCT, elles présentent en revanche toutes au moins un intérêt qui les relie à la dynamique d'agglomération. Elles possèdent en outre plusieurs dénominateurs communs :

- ☛ Un intérêt et un caractère transfrontaliers. Cela implique a minima un co-pilotage franco-suisse.
- ☛ Un lien avec un ou plusieurs objectifs de la Charte du Grand Genève en transition. Cela suppose un besoin d'évaluation de leur contribution à la trajectoire fixée par le GLCT.
- ☛ Un lien potentiel avec d'autres fiches action ou d'autres activités du Grand Genève. Cela induit un besoin de mise en relation et de reporting à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise auprès des instances politiques du Grand Genève.
- ☛ Un caractère volontariste, c'est-à-dire qu'elles n'entrent pas (ou pas systématiquement) dans le cadre d'obligations faites aux acteurs du territoire de traiter le sujet en transfrontalier.

Cela peut induire une certaine fragilité du programme selon l'évolution des priorités des parties prenantes dans le temps,

☛ Et génère un besoin d'une certaine stabilité dans l'allocation des ressources nécessaires pour garantir la continuité des actions.

☛ Une éligibilité potentielle à des mécanismes de financement issus d'autres programmes (tels que le programme Interreg). Cela requiert potentiellement des fonctions support d'aide au montage de projet que l'équipe technique du Grand Genève apporte ou peut apporter.

☛ Un intérêt à être valorisée dans le cadre d'une communication transfrontalière et faire l'objet d'un partage d'expérience. Cela peut impliquer une communication ciblée à l'initiative des parties prenantes, qu'elles peuvent confier au Grand Genève ou conduire en concertation avec lui.

Cette approche en faveur d'une collaboration transfrontalière à géométrie variable introduit le principe d'un programme à la carte auquel chacun souscrit selon ses intérêts et compétences propres mais qui requiert à minima une vue d'ensemble de la part des instances du GLCT Grand Genève.

Ainsi, la fonction d'animation des actions et le rôle du GLCT sont dissociés.

2.1. Rôle des membres et des partenaires du Grand Genève

Pour chaque action, on distingue les fonctions d'animation et de participation selon la répartition suivante :

NIVEAU 1 CO-ANIMATION : Chaque action est co-animée par au moins un partenaire français et un partenaire suisse. Les co-pilotes français et suisses assurent essentiellement un travail d'animation de l'action, de mobilisation des conditions nécessaires à sa mise en œuvre et de coordination pour la production des livrables. Soit les co-pilotes disposent ensemble des ressources nécessaires au projet et les mettent à disposition, soit ils les recherchent ou les complètent en associant d'autres partenaires (dont, potentiellement, le Grand Genève sur certains aspects d'étude notamment).

NIVEAU 2 SUIVI : Chaque action réunie – en plus des co-animateurs – un ou plusieurs partenaires parmi les membres du Grand Genève mais aussi – potentiellement – parmi leurs propres partenaires. Les partenaires prennent part aux travaux en apportant à minima leur expertise et leur réseau pour favoriser la mise en œuvre du projet et contribuer à la production des livrables. Les partenaires qui relèvent de cette catégorie n'ont pas la responsabilité d'allouer les moyens financiers mais rien ne les empêche d'en accorder pour la réalisation du projet selon l'avancement de la démarche et s'ils y trouvent intérêt. Évidemment ce rôle requiert des ressources pour pouvoir participer aux séances travail, suivre la démarche, participer à la production et la valorisation des livrables...

***Nota Bene :** La liste des partenaires qui souhaitent prendre part à la mise en œuvre des actions – soit pour les co-animer soit pour les suivre – n'est pas figée dans le temps. Au contraire, elle est appelée à évoluer (idéalement, s'élargir) selon l'intérêt des parties prenantes à mesure que l'action se développera et qu'elle produira des résultats. Les modalités de mise en œuvre des actions seront régulièrement évaluées et, le cas échéant, ajustées selon des capacités et les choix des partenaires.*

2.2. Rôle du GLCT Grand Genève

Pour chacune des fiches action de PACTE, le rôle du GLCT Grand Genève varie en fonction de son objet, des partenaires concernés et des livrables attendus. Ce rôle prend ainsi plusieurs formes impliquant quatre niveaux de responsabilités réparties entre un travail de pilotage, d'impulsion et de coordination, d'accompagnement ou de suivi.

NIVEAU 1 - PILOTAGE : Le GLCT assume la responsabilité de l'action et, à ce titre, en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ainsi que la communication et la promotion. Il réunit les parties prenantes et les partenaires et anime les groupes de travail. Il produit les livrables et pour ce faire, il mobilise les ressources humaines et financières appropriées. Les instances politiques du GLCT (GTT, Bureau, Assemblée) assurent les arbitrages nécessaires au bon déroulement de l'action.

NIVEAU 2 - IMPULSION ET COORDINATION : Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

NIVEAU 3 - ACCOMPAGNEMENT : Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

NIVEAU 4 - SUIVI : Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.

Le tableau récapitulatif ci-dessous indique également le démarrage prévisionnel des actions. Certaines actions sont maintenues dans le plan d'actions et classées avec une mention « selon opportunité » lorsque certains aspects de la co-animation restent encore à préciser.

Issu de l'ensemble des discussions, le tableau ci-dessous apporte une vue synthétique de la répartition des rôles entre le GLCT, ses membres et les partenaires, ainsi que le calendrier intentionnel :

Nouveau numéro	Titre	Co-animation - Suisse	Co-animation - France	Rôle du GLCT Grand Genève	Suivi - Suisse	Suivi - France	Partenaires (autres que membres du GLCT). Non exhaustif	Démarrage (date prévisionnelle)
FA1-1	Observation du territoire	Canton de Genève (DPA), Région de Nyon	PMGF	Pilotage	Canton de Genève (DDC, DIN, OCAN, OCEAU, OCEV, OU, SMC, OCSTAT, OCT), Ville de Genève (task force climat)	Départements 01 et 74, Région AURA, Etat	Voir fiche	Déjà démarrée
FA1-1-1	FA1-5 - Eau - Observatoire (sous action de la fiche 1.1 POPGG)	Canton de Genève (OCEAU, OCEV)		Suivi	Canton de Genève (DIN, SMC), Ville de Genève (Task force climat), Canton de Vaud	Etat	CIPEL (en co-animation), SM3A, Agence de l'eau, SIG et acteurs du petit et du grand cycles de l'eau	Déjà démarré (POPGG)
FA1-2	Pact'Air	Canton de Genève (OCEV-SABRA et OCS-SMC)	PMGF + ATMO	Accompagnement	Région de Nyon, Canton de Vaud	Etat	Collectivités dotés d'un PCAET, acteurs de la santé selon les actions	Déjà démarrée
FA1-3	Eau - Gouvernance	Canton de Genève (OCEAU)	Pays de Gex Agglo, Etat en appui si besoin	Suivi	Canton de Genève (OCEV, SMC), Région de Nyon (+ SI Nyon, SITSE, SIECGE, SAPAN), Canton de Vaud	Départements 01 et 74, Etat, PMGF	CC du Genevois, Agence de l'eau et acteurs du petit et du grand cycles de l'eau, CIPEL	Déjà démarrée
FA1-4	Eau - Contrat	Canton de Genève (OCEAU)	Pays de Gex Agglo	Suivi	Région de Nyon (+ SI Nyon, SITSE, SIECGE, SAPAN), Canton de Vaud	Etat	Agence de l'eau et acteurs du petit et du grand cycles de l'eau	2026-2027
FA1-5	Eau - Crise	Canton de Genève (OCEAU)	Pays de Gex Agglo	Suivi	Canton de Genève (OCEV, DIN, SMC), Canton de Vaud, Ville de Genève (Task force climat, SG)	Etat - Préfectures	CC du Genevois, SM3A, SIG, CIPEL, Agence de l'eau et autres acteurs du petit et du grand cycles de l'eau	Déjà démarrée
FA1-6	Eau - "Espaces cours d'eau"	Canton de Genève (OCAN, OCEAU)	Pays de Gex Agglo	Impulsion et coordination	Canton de Genève (OCEV, DPA), Région de Nyon (relai), Canton de Vaud	Etat (DDT 01 et 74), Département 01 (relai)	Thonon Agglo, Agence de l'eau	2026-2027
FA1-7	Préserver, reconnecter et revitaliser le socle du vivant	Canton de Genève (DPA), Région de Nyon, Ville de Genève (CJB, MHN, SEVE)	PMGF	Impulsion et coordination	Canton de Genève (OCAN)	Départements 01 et 74, Etat	les Syndicats Mixtes du Salève et du Vuache, Annemasse Agglo, Thonon-Agglo, CC Arve et Salève, CC du Genevois, Pays de Gex Agglo, GE-21, ASTER, CEN01, OFB, tissu associatif.	Déjà démarrée
FA1-8	Mobilités transfrontalières	Canton de Genève (DPA et OCT) + Région de Nyon	PMGF	Impulsion et coordination	Canton de Vaud, Ville de Genève, Canton de Genève (SMC)	Départements 01 et 74, Région AURA (DMOB), Etat	Autorités organisatrices et GLCT Transports publics, communes concernées, forum d'agglomération, EPFL, acteurs académiques	Déjà démarrée
FA2-1	Culture et mobilisation	Ville de Genève (DCTN)	PMGF	Suivi	Canton de Genève (DCS)	Etat (DRAC)	ACG	2026-2027
FA2-2	Agriculture et alimentation	Canton de Genève (DPA, SMC), Région de Nyon	PMGF	Pilotage	Ville de Genève (Agenda 21), Canton de Genève (OCAN, OCEV, DCS), Canton de Vaud (DGAU)	Départements 01 et 74, Région AURA (DAFA)	Chambres d'agriculture, Association Ma-Terre, HEPIA Agronomie, Réseaux agroécologiques, Intercommunalités avec des PAT, associations et collectifs actifs dans la thématique de l'agriculture et l'alimentation	Déjà démarrée
FA2-3	Energie - Conférence acteurs	Canton de Genève (OCEN)	PMGF	Impulsion et coordination	Région de Nyon, Canton de Vaud (à confirmer), Canton de Genève (OCEV), Ville de Genève (Task force climat)	Etat (ADEME)	SYANE, SPL Alec01, Innovales (en appui PMGF), SIG	Selon opportunités
FA2-4	Ressources Sous-sol	Canton de Genève (OCEV)	A déterminer	Accompagnement	Canton de Genève (OCAN), Région de Nyon (relai), Ville de Genève (ENE, Task force climat)	Etat, Département 74, PMGF	CAUE, BRGM, IFPEN (Département GeoSciences, aspect modélisation), ADEME	Selon opportunités
FA3-1	Foncier transfrontalier	Canton de Genève (DPA)	PMGF	Impulsion et coordination	Canton de Genève (OCLPF, OCT, OCBA, OCEAU, OCAN, DIN), Ville de Genève (URB)	Etat	SAFER, EPF74, EPF01, confédération en lien avec le PFPDT, SOFREN SA, organisations cantonales qui traitent du foncier, FTI	Déjà démarrée
FA3-2	Logements	Canton de Genève (DPA), Ville de Genève	PMGF	Impulsion et coordination	Canton de Genève (OCLPF, DIN), Ville de Genève (URB)	Etat	Bailleurs sociaux, ADI, OBSTER, CPEG, APCG, Plateforme du réseau seniors, SVL, ASLOCA, CVI, USPI, SVIT, FIDP, VGLS, Coopératives	Déjà démarrée
FA3-3	Formation	Canton de Genève (DIP Cité des métiers)	PMGF, Cités des métiers du Grand Genève (appui)	Suivi	Canton de Genève (OCEN, OCEV, DEE, SMC)	Etat (DDETS74), Région AURA (DFOR)	France travail, Ecole, organismes de formations continues, fâtières d'associations professionnelles,	Déjà démarrée
FA3-4	Fonds TE		GLCT	Pilotage	Région de Nyon, Canton de Genève (DDC, OCAN, OCEV, DIN), Ville de Genève	Région AURA (DEEP)		Déjà démarrée
FA3-5	Solidarité internationale	Canton de Genève (OCEAU)	REOGES et Annemasse agglomération	Suivi	Ville de Genève (Agenda 21), Région de Nyon (relai)	Région AURA (DRI)	Cité de la solidarité, Agence de l'eau, AFD, Cluster Eau Lémanique, Pôle Tenniferis, RESACCOOP, FEDEVACC, CAPG, Bureau de la solidarité internationale	Déjà démarrée
FA3-6	Pact'Matière	Grand Genève Circulaire avec l'appui du Canton de Genève (DPA, OCEV) et Ville de Genève (Agenda 21)		Impulsion et coordination (si montage Interreg)	Canton de Genève (DDC, OCBA, OCT, DEE), Région de Nyon	Région (DEEP), Etat		Déjà démarrée
PACTMATERIE	FA 3.6.1 cartographie filières stratégiques	Canton de Genève (OCEI)	A déterminer	Accompagnement	Canton de Genève (DDC, DPOF, OCBA, OCEV), Région de Nyon, Ville de Genève (Task force climat)	Région AURA (DFOR), Etat	Fatières, Génie.ch, Après-GE, Après-VD, associations des consommateurs	Selon opportunités
	FA 3.6.2 sensibilisation des consommateurs	Région de Nyon, Canton de Genève (DDC), Ville de Genève (Agenda 21)	A déterminer	Accompagnement	Canton de Genève (OCBA, OCEV, SMC), Ville de Genève (Task force climat)		Fatières, Génie.ch, Après-GE, Après-VD, associations des consommateurs, ADEME, Coord21, SANU durabilitas	Selon opportunités
	FA 3.6.3 communication auprès des entreprises et rencontres d'affaires	Région de Nyon, Canton de Genève (OCEI)	PMGF	Accompagnement	Canton de Genève (DDC, OCBA, OCEV), Ville de Genève (Agenda 21)		Génie.ch, CIRIDD (si possibilité Interreg 3.6), Innovales, Génie.ch	Déjà démarrée
	FA 3.6.4 évolution pratiques des collectivités / construction	Canton de Genève (OCEV)		Accompagnement	Canton de Genève (OCBA, OCT), Région de Nyon (relai), Ville de Genève (Task force climat)	Etat	CAUE (si mandat)	Selon opportunités
	FA 3.6.5 passage en douane	Canton de Genève (DPA)	Etat - Douanes (sous réserve de confirmation)	Impulsion et coordination	Canton de Genève (OCEV, OCBA)	Région AURA (DEEP), Etat		Selon opportunités
	FA 3.6.6 planification besoins fonciers	Canton de Genève (OCEV, DPA)	Région AURA (DEEP)	Accompagnement	Canton de Genève (DPOF, OCAN, OCBA, OCT), Région de Nyon	Départements 74, PMGF, Etat	FTI, entreprise de la construction, fâtières, UNICEM	2026-2027
	FA 3.6.7 critères EC dans marchés publics	Canton de Genève (OCEV)	A déterminer	Accompagnement	Canton de Genève (OCBA, OCT), Région de Nyon (relai), Ville de Genève (Task force climat)	Région AURA (DEEP), Etat	CAUE (si mandat)	Selon opportunités
	FA 3.6.8 réemplois matières textiles	Institut du textile (chef de file Star3)	Démarche - société coopérative (chef de file Star3)		Suivi	Canton de Genève (OCEV), Ville de Genève (Agenda 21)	Région AURA (DIRECO), Etat	Caritas GE, centre social protestant, Centre technique de la plasturgie, Reed, CTCF

3. Moyens financiers

La mise en œuvre du plan d'actions implique également l'allocation de moyens financiers dédiés. Le besoin global de financement est estimé à 10 millions CHF. Comme indiqué en introduction du présent chapitre, ces moyens sont destinés à couvrir les besoins en animation et les dépenses d'études de faisabilité ou d'avant-projet ainsi que les premières actions pilotes. Ils ne tiennent pas compte des coûts d'investissements liés à la réalisation de projets, d'équipements ou d'infrastructures tels que la construction d'un éco-pont, l'interconnexion transfrontalière de réseaux (eau, énergie) ou l'alimentation d'un outil financier pour la transition écologique.

Une partie de ces financements pourra être mobilisée à travers des dispositifs contractuels tels que le programme Interreg 6. Certains ont déjà démarrés ou sont sur le point de démarrer (« Planette » (formation), « POPGG » (observation territoriale), « Star3 » (Textiles et plastiques). D'autres sont en réflexion dans les domaines de la mobilité, la circularité de l'économie, la sobriété, etc. L'essentiel des moyens nécessaires à la mise en œuvre des fiches action devra néanmoins être mobilisé par les membres et partenaires du Grand Genève selon leurs intérêts respectifs, leurs moyens propres et le niveau d'implication que chacun souhaitera engager pour renforcer la coordination transfrontalière en faveur de la transition écologique de l'agglomération.

Rapporté à la population du bassin de vie transfrontalier, le programme PACTE représente un effort équivalent à 2 CHF/habitant/an. Il a pour but de favoriser les conditions cadres nécessaires à l'émergence et à la concrétisation des mesures transfrontalières destinées à renforcer la robustesse du territoire face aux changements globaux et préserver la qualité de vie de la population.

Toutes proportions gardées, ces moyens mis en commun à l'échelle transfrontalière semblent à la portée des membres du Grand Genève et de leurs partenaires, en regard notamment des budgets que chacun alloue déjà aux actions concourant à la préservation des ressources, à la réduction des causes et des impacts du changement climatique et à l'amélioration des conditions de vie.

Les moyens mis en commun ont vocation à générer des effets leviers à deux niveaux au moins :

■ D'une part, en favorisant les synergies transfrontalières dans des domaines d'intérêt partagé entre la France et la Suisse et donc en améliorant l'efficacité globale des actions portées par chacun des partenaires.

Il s'agit à minima de renforcer la coordination, lever certains obstacles et, potentiellement, repérer des opportunités nouvelles de collaboration. L'expérience acquise au sein du Grand Genève dans les domaines de la mobilité ou de la gestion de l'eau par exemple offre de parfaites illustrations de l'impact accru des mesures françaises et suisses lorsqu'elles sont planifiées et coordonnées en transfrontalier. Il peut en être de même en matière de transition écologique.

■ D'autre part, en créant ou en renforçant les conditions cadres propices à l'émergence d'autres initiatives publiques et privées locales.

La transition écologique du territoire suppose des orientations et des impulsions claires de la part des pouvoirs publics, mais sa mise en œuvre ne relève pas exclusivement des moyens qu'ils mobilisent. Les acteurs économiques et les citoyens jouent aussi un rôle déterminant. A titre de comparaison, la COP Auvergne Rhône Alpes estime que les moyens déjà alloués à la transition climatique et écologique devraient doubler au cours des prochaines années pour atteindre les objectifs définis dans la feuille de route. Selon les estimations, l'effort appartient aux acteurs publics évidemment, mais aussi – majoritairement – aux acteurs économiques, au secteur assurantiel et aux citoyens.

4. Moyens humains

A ce jour, 15 actions ont déjà entamé certaines phases préalables, voire ont déjà démarré, notamment celles au bénéfice de financement Interreg (comme la formation TE et économie circulaire volet textile). 4 actions devraient démarrer l'année prochaine et 7 actions classées avec la mention « selon opportunité » devraient pouvoir débiter à moyen terme, une fois que les derniers arbitrages concernant principalement la co-animation auront été réglés.

Fort de ce constat et après analyse des ressources humaines actuelles, la mise en œuvre du plan d'actions implique plusieurs démarches pour assurer un rythme suffisamment dynamique et le plus proche possible des ambitions fixées dans la Charte du Grand Genève :

☛ La mobilisation des équipes en place dont les cahiers de charges devront évoluer pour intégrer – en plus des missions de base – des temps de travail suffisants pour impulser et mettre en œuvre les actions de PACTE. On estime que les ressources actuelles sont suffisantes à ce stade pour les actions relevant des domaines suivants : Air (Pact'Air), Biodiversité (Préserver, reconnecter et revitaliser la primauté du vivant),

Culture et mobilisation, Agriculture et alimentation, Foncier transfrontalier, Formation, Conception d'un mécanisme de financement de la transition écologique.

☛ La mise à disposition, par les membres du Grand Genève et/ou leurs partenaires, de ressources humaines existantes selon les domaines d'intérêt et de compétence propres à chacun essentiellement dans les domaines suivants : Observation du territoire, Eau, Mobilités transfrontalières, Énergie, Logements et Solidarité internationale dans le domaine de l'eau. Pour partie, ces ressources peuvent par ailleurs être valorisées et bonifiées dans le cadre de projets Interreg dont plusieurs sont en phase d'élaboration.

☛ Le recrutement de nouveaux profils avec des compétences adaptées dont le volume et la nature dépendront de ce que chacun des membres du Grand Genève souhaitera déjà mobiliser au sein de ses effectifs. Les besoins de renforts pressentis sous forme de recrutements ou de mandats externes concernent à ce stade principalement les actions liées aux Ressources sol et sous-sol et au programme Pact'Matière.

5. Analyse globale

La transition écologique se déroule dans un contexte d'incertitude, où les impacts climatiques, les évolutions technologiques et les changements sociétaux peuvent modifier les priorités. C'est un processus **continu, adaptatif et collectif**. Ainsi, le plan d'actions doit rester **adaptable, notamment en termes de moyens humains et financiers**, pour intégrer ces évolutions sans compromettre les objectifs à long terme.

La transition écologique ne peut être portée par une seule entité, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des entreprises ou des individus. Elle repose sur un **engagement collectif**, mobilisant tous les acteurs à différents niveaux.

La définition de la transition écologique proposée dans la Charte du Grand Genève aborde les enjeux opérationnels en soulignant ces phénomènes d'incertitude et de complexité. Reprenant les recommandations et la sémantique du rapport du GIEC de 2018, elle invite à développer des modalités de décision et d'action à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire « **inédites, rapides et radicales** ».

Le processus engagé par le Grand Genève au cours des cinq dernières années amène trois constats en lien avec ces trois recommandations du GIEC.

Premièrement, le Grand Genève a engagé **un travail inédit** a bien des égards qu'il s'agisse de l'ambition politique fixée dans la Charte, les orientations majeures développées dans la vision territoriale transfrontalière ou l'ouverture transfrontalière sur de nouveaux sujets tels qu'ils apparaissent dans PACTE et dans la feuille de route métropolisation notamment.

Deuxièmement, **le rythme de mise en œuvre est tout à fait significatif** dans un contexte transfrontalier relativement complexe qui fait intervenir certaines pratiques et des moyens différents de chaque côté de la frontière. Toutefois, **ce rythme n'est pas suffisant** en regard des enjeux planétaires, eux-mêmes éminemment plus complexes encore.

Troisièmement, du point de vue de la nature et de l'intensité des actions, celles proposées dans le plan d'actions s'inscrivent résolument en faveur d'une plus grande robustesse du territoire et renforcent la structuration du bassin de vie transfrontalier. Mais elles se heurtent aussi à des réalités de terrain – certaines de nature conjoncturelles – qui invitent souvent à la prudence, peut-être parfois de manière excessive, alors qu'il s'agit **d'innover davantage dans les formes de collaboration et de solidarité** franco-valdo-genevoises.



PARTIE 4 :
PLAN D' ACTIONS CONCERTÉ
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DU GRAND GENÈVE

Doter le Grand Genève d'un outil d'observation et prospective territoriale de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

La plateforme observation et prospective du Grand Genève (POPGG) répond au besoin de :

- ▀ dépasser les difficultés rencontrées actuellement en matière de comparabilité, partage et pérennité des données nécessaires au monitoring (avancement et effets) du Projet d'agglomération ;
- ▀ fournir des éléments objectifs d'aide à la décision, pour (ré)orienter les politiques publiques dans le contexte transfrontalier, notamment celles liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement, en accord avec les dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition..

Actuellement, chaque partenaire du Grand Genève produit et diffuse de la donnée à l'échelle de son territoire. Pour la coopération transfrontalière, l'observatoire statistique transfrontalier (OST) agrège les statistiques publiques existantes de part et d'autre des frontières, les compare et les publie à des échelles communales ou supra-communales. Cependant, d'autres types de données sont requises par les activités du Grand Genève, notamment les projets d'agglomération (PA), plus finement désagrégées ou regroupées selon des périmètres et typologies de projets.

Il s'agit, en particulier dans ce cadre, de produire les indicateurs obligatoires demandés par la Confédération. À cet effet, les partenaires du Grand Genève passent régulièrement des mandats pour produire les données sources nécessaires au calcul de ces indicateurs et chiffres clés et des analyses spécifiques. Il s'agit par exemple de la spatialisation de projections de population et d'emplois, de comptages de trafic aux frontières, ou de mesures des comportements d'achat dans l'agglomération ou encore de cartographies comme la « tache urbaine », l'affectation du sol simplifiée ou l'infrastructure écologique. Ces mêmes données constituent également une base partagée à disposition pour l'élaboration de futures planifications directrices sur chacun des territoires de l'agglomération transfrontalière.

Au regard du nombre de thématiques et des besoins croissants, il est crucial de disposer d'une organisation qui pérennise cette activité d'observation du territoire et garantit la traçabilité et la comparabilité des données de monitoring dans le temps. La POPGG consolide et complète l'existant, s'assure de sa bonne diffusion auprès des acteurs locaux et pose les bases (gouvernance, outils) d'une montée en puissance pour accompagner la transition du territoire.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Concrètement, la POPGG serait actif dans les domaines suivants :

- ▀ Récolte, traitement, intégration et publication de données thématiques à l'échelle transfrontalière ;
- ▀ Élaboration, mise à disposition et tenue à jour d'un catalogue présentant les données accessibles auprès des divers acteurs (POPGG, SITG, OST, etc.) ;
- ▀ Diffusion et tenue à jour d'un site web simple et d'une newsletter informant les partenaires des actualités de la POPGG (données mises à jour, nouvel indicateur, etc.) ;
- ▀ Planification pluriannuelle et partenariale des activités liées à l'observation du territoire dans le Grand Genève (enquêtes, comptages, analyses, indicateurs) et suivi des mandats liés à ces études ;

▀ Réalisation d'analyses d'échelle transfrontalière, par exemple sur la mise en œuvre de projets structurants de mobilité comme le Léman Express ou les trams transfrontaliers ;

▀ Organisation d'un séminaire annuel de mise en réseau des acteurs et de partage d'expérience sur l'observation dans le Grand Genève.

La POPGG sera créé sous l'égide du GLCT du Grand Genève au moyen d'une organisation partenariale. La forme précise de la gouvernance doit être précisée en associant tous les acteurs à la discussion (cf. « Mise en œuvre de l'action » et « partenaires pressentis » ci-après). Cette décision sera utilement éclairée par :



>>> Doter le Grand Genève d'un outil d'observation et prospective territoriale de mesure des effets des politiques publiques transfrontalières

☛ Un benchmark des organisations dans les observatoires transfrontaliers existants ailleurs en Europe.

☛ Le contenu des entretiens menés en 2023 avec les acteurs concernés, pour mieux comprendre leurs compétences et leurs attentes.

Compte tenu des connaissances déjà existantes, un premier atelier de travail a eu lieu en septembre 2024. Cet atelier a porté sur la structuration de groupes de travail thématiques et ses modalités de fonctionnement et de recueillir les besoins et intérêts des partenaires potentiels de la plateforme.

Suite à cet atelier, le Pôle Métropolitain du Genevois Français et la Direction du Projet d'Agglomération du Canton de Genève, en partenariat avec la Région de Nyon ont décidé d'initier le montage de la Plateforme au moyen d'une proposition au programme Interreg. Cette première phase de 3 ans (2025 - 2028) devrait permettre de consolider et développer la base des données socle et indicateurs disponibles, définir la stratégie de pérennisation et implémenter un mécanisme de gouvernance.

A ce jour les thématiques suivantes sont prévues dans POPGG : air-climat-énergie, biodiversité, eau (voir détail fiche 1.5), sous-sol, mobilités et dynamiques territoriales. Selon les thèmes, des groupes de travail ad hoc seront créés afin de gérer notamment les besoins, les coordinations, l'animation et l'aspect métier de la donnée.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

- Organisation d'un atelier de travail sur la gouvernance de la POPGG.
- Signatures de conventions de partenariat et annexes spécifiques à chaque partenaire.
- Mise à jour et publications de nouvelles données (SITG, plateforme Géoclip, Cahiers Grand Genève, notes d'analyse).
- Mobilisation et reprise des données et analyses par les partenaires du Grand Genève et tiers.
- Organisation d'ateliers thématiques.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

Partenaires scientifiques et techniques et de la gouvernance :

- **Co-animation** : Canton de Genève (DPA), PMGF et Région de Nyon.
- **Suivi** : Ville de Genève (Task force climat), Région Auvergne Rhône Alpes, Départements 01 et 74 et leur outils/dispositifs d'observation, Etat.
- **Organismes de l'État français et niveaux décentralisés partenaires français** : IGN, INSEE (via OST), DDT 01 et 74, ORCAE, CRAIG, ATMO, RGD 74.

- **Organismes du Canton de Genève** : SITG (DIT-DT), OBSTER (OU-DT), OCT (DSM), SABRA (OCEV-DT), OCEAU, OCAN, DDC, DIN, SMC, OCSTAT (DF, via OST), réseau GE-EN-VIE (UNIGE-HES).
- **Organismes du Canton de VD et District Nyon** : DGTL, DGMR, OCDC, CARTOLACOTE.
- **Organismes internationaux et privés** : CIPEL, Fondation MODUS.

RÔLE DU GLCT : PILOTAGE

Le GLCT assume la responsabilité de l'action et, à ce titre, en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ainsi que la communication/promotion. Il réunit les parties prenantes et les partenaires et anime les groupes de travail. Il produit les livrables et pour ce faire, il mobilise les ressources humaines et financières appropriées. Les instances politiques du GLCT (GTT, Bureau, Assemblée) assurent les arbitrages nécessaires au bon déroulement de l'action.

Doter le Grand Genève d'un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / COOPÉRER N°10

AVERTISSEMENT :

La présente fiche action figure ici pour mémoire. Elle est rattachée d'une part à la fiche 1.1 (Observation et prospective) pour ce qui concerne la gestion des données et d'autre part, à la fiche 1.3 (Coordination transfrontalière) pour ce qui concerne le partage des résultats.



CONTEXTE DE L'ACTION

Qu'il s'agisse du lac Léman, des nappes stratégiques comme celle du Genevois, des grands hydrosystèmes comme le Rhône ou l'Arve ou des plus petits cours d'eau, le bassin transfrontalier franco-valdo-genevois s'est construit autour d'un partage naturel des ressources en eau souterraine et de surface. Jusqu'alors, les usages de l'eau s'y sont développés de part et d'autre de la frontière dans un contexte général de relative abondance et de résilience des ressources (= le « château d'eau »).

Si les ressources sont naturellement partagées et les usages souvent analogues de part et d'autre de la frontière, le cadre de leur gestion dépend quant à lui d'organisations françaises et suisses qui répondent à des réalités propres sur les plans réglementaire, administratif et financier. Il en résulte des pratiques parfois plus avancées d'un côté de la frontière que de l'autre (par exemple en matière de régulation des usages en cas de crise) et des enjeux qui peuvent varier selon le territoire concerné.

Pour les parties françaises, les enjeux prioritaires concernent notamment l'alimentation en eau potable pour

des territoires connaissant une urbanisation croissante, la protection des personnes et des biens (les crues de l'Arve en 2023 ayant rappelé l'importance du sujet), l'impact des sécheresses sur le maintien des usages de l'eau (domestiques, agricoles, industriels et énergétiques – certains de ces usages étant au cœur de la régulation des débits du Rhône) ou le coût des services de l'eau payés en francs suisses par certaines collectivités françaises du bassin.

Les enjeux de préservation des ressources en eau que ce soit en termes de quantité (étiage) ou de qualité, d'adaptation aux changements climatiques, de résilience des systèmes et de gestion des usages (en période normale et de crise), dans un principe de solidarité transfrontalière sont évidemment partagés par les parties suisses.

Dans ce contexte, l'observation des ressources en eau et de leurs usages représente un enjeu commun pour mieux comprendre et protéger l'eau et mieux répondre aux attentes de la population. Il s'agit donc de prolonger et d'améliorer les démarches de collaborations engagées par les partenaires.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif consiste à concevoir puis mettre en place et animer un observatoire transfrontalier des ressources et des usages de l'eau, sur le modèle par exemple de l'outil transfrontalier G²AME (qualité de l'air).

LA DÉMARCHÉ RÉPOND AUX OBJECTIFS SUIVANTS :

- Mettre en réseau les acteurs de l'eau.
- Faciliter la prise de décision et le suivi dans le temps.
- Renforcer durablement la cohérence ou la complémentarité des mesures prises de part et d'autre de la frontière.
- Sensibiliser la population et la société civile aux enjeux liés à l'eau.

ELLE COMPREND LES AXES SUIVANTS :

- Identifier les principaux enjeux, les principales ressources et les principaux usages qu'il s'agira de suivre.
- Mettre en place une base de données commune et une régulation de ces données, une cartographie et un observatoire des ressources et des usages de l'eau.
- Animer l'observatoire : produire les éléments à l'attention du Comité transfrontalier de l'eau. (cf. action 1.3), communiquer et sensibiliser la population et les acteurs du territoire.





MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

Fin 2025 - début 2026 : STRUCTURER LA CARTOGRAPHIE ET L'OBSERVATOIRE

- Finaliser la matrice des services et usages de l'eau. Ils peuvent être analysés par ressource (lac, fleuve, cours d'eau, nappes, zones humides, etc.) ou par territoire.
- Définir les données stratégiques à partager.
- Élaborer la cartographie des ressources en eau et sélectionner celles qui requièrent une attention particulière du point de vue transfrontalier.
- Définir l'ossature de ce qui devra et pourra être observé dans le temps.
- Générer les indicateurs pertinents : préciser la qualité des données disponibles et renseignables de manière récurrente.
- Identifier les producteurs et les sources de données, de même que les principaux usagers institutionnels de ces dernières et canaux de transmissions.
- Établir tous les liens nécessaires avec la Plateforme d'observation et de prospective (fiche .1.1) Transfrontalier du Grand Genève (POPGG – projet INTERREG), le Système d'Information du Territoire Genevois (SITG) et l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST).

2026 : DÉFINIR LES MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE

- Déterminer le coût de fonctionnement de l'outil.
- Fixer la répartition des rôles entre les fournisseurs de données.
- Fixer la clé de répartition financière de l'outil pour les coûts résiduels (ceux non pris en charge par les fournisseurs de données).
- Préciser la gouvernance transfrontalière de l'observatoire (lien avec l'action 1.3).

2027 : METTRE EN ŒUVRE PUIS ANIMER L'OBSERVATOIRE

- Installation de l'outil.
- Gestion (collecte des données, agrégation puis production des indicateurs et des rapports).
- Proposition des éléments d'aide à la décision (couplage indicateurs/enjeux).
- Communication/sensibilisation auprès des collectivités, des usagers de l'eau et de la population du territoire.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (OCEAU, OCEV).
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : SM3A, Agence de l'eau, SIG et acteurs du petit et du grand cycles de l'eau et CIPEL (en co-animation).
- **Suivi** : Canton de Genève (DIN, SMC), Ville de Genève, Canton de Vaud, Etat.

RÔLE DU GLCT : SUIVI

Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.

S'engager pour un nouveau plan d'actions transfrontalier de la qualité de l'air

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → RÉGÉNÉRER N°7 / AMÉNAGER N°8 / SE DÉPLACER N°9 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Responsable de plus de 7 millions de décès prématurés dans le monde, et de la perte de millions d'années de vie en bonne santé chaque année, la pollution de l'air est, avec le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité, l'une des trois grandes menaces environnementales pour la santé humaine identifiées par le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). La réduction de la pollution de l'air nécessite de transformer l'ensemble des aspects de nos sociétés et de nos vies, notamment transports, chauffages, industries et activités agricoles. Chacun doit pouvoir être sensibilisé à l'état de la pollution de l'air, décrypter les informations, se faire une opinion et agir à l'échelle collective comme individuelle.

Avec PACT'Air, Programme d'actions transfrontalier pour la qualité de l'air du Grand Genève, élus et experts ont reconnu dès 2012 le territoire du Grand Genève comme un bassin d'air commun, nécessitant des actions coordonnées pour préserver cette ressource vitale. L'ambition de ce programme est de donner aux habitantes et habitants de l'agglomération la possibilité de respirer un air sain en réduisant les polluants et en améliorant la qualité de l'air durablement.

Entériné en janvier 2018, 14 actions ont été priorisées dans un premier plan d'actions commun qui s'articule autour des 3 axes suivants :

1. Améliorer durablement la qualité de l'air.
2. Réagir ensemble en cas de pic de pollution.
3. Mettre en œuvre des outils communs et sensibiliser les publics.

Si certaines mesures ont de la peine à être déployées à l'échelle transfrontalière, compte tenu des législations différentes entre la France et la Suisse, la plupart trouvent une application harmonisée de part et d'autre de la frontière. Le bilan de ce plan d'actions, en cours de finalisation, confirme ainsi la dynamique du territoire avec près de **80 % des actions réalisées et/ou en cours**. Ce résultat permet d'accompagner concrètement les objectifs fixés dans le cadre de ce plan : réduire de 50 % les NO_x et de 18 % les PM₁₀ à horizon 2030 par rapport aux niveaux de 2005.

Parmi les actions phares mises en œuvre, le territoire du Grand Genève bénéficie d'une modélisation commune des données via la plateforme G²AME. Ces informations sont mises à disposition de la population via l'application Air2G², outil conjoint d'analyse et de prospective de la qualité de l'air sur le bassin d'air du Grand Genève. D'autres avancées dans les secteurs des transports, des chantiers, du chauffage ont été déployées de manière coordonnée à l'échelle transfrontalière (cf. bilan du plan actions PACT'Air pour le détail).



DESCRIPTION DE L'ACTION

Si la qualité de l'air du bassin de vie du Grand Genève est globalement bonne, la nouvelle réglementation plus contraignante concernant la concentration des polluants atmosphériques va nécessiter un renforcement de l'action publique pour tendre vers les nouvelles recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), comme identifié dans l'objectif n°6 de la Charte Grand Genève En Transition « Améliorer et garantir la qualité de l'air et l'ambiance sonore du Grand Genève ».

Les recommandations réactualisées en 2021 par l'OMS préconisent un abaissement des seuils de référence à respecter d'ici 2030, pour atteindre l'objectif zéro pollution en 2050 pour les polluants suivants :

- Particules (PM₁₀) : valeur actuelle 20 µg/m³ - valeur cible 15 µg/m³.



»» S'engager pour un nouveau plan d'actions transfrontalier de la qualité de l'air

- ☛ Particules fines (PM_{2,5}): valeur actuelle 10 µg/m³ - valeur cible 5 µg/m³.
- ☛ Dioxyde d'azote (NO₂): valeur actuelle 40 µg/m³ - valeur cible 10 µg/m³.
- ☛ Ozone (O₃): valeur actuelle 25 jours/an - valeur cible 3 jours/an.

La réglementation française sera adaptée sur la base de la nouvelle Directive européenne en cours de révision. Cette dernière fixe les seuils réglementaires devant être respectés par les pays membres. La réglementation suisse est en cours d'analyse pour une adaptation future. Dans la période transitoire, les valeurs réglementaires actuelles prévalant en France et en Suisse restent la référence à respecter.

À l'heure actuelle, aucun de ces objectifs n'est atteint sur le Grand Genève. Si la cible pour les PM₁₀ semble atteignable, les changements climatiques et les activités humaines rendent particulièrement difficiles l'atteinte des seuils pour les autres polluants. Ceci est en particulier le cas pour les PM_{2,5}, avec une réduction par deux de leur concentration moyenne annuelle et l'introduction nouvelle d'une valeur journalière fixée à 15 µg/m³.

Une pollution atmosphérique excessive est souvent la conséquence des politiques non durables menées dans les secteurs et principalement, les transports, l'énergie, les déchets, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel et l'urbanisation. Aussi, la réduction des émissions de polluants atmosphériques pour préserver la santé de la population et des écosystèmes devra guider le choix des actions opérationnelles pour la suite de PACT'Air. Néanmoins et afin de ne pas reprendre, voire dupliquer, des mesures figurant dans d'autres plans d'actions, il est préconisé d'orienter la suite selon 4 axes d'actions harmonisées et ciblées à l'échelle du Grand Genève pour observer, planifier et agir :

☛ Observatoire de la qualité de l'air :

- Axe prescriptif pour poursuivre les actions visant au respect des valeurs réglementaires actuelles et pour préparer l'application future des nouvelles réglementations à venir, notamment : intégration des nouveaux seuils dans les projections, adaptation de la modélisation à l'échelle du Grand Genève, extension du réseau de stations de mesure et de monitoring.
- Axe prospectif et exploratoire, notamment : activités de veille, campagnes d'investigation et modélisation des données sur les substances et polluants émergents et/ou de nouveaux indicateurs pour compléter la connaissance de l'air ambiant.

☛ Apport/contribution aux politiques publiques selon les résultats du bilan : actions de sensibilisation pour intégrer de manière systématique les enjeux de la qualité de l'air et l'impact sur la santé sur les

sources majeures de pollution et particulièrement concernant les transports, l'énergie, l'aéroport, les déchets, l'industrie et l'agriculture.

☛ **Intégration de la dimension air dans des projets pilotes :** élaboration et prise en compte des cartes stratégiques en phase de planification dans des projets urbains à enjeux, utilisation de G2AME comme outil d'aide à la décision pour des projets de mobilité, mise en application des recommandations en matière de qualité de l'air en phase de réalisation sur des chantiers transfrontaliers (par ex. extension des lignes de tram), évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS), surveillance du périmètre Aéroport de Genève (structure au sol et trafic aérien), valorisation des biodéchets et production de biogaz, diminution des émissions de COV.

☛ **Communication, sensibilisation, pédagogie :** poursuivre les activités de communication en place, notamment lors des épisodes de pollution avec l'activation du dispositif transfrontalier existant. Renforcer l'utilisation de l'outil G²AME pour communiquer de manière harmonisée et à échéance convenue sur la qualité de l'air et valoriser les effets des actions de PACT'Air (par ex. selon saisonnalité, périmètres, sources). Renforcer le positionnement de Air2G² à des fins de communication, mais aussi de sensibilisation pour encourager les changements de comportement à l'attention du grand public. D'autres actions ciblées et/ou outils à évaluer pourront venir compléter ce dispositif (par ex. storymap, cartographie croisée multithématiques, dossier thématique, etc.). Faire évoluer l'animation Exp'Air et encourager la reprise d'expositions temporaires à déployer sur le territoire à des fins de sensibilisation et de pédagogie à l'attention des publics.

L'élaboration du nouveau plan d'actions PACT'Air nécessite au préalable la réalisation des actions prioritaires suivantes :

☛ **Réactiver la gouvernance de PACT'Air** qui doit donner l'impulsion, chargée de définir les orientations stratégiques et de partager une vision commune des actions à mener.

☛ **Doter PACT'Air d'un dispositif d'animation opérationnelle**, chargée de coordonner avec les partenaires la mise en œuvre des actions, le pilotage et le suivi (ressources internes avec appui externe, équivalent 1 ETP).

☛ **Poursuivre la collaboration avec ATMO**, réviser la Convention de collaboration conclue entre les partenaires pour l'utilisation et l'évolution de G²AME, réétudier les modalités de mise en œuvre (objectifs, périmètres, livrables, etc.) et revalider le cofinancement, budget annuel 84'000 CHF (45 % ATMO, 37.5 % Canton GE, 7.5 % Canton VD et 10 % GLCT).



>>> S'engager pour un nouveau plan d'actions transfrontalier de la qualité de l'air



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS



ÉTAPES CLÉS

- **2025**: Réactiver la gouvernance et réviser la convention de collaboration.
- **2025-2028**: Se doter des ressources pour accompagner la mise en œuvre des actions.
- **2025**: Sur la base du diagnostic, identifier les objectifs et actions prioritaires à inscrire dans le deuxième plan d'actions de PACT'Air.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (OCEV-SABRA, OCS-SMC), PMGF + ATMO.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Collectivités dotés d'un PCAET, acteurs de la santé selon les actions.
- **Suivi** : Région de Nyon, Etat, Canton de Vaud.

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Partager une vision transfrontalière de l'eau et renforcer la coordination

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'ALIMENTER N°2 / RÉGÉNÉRER N°7 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

La gestion de l'eau apparaît comme un enjeu structurant des coopérations franco-valdo-genevoises avec la signature de deux protocoles d'accord transfrontaliers depuis 1997 : le premier portait sur la revitalisation des rivières. Il a été signé le 4 décembre 1997 pour une durée de 15 ans puis a été renouvelé le 3 décembre 2012 à travers le second Protocole d'accord transfrontalier élargi à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'agglomération franco-valdo-genevoise, également pour une durée de 15 ans. Ce dernier institue la Communauté transfrontalière de l'Eau comme instance en charge du pilotage du protocole.

Les enjeux de l'eau dépassent le périmètre géographique du Grand Genève et relèvent d'acteurs à la fois plus nombreux que les membres de la gouvernance actuelle du GLCT Grand Genève et dont le champ de compétences est, en tous cas partiellement, différent. Si le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise offre un espace cohérent et pertinent en tant que bassin de vie transfrontalier au sein duquel l'eau constitue l'un des biens communs les plus précieux, force est de constater que la vision et la gouvernance partagée de l'eau ne se limitent pas à cette unique échelle. Elles doivent donc

aussi pouvoir s'envisager à des échelles plus larges en regard de certaines réalités à la fois géographiques (celles des bassins versants et/ou des bassins de ressources) et organisationnelles (celles des périmètres de solidarité que les acteurs de l'eau ont développés au fil des ans).

Ce constat adresse une première invitation à réformer l'organisation transfrontalière de la gestion de l'eau initialement basée sur la Communauté transfrontalière de l'eau vers un Comité transfrontalier de l'eau, point de départ d'un nouveau cycle de coopération selon un mode de gouvernance à vocation plus opérationnelle et décisionnelle.

Le deuxième élément de transformation résulte de l'évolution des enjeux globaux d'une part (démographie, climat, environnement) et de l'évolution des besoins de rendre les collaborations plus opérationnelles d'autre part (sécurisation de l'alimentation et des usages de l'eau, lutte contre les pollutions émergentes, gestion des étiages et des crues...). Ces évolutions invitent le territoire à actualiser la vision transfrontalière de la gestion de l'eau issue des protocoles d'accords transfrontaliers de 1997 et 2012.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de construire une stratégie sur le moyen terme (15 ans) adressant les enjeux transfrontaliers de l'eau du territoire et équipée de plans d'action quinquennaux fixant les services et usages prioritaires sur lesquels les partenaires s'engagent à travailler ensemble. **Sa coordination et ses moyens doivent être discutés.**

L'action est donc double. Elle consiste tout d'abord à renouveler la coordination transfrontalière de l'eau en transformant l'actuelle Communauté transfrontalière de l'eau (CTEau) en un Comité transfrontalier de l'eau à vocation plus opérationnelle. Elle consiste ensuite à revisiter la vision franco-suisse de la gestion de l'eau dans l'esprit des précédents protocoles d'accords transfrontaliers de la gestion de l'eau.

Il s'agit d'améliorer la représentation française, vaudoise et genevoise au sein de la coordination transfrontalière et de lui donner les moyens d'agir plus concrètement selon une vision et des objectifs politiques actualisés et précisés en regard des enjeux régionaux.

L'ACTION COMPREND TROIS AXES

- Partager un bilan commun de la gouvernance de l'eau pour fixer les nouvelles modalités de représentation, de pilotage et de fonctionnement du Comité transfrontalier de l'eau.
- Élaborer la nouvelle vision politique transfrontalière de l'eau.
- Installer le nouveau Comité transfrontalier de l'eau et adopter un nouveau protocole d'accords transfrontaliers pour l'eau.

Coordination et vision vont de pair. Ils conditionnent les initiatives transfrontalières en matière d'action et d'allocation des moyens proportionnés (action 1.4), d'observation des ressources et des usages (action 1.5), de gestion de crise (action 1.6) et d'aménagement du territoire (action 1.7). Ces différents domaines sont traités dans le plan d'actions de transition écologique via la présente action et dans quatre autres actions spécifiques.



>>> Partager une vision transfrontalière de l'eau et renforcer la coordination



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

PARTAGER UN BILAN COMMUN DE LA GOUVERNANCE

- **D'ici fin 2025**: Définition du cadre de la nouvelle gouvernance.
- Tenue du séminaire politique transfrontalier chargé de préciser les contours de la nouvelle gouvernance (bilan de la collaboration passée et discussions sur les perspectives).
- Définition de la composition du comité transfrontalier de l'eau: entretien avec les différents acteurs pressentis pour prendre part à la gouvernance.
- Définition du périmètre d'actions et du champ de compétences.
- Définition des rôles et du fonctionnement du comité politique ainsi que du ou des groupes techniques en support.
- Clarification de la composition et du rôle du secrétariat.
- Définition de la nature et du niveau des arbitrages produits par la nouvelle gouvernance transfrontalière.
- Définition du rythme des rencontres.
- Évaluation des ressources nécessaires au bon fonctionnement du Comité transfrontalier de l'eau.
- Consultation des parties prenantes.

ÉLABORER LA NOUVELLE VISION POLITIQUE TRANSFRONTALIÈRE DE L'EAU

- **Fin 2025 - fin 2026**: Définition de la nouvelle vision transfrontalière pour l'eau.
- Élaboration de la nouvelle vision: enjeux globaux, domaines d'actions thématiques, objectifs recherchés, actions prioritaires à mettre en œuvre, enjeux financiers.
- Rédaction du nouveau protocole d'accords transfrontalier.
- Identification des moyens nécessaires à sa mise en œuvre et à son suivi.
- Consultation des parties prenantes

INSTALLER LE NOUVEAU COMITÉ TRANSFRONTALIER DE L'EAU.

- **D'ici fin 2026**: installation et fonctionnement du Comité transfrontalier de l'eau.
- **D'ici fin 2026/début 2027**: adoption et signature du nouveau protocole d'accords transfrontalier pour la gestion de l'eau.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation**: Canton de Genève (OCEAU), Pays de Gex Agglo, Etat en appui si besoin.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)**: CC du Genevois, Agence de l'eau et acteurs du petit et du grand cycles de l'eau, CIPEL.
- **Suivi**: Canton de Genève (OCEV, SMC), Région de Nyon (+ SI Nyon, SITSE, SIECGE, SAPAN), Département 01, Département 74, Etat, Canton de Vaud, PMGF.

RÔLE DU GLCT : SUIVI

Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.

Doter l'agglomération du Grand Genève d'un plan d'actions transfrontaliers pour l'eau

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'ALIMENTER N°2 / RÉGÉNÉRER N°7 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Le bassin franco-valdo-genevois est le berceau de collaborations opérationnelles dans le domaine de l'eau - Gestion transfrontalière de l'eau. Parmi les 263 bassins lacustres et fluviaux transfrontaliers que compte la planète, il fait figure de pionnier à bien des égards, en considérant la capacité des acteurs à initier des opérations pilotes (l'opération Arve pure ou le programme genevois de renaturation de l'Aire par exemple) d'une part, et leur capacité à développer des collaborations transfrontalières originales et concrètes d'autre part.

Tous les domaines de l'eau sont concernés. Ils peuvent s'appuyer sur des réalisations concrètes qui sont autant de succès transfrontaliers, parmi lesquelles :

▣ **Qualité de l'eau** : Projet européen IRMISE, traitement des micropolluants issus des effluents français et suisses à Aïre et à Villette, alignement du traitement de l'azote sur les standards suisses pour les effluents de l'agglomération annemassienne, etc.

▣ **Gestion quantitative** : co-gestion de la nappe du Genevois, co-investissement franco-vaudois pour l'alimentation en eau potable à partir du lac Léman, etc.

▣ **Gestion des milieux et petit cycle de l'eau** : deux décennies de contrats de rivières transfrontaliers avec plus de 400 millions d'euros d'investissement (Arve, Pays de Gex Léman, Foron du Chablais Genevois, Entre Arve et Rhône, Sud-Ouest-Lémanique), Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, etc.

▣ **Planification et vision globale** : SAGE de l'Arve qui intègre la partie suisse dans sa gouvernance, plan d'actions CIPEL.

Ce bilan révèle à la fois l'étendue des besoins récurrents et le champ des possibles. Il démontre aussi l'agilité des acteurs de l'eau français, vaudois et genevois pour développer des partenariats et des réalisations concrètes à partir du moment où le cadre contractuel d'action est créé et que les moyens sont mobilisés de manière coordonnée.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif, en lien étroit avec l'action 1.3, est de décliner la feuille de route transfrontalière (objectifs et domaines d'action) dans un programme d'actions complet qui traitera des différents compartiments des petit et grand cycles de l'eau. Celui-ci pourra être inclus dans le nouveau protocole d'accords à signer.

Le programme d'actions devra prioriser les projets d'intérêt transfrontalier en intégrant trois paramètres majeurs :

- ▣ Conserver l'avance du territoire en matière de gestion de l'eau, quitte à proposer des opérations pilotes et mobiliser des moyens nouveaux.
- ▣ Anticiper et faire face aux enjeux émergents dans un contexte de croissance démographique, de changement climatique et d'évolution des cycles hydrologiques.
- ▣ Faire de la frontière un atout plutôt qu'une contrainte en capitalisant sur les expériences des voisins et en tirant la collaboration systématiquement vers le haut.

À titre d'exemple, le programme pourrait se pencher sur les sujets suivants (non exhaustif et non engageant à ce stade) :

QUANTITATIF

- ▣ Prévision des crues et prévention des inondations (calage des seuils hydrologiques pour les crues de référence, notamment sur l'Arve, puis mise en œuvre du programme d'actions).
- ▣ Plan transfrontalier de gestion de crise en cas de crue et/ou d'inondation (cf. action 1.6).
- ▣ Établissement d'un comité sécheresse transfrontalier pour la gestion et soutien des étiages.
- ▣ Schéma directeur transfrontalier eau potable et poursuite de l'interconnexion des réseaux.
- ▣ Co-investissement pour les nouveaux équipements stratégiques transfrontaliers (station de pompage, de traitement, etc.).



>>> Doter l'agglomération du Grand Genève d'un plan d'actions transfrontaliers pour l'eau

- ☛ Co-investissements pour la rétention ou préservation d'eau en amont des bassins versants pour la prévention des étiages.
- ☛ Déploiement d'un réseau secondaire pour l'irrigation.
- ☛ Mise en pratique du concept de la ville éponge.
- ☛ Observatoire des ressources en eau.

QUALITATIF

- ☛ Programme transfrontalier de traitement des micropolluants (en lien avec le plan d'actions CIPEL).
- ☛ Intégration des enjeux émergents (microplastiques, PFAS, etc.) et lancement d'opérations pilotes.
- ☛ Schéma directeur transfrontalier des eaux pluviales.
- ☛ Traitement des pollutions de la nappe du Genevois.
- ☛ Protocole de gestion de crise en cas de pollution.
- ☛ Zones de protection des captages et des aires d'alimentation: délimitation et critères. Une attention particulière doit être portée aux zones de captage transfrontalières afin de tendre vers une homogénéisation des restrictions d'usages en surface de part et d'autre de la frontière.

MILIEUX

- ☛ Poursuite des actions de renaturation.
- ☛ Plan de gestion des milieux aquatiques (y compris la maîtrise foncière publique des secteurs stratégiques).

EXPLOITATION/SOLIDARITÉ

- ☛ Tarification de l'eau et de l'assainissement.
- ☛ Évaluation de l'intérêt et de la faisabilité d'un fonds d'urgence/fonds de solidarité.

Pour pouvoir coordonner les projets le plus efficacement possible, les acteurs de l'eau devront concevoir un dispositif contractuel transversal simple et adapté au contexte régional, sur le modèle des plans ou programmes qui ont fait leurs preuves par le passé tel que l'outil contrat de rivière transfrontalier. L'articulation entre les dispositifs contractuels (existants et projetés) et le comité transfrontalier de l'eau seront à éclaircir.

Avec pour objectif de faciliter la mise en œuvre du programme de travail, le dispositif contractuel devra proposer à minima: une répartition des maîtrises d'ouvrage, un calendrier de réalisation, des indicateurs de suivi et une clé de répartition financière contenant les engagements réciproques des maîtres d'ouvrage et des bailleurs.

Le dispositif devra naturellement tenir compte des mécanismes français et suisses existants dont il constituera la déclinaison locale afin de s'adapter aux réalités et au fonctionnement transfrontalier.

Une fois le programme d'actions élaboré ainsi que le dispositif contractuel associé, il s'agira de les mettre en œuvre en mobilisant les financements nécessaires et en renforçant les mécanismes de solidarité amont-aval; rural-urbain; transfrontalier



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2026: ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS.

- Mobilisation des parties prenantes et constitution des groupes de travail technique.
- Élaboration du calendrier de travail multipartenarial.
- Élaboration du programme d'actions par domaine (en lien avec le protocole d'accords et la feuille de route politique).
- Consultation des partenaires.

2027: ÉLABORATION DU DISPOSITIF CONTRACTUEL TRANSFRONTALIER.

- Installation du groupe de travail, partage des objectifs, mise en place du calendrier de travail
- Élaboration du concept général du dispositif puis son architecture (en lien avec le programme d'actions).
- Consultation des partenaires: maîtres d'ouvrage et bailleurs.



>>> Doter l'agglomération du Grand Genève d'un plan d'actions transfrontaliers pour l'eau



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (OCEAU), Pays de Gex Agglo.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Agence de l'eau et acteurs du petit et du grand cycles de l'eau.
- **Suivi** : Région de Nyon (+ SI Nyon, SITSE, SIECGE, SAPAN), Canton de Vaud, Etat.

RÔLE DU GLCT : SUIVI

Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.

Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique soutenue, le bassin de vie transfrontalier sera confronté à des situations de crise nouvelles, peut-être même inédites dans leur intensité et leur fréquence. Ces situations potentielles concernent à la fois le niveau d'aléa et le niveau d'exposition. Elles portent aussi bien sur des aspects quantitatifs (trop ou trop peu d'eau) que sur des aspects qualitatifs (pollution, température, etc.). Avec des niveaux d'impact différents, les situations de crise exposent alternativement ou simultanément la population du territoire, les usagers de l'eau, les milieux aquatiques et les différentes ressources associées.

L'article 1 du protocole d'accord transfrontalier en vigueur pour la gestion de l'eau des milieux aquatiques invite les parties prenantes à «apporter des réflexions sur les situations de crises». Il s'agit du cinquième et dernier objectif du protocole.

Si par le passé les acteurs de l'eau ont déjà expérimenté des actions simultanées, voire communes, de gestion de crise, force est de constater que le cinquième objectif du protocole d'accord transfrontalier n'est pas celui qui a mobilisé le plus d'attention et de moyens à ce stade.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action répond à plusieurs objectifs et comprend différents axes de travail dont certains renvoient en partie à d'autres actions.

REPÉRER LES DIFFÉRENTS FACTEURS INDUISANT DES SITUATIONS DE CRISES :

- ☛ Qualifier les crises selon leur nature (eau potable, inondations, sécheresse, etc.) et leur impact vis-à-vis de la population, des activités du territoire, des milieux aquatiques, de la biodiversité, etc.
- ☛ Élaborer des scénarios de crise liés à :
 - la disponibilité de la ressource en eau potable (pénurie, pollution, diminution des volumes disponibles sur certaines périodes);
 - la qualité de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable (pollutions ponctuelles ou chroniques);
 - l'exploitation: problèmes sur le matériel, sur l'alimentation en énergie, rupture de conduite;
 - un désaccord politique sur les priorités entre les territoires, un défaut de planification, etc.;
 - des accidents ou des actes de malveillance ou de piratage;
 - des crues localisées ou généralisées avec risque d'inondation élevé;
 - des sécheresses sévères et/ou fréquentes induisant des arbitrages sur les usages de l'eau;

DÉFINIR LES ACTIONS À ENGAGER EN REGARD DES DIFFÉRENTS BESOINS IDENTIFIÉS :

- ☛ Partage d'information, via par exemple la standardisation d'indicateurs, un observatoire ou un plan de gestion transfrontalier de la ressource.
- ☛ Partage des moyens, via par exemple une centralisation/ un partage du matériel et des équipements.
- ☛ Partage d'une vision politique transfrontalière sur différents points tels que : mise en place d'un fonds de solidarité, mise en place d'une cellule transfrontalière de coopération en période de crise, principes d'arbitrage entre les usages, etc.
- ☛ Un besoin d'interconnexion entre les différents réseaux pour garantir l'approvisionnement en cas de perte d'une ressource.
- ☛ Anticipation des crises avec notamment une démarche de sensibilisation et d'information, mais aussi la mise en place d'exercices de crise et de partage des bonnes pratiques.

ANTICIPER (EN LIEN AVEC L'ACTION 1.4) :

- ☛ Renforcer la gouvernance politique générale (cf. action 1.3).
- ☛ Installer un observatoire des ressources et des usages (cf. action 1.5).
- ☛ Renforcer le partage de la connaissance (pré et post crise).



>>> Assurer une gestion solidaire et transfrontalière des situations de crise

- ☛ Créer des indicateurs communs.
- ☛ AEP: Réduire le risque en interconnectant les réseaux d'eau potable (sécuriser la distribution, diversifier les ressources).
- ☛ AEP: Améliorer la coordination en matière de planification de la distribution.
- ☛ AEP: Définir un accord pour le partage des ressources.
- ☛ Crues/inondations: Améliorer la prévision des phénomènes naturels et l'annonce de crue (coordination franco-suisse).
- ☛ Crues/inondations: Poursuivre la mise en œuvre des programmes de prévention des inondations.
- ☛ Sécheresse: harmonisation des pratiques réglementaires de part et d'autre de la frontière.
- ☛ Mettre en place des essais de scénarios de crise.
- ☛ Pollution transfrontalière: anticiper des scénarios de crise et établir les protocoles d'intervention.

GÉRER:

- ☛ Mettre en place les conditions d'installation de cellules de crise et les modalités de gouvernance de crise. Cas échéant, activer la cellule de crise.
- ☛ Mettre en place les modalités de partage du matériel et de mutualisation des moyens. Cas échéant, les activer.
- ☛ Poursuivre et renforcer la coordination transfrontalière dans le cadre des comités sécheresse.

INFORMER:

- ☛ Renforcer la coordination de la communication de crise entre les différents territoires.
- ☛ Concevoir et mener des campagnes de sensibilisation conjointes (France-Suisse).

RÉPARER:

- ☛ Concevoir et mettre en place un fonds d'urgence solidaire.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

- **Fin 2025**: élaboration des scénarios de crise.
- **Fin 2026**: catalogue des actions à engager.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation**: Canton de Genève (OCEAU), Pays de Gex Agglo.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)**: CC du Genevois, SM3A, SIG, CIPEL et Agence de l'eau et autres acteurs du petit et du grand cycles de l'eau.
- **Suivi**: Canton de Genève (OCEV, DIN, SMC), Canton de Vaud, Etat (Préfectures), Ville de Genève (Task force climat, SG).

RÔLE DU GLCT : SUIVI

Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.

Définir les « espaces cours d'eau » puis les traduire dans les documents de planification

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → RÉGÉNÉRER N°7 / AMÉNAGER N°8



CONTEXTE DE L'ACTION

Le réseau hydrographique du Grand Genève est constitué d'innombrables cours d'eau transfrontaliers, des plus connus (Rhône, Arve, Allondon) au plus modestes. Ecoulements permanents ou temporaires, à ciel ouvert ou sous-tuyau, traversant des espaces naturels ou des zones urbaines, ils irriguent le territoire à la manière d'un système sanguin, tout aussi essentiels à la vie. De nombreux autres écosystèmes (étangs, petits lacs, mares, zones humides) sont autant de constituants essentiels du réseau hydrographique, diversifiant sa structure et renforçant la résilience globale du bassin de vie.

Dans un territoire aussi densément bâti que le Grand Genève, amené à l'être davantage à l'avenir, les pressions sur les écosystèmes aquatiques sont énormes et affectent durablement leur équilibre naturel : substances polluantes issues des activités domestiques, industrielles et agricoles, artificialisation des berges, dérèglements hydrologiques et climatiques, pressions liées aux loisirs. Les conséquences sont à la fois locales et régionales étant donné le rôle majeur des cours d'eau dans le réseau de continuités biologiques du Grand Genève.

En application des orientations politiques fixées dans la charte Grand Genève en transition, la vision territoriale transfrontalière (VTT) place le socle du vivant au cœur de la démarche de planification. A ce titre, elle accorde notamment une place majeure à l'eau et au réseau hydrographique dont elle relève les enjeux. Pour faire de l'eau et des milieux aquatiques un élément central du projet de territoire, la VTT insiste sur l'importance de préserver le réseau hydrographique, par le biais de distances tampon suffisantes dans lesquelles les fonctions écologiques des écosystèmes aquatiques peuvent être maintenues. Il convient aussi de revitaliser ce réseau, notamment les zones humides, les rives du lac, les cours d'eau en général et les embouchures sur le Léman. Enfin, tous ces éléments doivent être reconnectés entre eux et de nouvelles zones d'expansion des crues planifiées pour assurer la sécurité des biens, des personnes, des infrastructures et des équipements.



DESCRIPTION DE L'ACTION

De la même manière que la vision territoriale transfrontalière s'intéresse aux politiques à incidence spatiale, la présente action relève d'une démarche de connaissance et de planification. Il s'agit d'améliorer l'articulation et les liens entre les espaces cours d'eau et l'infrastructure écologique pour rendre plus claire et plus efficiente leur intégration dans les outils français et suisses d'urbanisme et d'aménagement. Elle ne concerne pas ici les actions de renaturation et de gestion qui relèvent d'une autre démarche complémentaire.

ELLE COMPREND PLUSIEURS AXES :

- Déterminer les enveloppes réglementaires (françaises, EBF « espaces de bon fonctionnement » et suisses, ERE « espaces réservés aux eaux ») pour l'ensemble des cours d'eau du Grand Genève à partir des

méthodologies propres à chaque territoire (OCEau CH et SDAGE RMC) afin de disposer d'une vision d'ensemble de l'existant.

- Définir la notion de « trame turquoise » également nommée « blue-green infrastructure » et préciser les enjeux de sa revitalisation en lien avec le socle du vivant et les préconisations de la VTT. Au-delà des EBF/ERE réglementaires, il s'agira de déterminer une base méthodologique partagée à partir de secteurs test et selon des principes qu'il conviendra de définir en commun.
- Promouvoir l'intégration de la trame turquoise dans les documents de planification français et suisses.



>>> Définir les « espaces cours d'eau » puis les traduire dans les documents de planification



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

MI 2026 : DRESSER LE BILAN DES TERRITOIRES AYANT RÉALISÉ UNE DÉMARCHE DE DÉTERMINATION des espaces cours d'eau selon les méthodes et réglementations françaises ou suisses (par exemple :

Pays de Gex, Agglomération de Thonon, canton de Genève...):

- Identifier les secteurs non couverts et préciser les démarches en cours ou à venir au sein de l'agglomération, en faisant également le lien – côté français – avec les actions similaires prévues dans le cadre des travaux de la COP Auvergne Rhône Alpes
- Repérer les points de convergence et les différences entre les méthodes suisse et française
- Élaborer une cartographie « état initial » de la situation de départ à l'échelle du Grand Genève

Fin 2026 : ÉTABLIR LES PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DE L'ENVELOPPE « AMPLIFIÉE », dans la perspective de pouvoir disposer d'une base cohérente et harmonisée de part et d'autre de la frontière :

- Identifier des secteurs test en recherchant des liens, par exemple, avec les grands projets urbains (ex. Versoix)
- Fixer les principes généraux d'aménagement au sein de ces enveloppes
- Dessiner, à l'échelle de l'agglomération, la trame turquoise
- Clarifier les principes et la portée « opposable » ou « simple recommandation » de cette enveloppe dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

2027 : VALORISER LA PRISE EN COMPTE DE LA TRAME TURQUOISE DANS LES DOCUMENTS d'urbanisme, assorti des principes d'aménagement préconisés dans ces enveloppes :

- Proposer les actions de valorisation, revitalisation et ressourcement pouvant être conduites dans ces espaces



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (OCAN, OCEAU), Pays de Gex Agglomération.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Thonon agglomération, Agence de l'eau.
- **Suivi** : Canton de Genève (OCEV, DPA), Région de Nyon (relai), Canton de Vaud, Etat (DDT 01 et 74), Département 01 (relai).

RÔLE DU GLCT : IMPULSION ET COORDINATION

Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

Préserver, reconnecter et revitaliser le socle du vivant

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → RÉGÉNÉRER N°7 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Les contrats corridors/contrats vert et bleu ont été mis en place par la Région Rhône-Alpes il y a plus de 10 ans dans le but de maintenir, optimiser et valoriser la fonctionnalité du réseau écologique sur 6 secteurs transfrontaliers du Grand Genève. En coordination avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, ils ont participé à identifier les principaux obstacles à la trame écologique à l'échelle Régionale. Les plans d'actions et financements associés ont permis de progressivement résorber certains points noirs par la mise en oeuvre d'actions localisées et coordonnées entre acteurs. Ces dispositifs, d'une durée de 5 ans, sont tous arrivés à échéance. Cette politique a été en partie prolongée par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie dans le cadre de leurs compétences en matière de protection des espaces naturels sensibles (par ex. à travers contrats territoriaux des espaces naturels sensibles en Haute-Savoie). Dans le même esprit, les cantons de Vaud et de Genève ont défini dans leurs stratégies biodiversité 2030 cantonales respectives des objectifs et des mesures d'assainissement d'obstacles l'infrastructure écologique.

Aujourd'hui, la « Primauté du socle du vivant » constitue le premier axe de la Vision territoriale transfrontalière 2050. Il concrétise la vision d'un territoire qui place au coeur de son aménagement les enjeux de la préservation, de la reconnexion et de la revitalisation de l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels dans lesquels les espèces vivantes évoluent. L'ensemble des ressources naturelles du territoire nécessaires aux espèces (y compris l'Homme) bénéficient de la même priorisation. Il s'agit d'assurer la robustesse

des services écosystémiques, essentiels au fonctionnement de la société (purification de l'air et de l'eau, pollinisation, fertilité des sols, protection contre les dangers naturels et les événements extrêmes, lutte contre les îlots de chaleur, fixation du CO2, etc.). Il s'agit également, au-delà de ces « services rendus » par la biodiversité, d'assurer les conditions spatiales au développement du vivant pour lui-même (valeur intrinsèque).

On estime que 36% des espèces animales et végétales sont menacées ou éteintes sur le Grand Genève (source : OFS). Le maintien de l'infrastructure écologique, cartographiée à l'échelle de GG, est une condition préalable indispensable à la préservation de la biodiversité. Une infrastructure (ou continuité) écologique se compose d'aires centrales (réservoirs écologiques) et d'espaces de mise en réseau (corridors écologiques, biotopes relais) de qualité et en quantité suffisantes, répartis de manière appropriée sur le territoire et connectés entre eux. La continuité écologique assurée par la mise en réseau des réservoirs et corridors est donc une condition nécessaire à une infrastructure écologique fonctionnelle.

Cette action s'inscrit également dans une démarche globale d'arrêt de l'artificialisation du territoire, en lien avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) côté français sans pour autant s'y substituer. Elle s'inscrit également dans l'objectif d'atteindre un taux de couverture par la canopée augmenté de 5 points en milieu urbain de la Charte du Grand Genève en transition.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à apporter une plus-value transfrontalière à ce qui se fait déjà respectivement sur chaque partie du territoire à travers trois axes de travail :

1. ANIMATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE EN CHARGE DE CETTE THÉMATIQUE

Le COPRO BIODIVERSITE est réactivé et élargi aux partenaires techniques et compétents en la matière. Il s'agira de faire des échanges d'expériences, d'avoir une mission d'observation et de veille, de mise à jour de données et coordonner les projets prioritaires pour le territoire.

2. OBSERVER, CARTOGRAPHIER, IDENTIFIER ET METTRE EN OEUVRE LES PROJETS DE RECONNEXION ET REVITALISATION

En lien avec la fiche 1.1 de la plateforme d'observation et prospective (POPGG), il s'agira dans un premier temps de compléter la cartographie des corridors à grande faune avec les corridors locaux et les espaces prioritaires, tout en s'accordant sur les définitions de part et d'autre de la frontière. L'identification du foncier à acquérir ou conserver pour assurer une vraie continuité sera un enjeu primordial pour la réussite des objectifs (en lien avec la fiche 3-1 – Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action foncier transfrontalier).



>>> Préserver, reconnecter et revitaliser le socle du vivant

Sur cette base, il s'agira d'identifier des lieux prioritaires d'action à l'échelle du Grand Genève et qui présenteraient une plus-value transfrontalière en sus.

Dans un second temps, à travers l'identification des responsables du pilotage des projets à l'échelle locale et de la mobilisation des financements d'investissements, mais aussi de fonctionnement, il s'agira d'accompagner les projets pour leur mise en œuvre en matière de reconnexion et de revitalisation du socle du vivant, et en lien avec la stratégie des projets d'agglomération..

Chaque projet engagé fera enfin l'objet d'un retour d'expérience et d'une communication élargie pour permettre leur démultiplication.

Afin de mettre en œuvre le concept de « Socle du vivant » et de sa primauté, chaque territoire du Grand Genève dispose d'un panel d'outils mobilisables pour les mises sous protection et la gestion des milieux naturels. Ces différents outils présentent un gradient dans le niveau de protection proposé. La transposition et l'ancrage de ces éléments dans les documents de planification, légaux ou réglementaires adaptés tant en Suisse qu'en France sont primordiaux. Cela concerne notamment les Plans Directeurs cantonaux genevois et vaudois et les Schémas de cohérence territoriale et les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux français. La cohérence des mesures prises pour la mise sous protection d'espaces à cheval sur des frontières nationales/ cantonales/départementales devrait être assurée par la coordination entre les acteurs à l'échelle du Grand Genève.

3. PRISE EN COMPTE DE LA « PRIMAUTÉ DU SOCLE DU VIVANT » DANS LES PLANIFICATIONS, LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES COOPÉRATIONS



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

- **2025** : remobilisation du COPRO BIODIVERSITÉ (CB) afin de définir le fonctionnement, les objectifs et les missions.
- **Dès 2025 et en continu** : lien avec le Groupe POP GG (Plateforme d'Observatoire et de prospective du territoire du Grand Genève) pour s'assurer des données disponibles, pour compléter les données (ex. : trame noire « chiroptères ») de leur harmonisation et de leur mise à jour.
- **Dès 2025 et en continu** : mise en place d'un processus permettant de s'assurer que le socle du vivant est bien intégré dans les planifications et les projets plus larges du Grand-Genève.
- **Dès 2026** : Identification des sites prioritaires et des financements mobilisables pour la mise en oeuvre d'actions de reconnexion et/ou de revitalisation (investissement et fonctionnement). Mise en oeuvre des actions soit dans le cadre des « grands projets fédérateurs » (en lien avec la vision territoriale transfrontalière), soit dans le cadre d'un dispositif d'appels à projets (sur le modèle de la mise en réseaux des bourgs et villages).



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : PMGF, Région de Nyon, Canton de Genève (DPA), Ville de Genève (CJB, MHN, SEVE).
- **Suivi** : Canton de Genève (OCAN), Département 01 et Département 74, Etat.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : les Syndicats Mixtes du Salève et du Vuache, Annemasse Agglo, Thonon-Agglomération, Communauté de Communes Arve et Salève, Communauté de Communes du Genevois, Pays de Gex Agglomération, GE-21, ASTER, CEN01, OFB, tissu associatif de la thématique biodiversité du territoire.

RÔLE DU GLCT : IMPULSION ET COORDINATION

Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → AMÉNAGER N°8 / SE DÉPLACER N°9



CONTEXTE DE L'ACTION

La dynamique économique et démographique du bassin de vie transfrontalier engendre une croissance des déplacements qu'il s'agit de maîtriser pour en réduire les nuisances associées (pollution, bruit, stress, accidents, etc.) et répondre aux objectifs de la Charte «Grand Genève en transition», signée en janvier 2023 par les huit membres du GLCT du Grand Genève. Deux enjeux découlent de ces dynamiques :

- Un enjeu de transformation structurelle et profonde des comportements de mobilités dans le Grand Genève pour atteindre les objectifs de la charte du Grand Genève en Transition et notamment l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Un enjeu financier pour assurer la réalisation d'infrastructures pour le report modal et pour assurer le fonctionnement des offres et services de mobilité. Compte tenu des besoins de financement déjà planifiés pour les dix prochaines années, de l'ordre de 3.7 milliards pour les mesures du Projet d'agglomération et les infrastructures ferroviaires, et de 4 milliards pour le financement du déficit des transports collectifs (hors grandes lignes ferroviaires), certaines collectivités font face à d'importantes difficultés de financement. De nouveaux dispositifs franco-suisse de financement des mobilités transfrontalières, ainsi

que leur mode de gouvernance, doivent donc être explorés, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

La stratégie multimodale transfrontalière 2050 (SMT), établie dans le cadre de la Vision Territoriale Transfrontalière, fixe des objectifs et des principes qui visent à répondre à ces enjeux en mobilisant à la fois des leviers incitatifs et des leviers contraignants, avec une application forcément différenciée selon les caractéristiques de chaque territoire qui compose le Grand Genève.

La feuille de route 2024-2027, adoptée le 2 juillet 2024 par l'Assemblée du GLCT du Grand Genève, s'inscrit dans cette vision à long terme posée par la SMT 2050 et propose des actions portant sur les mobilités transfrontalières, sans viser l'exhaustivité. Elle se structure autour de 4 orientations : 1) Renforcer l'efficacité de la coopération transfrontalière en matière de mobilités ; 2) Intégrer les enjeux clés du financement et de la gouvernance des mobilités transfrontalières ; 3) Mobiliser les autorités compétentes pour concrétiser les actions prévues sur la période 2024-2027 et 4) Développer les outils de monitoring et de prospective.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ACTION CONSISTE À :

- Mettre en œuvre les actions identifiées dans la feuille de route 2024 - 2027 qui comporte une douzaine d'actions :
 - Une action phare dédiée au financement transfrontalier des mobilités comprenant deux volets :
 - sur l'investissement : déployer un fonds/dispositif de financement transfrontalier affecté à des infrastructures de mobilité efficaces et coordonnées en faveur du report modal, alimenté de façon paritaire et solidaire entre contributions suisse et française intervenant en appui des sources de financement existantes, sans s'y substituer, et qui ne remet pas en cause la Compensation financière genevoise (CFG) ;
 - sur le fonctionnement : mobiliser une contribution genevoise accrue au déficit des lignes de transports

collectifs transfrontalières « radiales », prioritairement pour les lignes gérées par le GLCT des Transports publics transfrontaliers, et à terme également les lignes de tramway transfrontalières, permettant aux autorités organisatrices françaises de réallouer des moyens financiers aux lignes TC « tangentielles ».

- 9 actions thématiques : transports collectifs, interfaces multimodales (notamment les P+R), modes actifs (piétons et vélos), services de mobilité (covoiturage, autopartage et vélos en libre-service), plans de mobilité employeurs et électrification de la mobilité.
- 3 actions transversales : expérience usagers, monitoring/suivi des effets, communication/sensibilisation/accompagnement au changement de pratiques.
- Pérenniser le processus de renouvellement de la feuille de route pour la période 2028-2031.



>>> Mettre en œuvre et pérenniser la feuille de route pour les mobilités transfrontalières



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES-CLÉS

- **2024 - 2027** : mise en œuvre de la feuille de route 2024 -2027.
- **2027** : bilan de la feuille de route 2027, élaboration et validation de la feuille de route 2028 - 2031.
- **À partir de 2028** : mise en œuvre de la feuille de route 2028 - 2031.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (DPA, OCT), Région de Nyon, PMGF.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Autorités organisatrices et GLCT Transports publics, communes concernées, forum d'agglomération, EPFL et acteurs académiques.
- **Suivi** : Canton de Vaud, Département 01, Département 74, Région AURA, (DMOB), Etat, Canton de Genève (SMC), Ville de Genève (URB).

RÔLE DU GLCT : IMPULSION ET COORDINATION

Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

Faire de la culture un vecteur de mobilisation pour la transition écologique

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / SE CULTIVER ET SE DIVERTIR N°6 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

La démarche de transition écologique du Grand Genève est davantage qu'une initiative environnementale : elle doit être un véritable projet de société, visant à transformer durablement les modes de vie et d'interaction avec l'environnement. **Cette ambition nécessite une approche holistique et inclusive**, où chaque secteur de la société est impliqué, y compris la culture, les loisirs, le sport et le tourisme.

L'action s'inscrit dans cette vision en soutenant et en promouvant les offres culturelles, touristiques, sportives et de loisirs. **Ces domaines jouent un rôle crucial en tant que vecteurs de sensibilisation et d'engagement du public dans la transition écologique.** En effet, ils permettent de toucher un large éventail de la population et de diffuser des messages de manière attractive et engageante. Ils contribuent également à **faire évoluer les pratiques et les comportements.**

À l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, le développement d'un **sentiment d'appartenance à un destin commun est au cœur de cette initiative.** Il s'agit de renforcer la compréhension et le partage de la notion de

bassin de vie transfrontalier et de faire germer ou renforcer l'idée d'une communauté de destin entre les habitants du Grand Genève. Le développement d'événements franco-valdo-genevois centrés sur le territoire permet de nourrir ce sentiment d'appartenance. En effet, les Assises Européennes de la Transition Énergétique IN et le festival OFF ainsi que la nuit est belle!, par exemple, ont montré l'importance des événements pour mobiliser et sensibiliser, mais ont également souligné la nécessité de se recentrer sur le territoire du Grand Genève et sur sa population locale.

En somme, cette action vise à ancrer la transition écologique dans le quotidien des habitants du Grand Genève, en **renforçant le lien social et la cohésion territoriale** par le biais d'activités culturelles et sportives transfrontalières. La démarche propose une approche de la transition écologique complémentaire des démarches administratives, scientifiques ou techniques – éminemment nécessaires, mais bien souvent peu accessibles au plus grand nombre – en optant pour une approche positive et conviviale des enjeux du changement.



DESCRIPTION DE L'ACTION

En s'appuyant sur des premières réussites transfrontalières (**Rencontres culturelles du Grand Genève, Fonds culturel transfrontalier, La nuit est belle, IN et OFF des Assises de la transition énergétique,...**), l'action vise à... **élaborer et mettre en œuvre une série d'outils de mobilisation à l'échelle transfrontalière**, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects culturels.

Cette initiative comprend l'identification et la sélection d'outils efficaces adaptés à diverses cibles, tels que les habitants du territoire (en particulier la jeunesse), les acteurs associatifs et économiques ainsi que les institutions.

Pour les maîtres d'ouvrage de la démarche, il s'agit de **disposer d'une vision globale, programmatique et rythmée** des actions de sensibilisation et de mobilisation à destination des cibles prioritaires qui seront définies.



>>> Faire de la culture un vecteur de mobilisation pour la transition écologique



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2025 : ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET CLARIFICATION DU CADRE DE COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE

- Repérage des initiatives ou événements locaux (hors maîtrise d'ouvrage Grand Genève) qui présentent un potentiel de rayonnement davantage transfrontalier.
- Identification des initiatives ou événements à l'échelle de l'agglomération sous maîtrise d'ouvrage du Grand Genève ou de certains de ses membres (ex. immersions territoriales, prix de l'agriculture, La nuit est belle!, fonds culturel transfrontalier, etc.) ainsi que des pistes d'amélioration de ces initiatives existantes.
- Clarification de la forme du partenariat transfrontalier la plus efficiente entre les parties prenantes

2026 : IDENTIFICATION LEVIERS ET DES AXES DE COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE

- Définition des objectifs et des orientations de collaboration sur le plan culturel
- Choix des publics cibles prioritaires.
- Repérage des leviers de mobilisation en distinguant ceux qui relèvent du champ événementiel (culturel, sportif), du champ informationnel ou du cadre participatif en lien avec certains enjeux clés du territoire.
- Identification des moyens à mobiliser (RH et financiers, internes et/ou externes, par ex. via Interreg).
- Formalisation de la feuille de route transfrontalière

Fin 2026 : SÉLECTION DES LEVIERS LES PLUS PERTINENTS ET EFFICACES

- Sélection des outils/leviers adaptés à chacune des cibles retenues.
- Identification des parties prenantes et des partenaires potentiels.
- Élaboration du programme d'action avec les parties prenantes.
- Détermination du mode opératoire (portage des actions en propre ou délégation, ou soutien aux initiatives émergentes) et de la gouvernance appropriée.
- Validation du plan d'action par les parties prenantes (financeurs).

La démarche pourrait se concrétiser en proposant deux premières actions complémentaires et rapidement opérationnelles. La première pourrait par exemple se concentrer sur l'enjeu «se connaître» à travers des activités conviviales du type «la ville est belle» (dès le printemps 2026), tandis que la seconde mettrait l'accent sur «connaître son territoire» en utilisant le sport comme vecteur principal, promouvant ainsi le bien-être, la bonne santé (automne 2027).

À partir de fin 2026 : MISE EN ŒUVRE

- Initiatives transfrontalières existantes jugées les plus pertinentes : évolution des concepts puis mise en œuvre (La nuit est belle!, prix de l'agriculture, etc.).
- Projets nouveaux: Formalisation des partenariats techniques et financiers pour le déploiement des nouvelles actions ou démarches (ex. la ville est belle, événement sportif transfrontalier, etc.).



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Ville de Genève (DCTN), PMGF.
- **Suivi** : Canton de Genève (DCS), Etat (DRAC).

- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : ACG.

RÔLE DU GLCT : SUIVI

Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.

Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'ALIMENTER N°5



CONTEXTE DE L'ACTION

Un tiers du territoire est composé de cultures agricoles et de milieux ouverts, support d'activités essentielles qui participent également au patrimoine paysager de l'agglomération et constituent l'un des habitats de la faune et de la flore locale. Ces milieux sont structurants pour le territoire et façonnent le cadre de vie, depuis le grand paysage jusqu'à l'échelle du piéton. Une étude sur la mise en place d'un système alimentaire durable appliqué au territoire du Grand Genève a été réalisée et a pu proposer des recommandations dans les domaines suivants :

- 👉 Agir sur l'alimentation : assiette et consommateur.
- 👉 Agir sur le territoire et les filières.

- 👉 Soutenir la production agricole.

De la fourche à la fourchette, de la semence aux déchets, la réflexion a questionné l'ensemble du système de production, de transformation, de distribution et de consommation en place.

[Le scénario agricole et alimentaire souhaitable pour le Grand Genève et les recommandations sont issus d'un travail collaboratif réalisé au cours de trois ateliers participatifs et d'un séminaire politique](#) 

Dix interviews, une revue bibliographique et une analyse des politiques publiques en vigueur ont complété cette approche.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Les recommandations suivantes ont été émises sur l'agriculture et l'alimentation du Grand Genève :

AGIR SUR L'ALIMENTATION : ASSIETTE ET CONSOMMATEURS :

- 👉 Accompagner l'évolution des régimes alimentaires : sensibilisation, formation, restauration collective et offre locale adaptée.
- 👉 Soutenir la consommation de produits écologiquement résilients et locaux.
- 👉 Encourager la relocalisation de la consommation.
- 👉 Agir contre la précarité alimentaire.
- 👉 Encourager la réduction du gaspillage alimentaire.
- 👉 Soutenir les actions déjà en place sur la restauration collective.

AGIR SUR LE TERRITOIRE ET LES FILIÈRES :

- 👉 Animer au niveau du Grand Genève un groupe d'échange sur la préservation du foncier agricole.

- 👉 Expérimenter en faveur de l'accès au foncier agricole pour l'installation : solutions de portage foncier, recherche-innovation juridique.

- 👉 Renforcer le développement de la transformation et la diversification des produits en analysant les besoins du territoire.

- 👉 Promouvoir le partage du risque dans les filières, aléas de quantité, de qualité des aliments et partager le risque financier.

- 👉 Définir un plan d'actions au service de la transition alimentaire avec la grande distribution et les intermédiaires.

SOUTENIR LA PRODUCTION AGRICOLE :

- 👉 Accompagner le changement de pratiques agricoles par la sensibilisation, l'information et la formation.

- 👉 Soutenir la diversification des productions.

- 👉 Expérimenter des formes innovantes d'accompagnement au changement de pratiques : paiements pour services environnementaux, marché public de prestation de service, partenariats hybrides public-privé.



»» Soutenir et encourager la mise en place d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

ASSURER UNE MISSION DE PARTAGE ET DE MUTUALISATION

En continu:

- Continuer les réunions du groupe agricole composé des huit partenaires du Grand Genève.
- Animer le territoire pour favoriser la convergence vers les objectifs du scénario alimentaire et agricole souhaitable malgré des dispositifs spécifiques (réf: diagnostic).
- Partage des retours des PAT (Plan alimentaire territorial) et des démarches de systèmes alimentaires durables territoriales et d'imaginer les synergies à l'échelle du Grand Genève.
- Recherche des projets de synergie à l'échelle du Grand Genève (ex.: fertilisants, transformation, etc.).
- Organiser des ateliers de travail avec le groupe de concertation après avoir défini les sujets précis.
- Essaimer les expériences innovantes et performantes.

PROMOUVOIR LES INITIATIVES LOCALES

2025 et suite:

- Continuer de valoriser l'agriculture à travers le Prix de l'agriculture en transition.

- En lien avec les fiches appels à projets, réfléchir comment mettre en place des financements pour promouvoir les bonnes pratiques, offrir des formations aux agriculteurs, trices notamment sur la base des dispositifs et mesures existants.

- Étudier le portage foncier pour les futurs agriculteurs/trices via des fonds afin de faciliter l'installation (ex. bail rural environnemental); faciliter les initiatives au passage aux modes de production le plus résilient possible; faciliter le changement de culture (exemple AgrolImpact et Resulterre).

2026 et suite: travailler sur les changements de comportements.

- Agir sur l'environnement des gens en se basant sur les sciences comportementales pour promouvoir les produits locaux et écologiquement résilients.

- Concevoir et mettre en œuvre une campagne de communication sur l'alimentation et la consommation locale et équitable, en lien avec les actions déjà en cours.

- Étudier les possibilités de mettre en place des bons d'achats de produits locaux («ferme locale») pour la population défavorisée.

2026: Indicateurs

- En lien avec l'action 1.1, accompagner les partenaires dans la définition d'objectifs chiffrés et d'indicateurs.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (DPA, SMC), Région de Nyon, PMGF.
- **Suivi** : Ville de Genève (Agenda 21), Canton de Genève (OCAN, OCEV, DCS), Canton de Vaud (DGAV), Département 01, Département 74, Région AURA (DAFA).

- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Chambres d'agricultures, Association Ma-Terre, HEPIA Agronomie, Réseaux agroécologiques, intercommunalités avec des PAT, associations et collectifs actifs dans la thématique de l'agriculture et l'alimentation.

RÔLE DU GLCT : PILOTAGE

Pour le Prix de l'agriculture en transition, le GLCT assume la responsabilité de l'action et, à ce titre, en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ainsi que la communication/promotion. Il réunit les parties prenantes et les partenaires et anime les groupes de travail. Il produit les livrables et pour ce faire, il mobilise les ressources humaines et financières appropriées. Les instances politiques du GLCT (GTT, Bureau, Assemblée) assurent les arbitrages nécessaires au bon déroulement de l'action. Pour le reste des actions, le GLCT assume la responsabilité de l'action et, à ce titre, en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ainsi que la communication/promotion. Il réunit les parties prenantes et les partenaires et anime les groupes de travail. Il produit les livrables et pour ce faire, il mobilise les ressources humaines et financières appropriées. Les instances politiques du GLCT (GTT, Bureau, Assemblée) assurent les arbitrages nécessaires au bon déroulement de l'action.

Accélérer la mise en œuvre des projets de transition énergétique à l'échelle du Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → SE LOGER N°3 / PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

Les collectivités territoriales se sont presque toutes équipées, ou sont en train de le faire, de visions et de plans stratégiques pour la transition énergétique de leur territoire. Toutes visent à augmenter massivement la part des énergies renouvelables, que ce soit pour la production de chaleur ou la production d'électricité. Elles visent également à implémenter les principes de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la sobriété énergétique.

Toutefois, un certain nombre d'enjeux ne peuvent pas se traiter à l'échelle des EPCI et des interventions aux échelles supérieures et transfrontalières semblent parfois nécessaires. Parmi ces enjeux on peut notamment citer :

- L'acquisition de connaissance fine sur le potentiel et l'usage de certaines ressources (analyse par filière, contraintes et opportunité pour la valorisation de la ressource primaire, etc.), telles que le bois ou la géothermie.
- Le partage d'information et le retour d'expérience sur les nouvelles technologies, par exemple celles liées à l'hydrothermie lacustre, à la production d'hydrogène vert, à la massification de la valorisation de l'énergie solaire ou l'éolien (y.c. microéolien).

➤ Le développement d'infrastructures énergétiques, y compris transfrontalières, sur les territoires à forte densité de tissu bâti (et donc à forte densité énergétique)..

➤ Etc...

La thématique de l'énergie a été partiellement intégrée comme élément structurant l'aménagement du territoire (Vision territoriale transfrontalière et projet d'agglomération 5). Elle n'en demeure pas moins un domaine majeur et prioritaire pour atteindre les objectifs de neutralité carbone du Grand Genève. A ce titre, la transition énergétique requiert des partenariats nouveaux ou renforcés y compris sur le plan transfrontalier pour accroître l'efficacité du territoire et réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Cela passe par une meilleure connaissance des enjeux et des potentiels, et invite les acteurs du territoire à amplifier leurs relations de travail. Il s'agit de développer concrètement les conditions-cadres politiques, juridiques et économiques afin d'augmenter le nombre et la nature des réalisations.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action vise d'une part à renforcer les capacités d'action et les compétences du Grand Genève en matière d'animation des acteurs de la transition énergétique du territoire et d'autre part, accroître le potentiel de réalisations opérationnelles par les acteurs compétents, lorsque cela est pertinent et souhaité par des territoires partenaires. Le Grand Genève doit ainsi être en mesure d'initier, de coordonner et soutenir méthodologiquement les projets (y compris projets d'infrastructures) et les études énergétiques (par exemple études sur les ressources ou les filières) ainsi que de partager les connaissances et les retours d'expériences dans le but d'améliorer les conditions cadres propices à l'émergence de projets opérationnels. L'intervention (soutien) du Grand Genève est alors cadrée par les principes de la solidarité entre les territoires et d'équité dans le partage des ressources ponctuelles à fort potentiel, mais réparties de manières inégales (éviter la concurrence entre les territoires).

La dimension transfrontalière et, à ce titre, l'appui du Grand Genève aux démarches conduites par les acteurs du territoire s'articule de la manière suivante :

- Mise en place d'un lieu d'échange (conférence des acteurs de l'énergie) pour le suivi (monitoring) des projets et des études et la diffusion des connaissances (partage d'expérience).
- Si cela est pertinent et mis en évidence lors de la première étape, élaboration d'une feuille de route et identification de sous-actions à mener par la Conférence de l'énergie, le Grand Genève ou ses partenaires. La mobilisation de moyens de financement est à évaluer au cas par cas.
- Réalisation et partage d'un diagnostic spécifique à telles ou telles thématiques (par ex., analyse de filière) ou réalisation d'études spécifiques.



>>> Accélérer la mise en œuvre des projets de transition énergétique à l'échelle du Grand Genève

➡ Identification et mise en œuvre des conditions favorables à l'émergence de partenariat et/ou projets transfrontaliers à vocation opérationnelle dans les domaines de l'efficacité et la sobriété énergétique, la production, la valorisation et la distribution des énergies locales et renouvelables.

N.B. Le Grand Genève et la Conférence des acteurs de l'énergie ne se substituent pas à leurs membres pour la réalisation de projets d'infrastructures énergétiques.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS ▲

ÉTAPES CLÉS

2025 : Clarification de la co-animation franco-suisse et des partenariats

SELON OPPORTUNITÉ

- ➔ Identifier les parties prenantes françaises, vaudoises et genevoises et installer la Conférence des acteurs de l'énergie.
- ➔ Déterminer les sujets majeurs d'intérêt transfrontalier. Le cas échéant, préciser la feuille de route de la conférence des acteurs puis la faire valider par les instances politiques transfrontalières.
- ➔ Affiner puis mobiliser les moyens nécessaires au bon fonctionnement du groupe de travail.
- ➔ Définir puis activer les partenariats nécessaires sur le plan technique en matière d'acquisition de connaissances nouvelles liées aux ressources énergétiques et aux projets d'intérêts. Assurer le lien avec la Conférence des acteurs du sous-sol.
- ➔ Réaliser ou suivre des études spécifiques puis mettre en place des mesures adéquates pour le soutien à la mise en œuvre des projets d'envergure transfrontalière ou pour l'approfondissement des connaissances liés aux ressources et à leurs filières de valorisation.
- ➔ Réaliser ou suivre des études spécifiques.
- ➔ Approfondir et partager les connaissances liées aux ressources et à leurs filières de valorisation.

- ➔ Réunir les conditions cadres et mettre en place des mesures adéquates pour le soutien à la réalisation des projets d'envergure transfrontalière par les acteurs compétents

EXEMPLE DE PROJETS D'ENVERGURE TRANSFRONTALIÈRE POUVANT ÊTRE SAISIS PAR LA CONFÉRENCE DES ACTEURS DE L'ÉNERGIE

Projet N°1 (exemple): Renforcement de la filière bois à l'échelle de l'agglomération

- ➔ Diagnostic de l'état de la filière bois à l'échelle de l'agglomération (étude en cours, financée par l'OCEN);
- ➔ Sur la base des contraintes identifiées (par exemple manque d'accessibilité des certains massifs forestiers, manque de maîtrise foncière publique et/ou de moyens d'action pour la mise en place d'une stratégie d'exploitation), définition d'une feuille de route pour le renforcement de la filière bois local/régional (y compris la mobilisation des acteurs);
- ➔ Mise en œuvre de projets spécifique: par exemple accompagnement pour une maîtrise foncière publique des forêts ou à la mise en place d'un opérateur foncier forestier;
- ➔ Mise en place des conditions-cadres pour la massification de l'action.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- ➔ **Co-animation** : Canton de Genève (OCEN), PMGF.
- ➔ **Suivi** : Etat (ADEME), Région de Nyon, Canton de Vaud (à confirmer), Canton de Genève (OCEV), Ville de Genève (Task force climat).
- ➔ **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : SYANE, SPL Alec01, Innovates (en appui PMGF), SIG.

RÔLE DU GLCT : IMPULSION ET COORDINATION

Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

Développer une vision commune et élaborer une gestion durable des ressources du sous-sol

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → RÉGÉNÉRER N°7 / AMÉNAGER N°8 / SE LOGER N°3
 PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

La gestion durable des ressources du sous-sol concerne plusieurs politiques publiques ou domaines d'activité.

- ✚ L'eau, d'une part sous l'angle des ressources hydrogéologiques stratégiques telles que les nappes du Genevois, du Rhône, de l'Allondon ou de Mont Fleury pour ne citer que quelques-unes des principales nappes transfrontalières à faible profondeur, et d'autre part sous l'angle des usages (eau potable, agriculture, industrie) qui évoluent dans un contexte de changement climatique.
- ✚ L'énergie et le climat, en lien avec les possibilités de production (géothermie) et de stockage (carbone, chaleur, etc.).
- ✚ La construction avec des enjeux sur les géomatériaux, en particulier les ressources minérales essentielles aux besoins publics et privés dans une région transfrontalière particulièrement dynamique, consommatrice de ressources et d'espace.
- ✚ Les infrastructures de transport (lignes ferroviaires identifiées dans la VTT, Cargo Souterrain, etc.).
- ✚ La présence de grands équipements souterrains (CERN) dont les perspectives de développement invitent les acteurs locaux à renforcer leurs connaissances mutuelles et bien maîtriser les enjeux territoriaux du sous-sol.

L'agglomération franco-valdo-genevois qui partage un même bassin géologique et de nombreuses ressources essentielles à la qualité de vie doit donc considérer différents enjeux à moyen ou long terme :

- ✚ Des enjeux liés à l'amélioration et au partage des connaissances encore insuffisantes ou disparates entre France et Suisse. Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude des géodonnées du sous-sol genevois ont mis en avant les besoins en la matière, y compris de la part d'acteurs français et vaudois. Cette étude recommande notamment de renforcer les liens entre Genève, la France et le district de Nyon concernant les données stratégiques liées aux thématiques transfrontalières.
- ✚ Un risque de surexploitation des eaux souterraines pouvant induire une baisse graduelle des niveaux phréatiques.
- ✚ Un enjeu de suivi de l'exploitation de la ressource géothermique afin de prévenir toute dégradation de la qualité de la ressource, notamment le gel du sous-sol (surexploitation de la chaleur) ou le réchauffement excessif des eaux souterraines (surexploitation du froid)
- ✚ Des risques de concurrence d'usage qui vont potentiellement nécessiter des arbitrages transfrontaliers.
- ✚ Des tensions possibles entre voisins français, vaudois et genevois si les objectifs ne sont pas partagés ou les projets mal compris d'un côté ou de l'autre de la frontière.
- ✚ Des enjeux de meilleure gouvernance transfrontalière pour les ressources du sous-sol sur le modèle de ce qui fonctionne déjà pour la nappe du Genevois par exemple ou dans d'autres domaines.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action a pour objectif de mieux comprendre le rôle du sous-sol dans la transition écologique et mieux l'intégrer dans l'aménagement du territoire franco-valdo-genevois.

Elle consiste à développer la coopération transfrontalière autour des ressources du sous-sol pour mieux anticiper l'évolution des enjeux, stimuler des opportunités de partenariat et éviter les pièges ou les tensions liés à la dilution des informations. Elle vise à créer les conditions de dialogue en prévision de futurs arbitrages et fixer des règles de fonctionnement concernant l'utilisation des ressources en partage.

Elle prévoit de développer trois niveaux de collaboration complémentaires :

- ✚ Partager les connaissances : consolider les connaissances du sous-sol et les mettre à disposition en s'appuyant sur les dispositifs existants, dont le système d'information du sous-sol genevois (SOLSTISS). Le cas échéant, mettre en place une plateforme d'échange des données ad hoc. Un lien doit être fait également avec l'action 1.1 et l'action 1.6.



>>> Développer une vision commune et élaborer une gestion durable des ressources du sous-sol

☛ Favoriser le dialogue: Mettre en place une conférence transfrontalière associant les acteurs de l'aménagement du territoire et les spécialistes du sous-sol. Assurer les liens avec la conférence des acteurs de l'énergie (cf. action 2.3) et le futur comité transfrontalier de l'eau (cf. action 1.3)

☛ Améliorer la planification: élaborer et animer un plan de gestion transfrontalier des ressources du sous-sol en tant qu'outil d'aide à la décision proposant une stratégie et une vision à long terme de l'usage du sous-sol à différents niveaux de profondeur.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS ▲

ÉTAPES CLÉS

2025 : Clarification de la co-animation franco-suisse et des partenariats.

SELON OPPORTUNITÉ

- Identifier les parties prenantes françaises, vaudoises et genevoises.
- Installer la conférence des acteurs du sous-sol.
- Déterminer les sujets majeurs d'intérêt transfrontalier.
- Préciser la feuille de route de la conférence des acteurs puis la faire valider par les instances politiques transfrontalières.
- Affiner puis mobiliser les moyens nécessaires au bon fonctionnement du groupe de travail.

CONNAÎTRE

- Définir puis activer les partenariats nécessaires sur les plans technique et financier en matière d'acquisition de connaissances nouvelles et de partage des données (mise en place d'une plateforme d'échange des données).
- Clarifier les actions à entreprendre pour mieux anticiper les enjeux du sous-sol.

→ Déterminer le programme de travail pour notamment mieux anticiper les enjeux du sous-sol, étendre et affiner la connaissance des nappes d'eau souterraines et compléter les connaissances en matière de potentiel géothermique, etc.

PLANIFIER

- Elaborer la stratégie transfrontalière et le plan de gestion des ressources du sous-sol en fixant le cadre de travail et les objectifs recherchés. Par exemple, sur le modèle du plan de gestion genevois, cela pourrait consister à déterminer successivement:
 - la vision globale;
 - les principes majeurs en matière de protection des ressources, de gestion durable et d'exploitation efficiente;
 - les objectifs prioritaires en termes de coordination des développements, d'acquisition et de partage des nouvelles connaissances et d'harmonisation des conditions d'exploitation pour les sujets dont il aura été convenu qu'ils sont d'intérêt transfrontalier.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

→ **Co-animation** : Canton de Genève (OCEV).

→ **Suivi** : Canton de Genève (OCAN) ; Région de Nyon (relai), PMGF, Ville de Genève (ENE, Task force climat), Département 74, PMGF, Etat.

Partenaires pressentis (liste non exhaustive) : CAUE, BRGM, IFPEN (Département GeoSciences, aspect modélisation), ADEME

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → COOPÉRER N°10 / SE LOGER N°3 / AMÉNAGER N°8



CONTEXTE DE L'ACTION

Les démarches partenariales du GLCT Grand Genève révèlent les impacts spatiaux et sociaux de la métropolisation du territoire. La métropolisation interroge la résilience globale du territoire (préservation des ressources stratégiques) et ravive les enjeux de cohésion sociale et territoriale (lutte contre les inégalités). Les objectifs de la charte Grand Genève en transition, le changement de paradigme lié à la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » français et la nouvelle Vision territoriale transfrontalière renforcent l'enjeu de « faire autrement ». La pression foncière se renforce et l'usage de chaque m2 doit être réfléchi, planifié, anticipé.

Dans ce contexte, la question foncière constitue un élément central de la mise en œuvre des politiques publiques de l'agglomération. A ce titre, cela invite les pouvoirs publics français et suisses à l'appréhender en recherchant des pistes de collaborations transfrontalières nouvelles.

En effet, de nombreux objectifs transfrontaliers sont liés à la politique foncière : réalisation des mesures des projets d'agglomération (mesures mobilité, urbanisation comme environnement – paysage), application de la LAT (SDA – urbanisation vers l'intérieur) et du zéro artificialisation

nette ; réseaux, infrastructures et équipements publics, construction de logements, préservation et valorisation des terres agricoles, de l'infrastructure écologique, gestion durable des ressources stratégiques ou maîtrise et préservation du foncier économique productif du Grand Genève.

La question foncière relève d'une grande diversité d'actions : acquisitions, portage, dispositions réglementaires, législatives ou contractuelles, assurées à l'échelle locale par les collectivités en direct et leurs opérateurs (Établissements publics fonciers [EPF01 et 74], Foncière, Fondation pour les terrains industriels [FTI], SOFREN, etc.) dont les missions, l'expérience et les pratiques sont complémentaires sur les plans spatial et thématique, mais qui collaborent finalement très peu sur le plan transfrontalier.

Or, l'absence de vision partagée et le manque de coopération opérationnelle péjore la concrétisation des politiques foncières des différents acteurs. Il s'agit de trouver les moyens d'optimiser les outils et dispositifs existants, dans une logique de complémentarité à l'échelle transfrontalière.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action a pour objectif de confirmer l'opportunité d'une politique foncière transfrontalière du Grand Genève puis, cas échéant, l'élaborer pour mettre en œuvre, entre autre, la vision territoriale transfrontalière autour de priorités d'intervention à définir pour lesquelles la question foncière joue un rôle déterminant :

- ▣ Collaborer dans les domaines d'actions habituels du Grand Genève :
 - Infrastructures de mobilité, projets urbains, projets paysagers: mieux anticiper les besoins fonciers des mesures inscrites au projet d'agglomération pour faciliter et accélérer leur mise en œuvre (l'absence de maîtrise foncière ressort souvent dans l'analyse des motifs de retard des mesures).
 - Projets environnementaux : renforcer les mécanismes de solidarité et les partenariats transfrontaliers pour les projets nécessitant une maîtrise ou une gestion

foncière (prévention commune des risques naturels, biodiversité, etc.).

- ▣ Faire de la question foncière un levier dans les domaines de collaboration transfrontalière à opérationnaliser ou à développer.

- Identifier les domaines stratégiques dans lesquels une coopération foncière franco-suisse pourrait offrir des solutions nouvelles. Cela concerne par exemple la production de logements destinés aux actifs des métiers en tension, la réalisation d'équipements publics d'intérêt transfrontalier, la préservation des fonctions agricoles ou biologiques, la gestion du foncier économique productif et la bonne gestion des ressources naturelles.

Dans chaque cas, il s'agira d'identifier les acteurs légitimes et les parties prenantes pour examiner, au cas par cas, les formes de collaboration envisageables et la nature des partenariats.



Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action foncier transfrontalier

L'action consiste donc, en s'appuyant sur des dispositifs et projets concrets et opérationnels faisant figure d'actions exploratoires, à préciser les domaines d'intérêt prioritaires. Sous réserve des résultats, il s'agira dans un second temps de rendre possible la généralisation

de ces opérations en mobilisant les outils adéquats et en activant des partenariats à géométrie variable selon les sujets et l'intérêt ainsi que les moyens respectifs des parties prenantes. In fine, ces expériences pourront initier le déploiement d'un plan d'action foncier (ou équivalent).



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

→ 2025-2026 : EXPERIMENTATION /EXPLORATION

- Identification des parties prenantes, des dispositifs, sites ou projets test selon les thématiques et les objectifs recherchés (partenariats à géométrie variable).
- Détermination des outils à mobiliser ou à développer
- Déploiement des moyens d'action/outils opérationnels.

→ 2026 : ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE

- Identifier les intérêts réciproques.
- Clarifier les principes d'action commune et / ou coordonnée.
- Préciser les conditions-cadres d'une action d'échelle Grand Genève.
- Confirmer les conditions d'élaboration du plan d'action foncier.

→ 2028 : ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION FONCIER

Déterminer les objectifs par domaine, sous l'angle de (par exemple) : Préserver (ressources naturelles et énergétiques, risques naturels) ; Reconnecter (continuités écologiques) ; Revitaliser et régénérer (ressources naturelles, espaces et tissus bâtis, espaces agricoles et forestiers, réseau hydrologique) ; Mettre en réseau (infrastructures et équipements) ; Circulariser (économie, agriculture, matériaux, déchets).

Finaliser la cartographie des acteurs et des outils disponibles (ou manquants) de part et d'autre de la frontière.

Identifier les actions foncières d'intérêt transfrontalier puis les mettre en oeuvre



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

→ **Co-animation** : Canton de Genève (DPA), PMGF.

→ **Suivi** : Canton de Genève (OCLPF, OCT, OCBA, OCEau, OCAN, DIN), Ville de Genève, Etat.

→ **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : SAFER, EPF 74 et EPF 01, confédération en lien avec le PFPDT, SOFREN SA, organisations cantonales qui traitent du foncier, FTI.

RÔLE DU GLCT : IMPULSION ET COORDINATION

Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → SE LOGER N°3 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Les marchés immobiliers et fonciers du Grand Genève sont significativement marqués par l'effet frontière et par un déséquilibre entre les emplois, principalement localisés dans la partie suisse, et les logements, principalement créés dans la partie française. Les écarts entre les prix des logements de part et d'autre de la frontière sont très importants — les prix à Genève sont en moyenne trois fois plus élevés que dans le Genevois français. Ces prix sont en constante augmentation et cette hausse se répercute sur des territoires de plus en plus éloignés de la frontière immédiate, voire situés en dehors du Grand Genève (bassin annécien, Haut-Chablais, vallée du Rhône).

Cette situation du logement a un effet notable sur les trajectoires résidentielles des habitants du Grand Genève et exacerbe les inégalités socio-économiques. Elle encourage les actifs suisses à se loger dans le Genevois français, d'autant plus que l'accès à la propriété à Genève est très complexe (18 % de propriétaires dans le Canton de Genève, contre 43 % dans la Région de Nyon et 56 % dans le Genevois français), et pénalise les actifs payés en euros qui ne peuvent plus se loger à proximité de leur emploi.

Ces trajectoires résidentielles entraînent des effets négatifs sur l'environnement. La construction de logements est le premier poste de consommation foncière dans le Grand Genève et plus particulièrement pour le Genevois français (78 % des terres consommées entre 2011 et 2021). L'artificialisation des sols est préjudiciable au territoire à plusieurs niveaux: elle accélère la perte de biodiversité, participe au réchauffement climatique, amplifie les risques naturels (mouvements de terrain, inondations), pénalise l'agriculture locale et la capacité du territoire à se nourrir et accroît la pression sur les ressources (sols, sous-sols, eau) et leurs réseaux.

Ces trajectoires ont également un impact notable sur les mobilités : alors que la croissance démographique exceptionnelle du territoire génère d'elle-même une augmentation des flux, l'éloignement des actifs de leur lieu d'emploi augmente les distances parcourues, les temps de trajets et favorise l'utilisation de la voiture individuelle. Ce cycle augmente les émissions de polluants et génère de nombreuses nuisances qui pénalisent la qualité de vie des habitants.

Les activités économiques et les services publics français pâtissent de cette situation. Ils font notamment face à

une pénurie de main-d'œuvre et une précarisation des actifs qui menacent leur viabilité économique et leur fonctionnement. Il est également de plus en plus coûteux pour les collectivités et les organismes fonciers d'acquérir des terrains pour construire des logements abordables, ou encore les équipements publics et les infrastructures nécessaires à la population.

Pour pallier ces difficultés, les collectivités publiques françaises et suisses agissent sur le logement, en accompagnant la création de logements pour l'ensemble de la population, à travers la zone de développement dans le canton de Genève, ou des outils tels que les programmes locaux de l'habitat en France. Des mécanismes spécifiques sont mis en place pour produire des logements sociaux et /ou aidés et de nouveaux produits immobiliers dits abordables (exemples : bail réel solidaire en France, logements à loyer abordables dans le Canton de Vaud, obligation de réaliser un tiers de logements d'utilité publique et prix de vente contrôlés en zone de développement dans le Canton de Genève). Les collectivités agissent pour la maîtrise foncière, accompagnées par des organismes dédiés (exemples: Foncière de Haute-Savoie, EPF de l'Ain, coopératives d'habitation en Suisse, Fondation PAV, etc.). D'autres pistes sont explorées, notamment en France : droit de réserve de logements pour les agents de la fonction publique, plafonnement des loyers, lien entre bail et contrat de travail pour les logements aidés, etc.

Toutefois, la poursuite de la croissance démographique et économique du Grand Genève, combinée aux politiques publiques suisses et françaises de réduction drastique de l'artificialisation du sol (zéro consommation/artificialisation nette à l'horizon 2050) implique un risque du développement d'une urbanisation au-delà du Grand Genève qui accentuerait encore plus les trafics pendulaires et les impacts environnementaux, ainsi que la pression foncière et immobilière sur ces secteurs. De plus, la raréfaction des surfaces constructibles implique une augmentation du prix du foncier et met ainsi à mal toute la chaîne de production de logement.

Ces tendances passées et à venir impliquent de faire évoluer les manières de produire des logements en densification des tissus bâtis existants à travers :



>>> Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels

- ☛ l'amélioration de la compréhension commune des dynamiques et des politiques spécifiques de production de logements à l'échelle de l'agglomération pour définir des objectifs partagés ;
- ☛ l'amélioration de la maîtrise et la gestion du foncier facilitant la production de logements, notamment abordables ;
- ☛ le renouvellement des façons de créer des logements répondant à la diversité des parcours résidentiels et des situations économiques des populations du territoire ;
- ☛ le renforcement des capacités de financement des opérations de production de logement (dans un contexte de densification).

De nouveaux outils pour répondre aux problématiques de l'accès au logement pour toutes et tous apparaissent comme nécessaires pour répondre à ces enjeux combinant une coordination des actions locales menées dans le Grand Genève et des actions transfrontalières spécifiques, basées sur des objectifs partagés en termes de population(s) cible(s).



DESCRIPTION DE L'ACTION

AXE 1 : OBSERVATION, ACCULTURATION - 2025

- ☛ Observation en continu des parcours résidentiels (demande) et des dynamiques de production du logement (offre). Une analyse, à l'échelle du Grand Genève, de l'adéquation entre les typologies de logements produits et les typologies de ménages apparaît nécessaire pour mieux cerner les volumes et les types de logements pour lesquels un soutien public renforcé serait attendu/pertinent (logement social, logement intermédiaire, location/accession à la propriété). C'est l'un des axes de développement de la Plateforme d'observation et de prospective du GG (fiche action 1.1).
- ☛ Acculturation des élus et des techniciens des collectivités du Grand Genève aux dynamiques et politiques locales de logements (diversité des acteurs, des financements des modes de montage d'opération, besoins et aspirations résidentielles des ménages). Un nouveau cycle de séances de type « Club Ville Aménagement » réalisés au tournant des années 2000/2010 est à relancer.
- ☛ Sensibilisation des grands employeurs publics/ privés sur le logement de leurs employés (ex. hôpitaux comme facteur d'attractivité et de fidélisation du personnel (échanges d'expériences).

La mise en place de ces nouveaux outils s'appuie également sur plusieurs actions et démarches existantes ou en projet :

- ☛ VTT/PA5/documents de planification (Plans directeurs cantonaux, schémas de cohérence territoriale, Programmes locaux de l'habitat, etc.) traitent des aspects spatiaux du logement (quantification des besoins et localisation des futurs quartiers d'habitat à densifier prioritairement, typologies de logements, etc.) en appliquant les principes de la densification vers l'intérieur, de la ville des courtes distances, de la revitalisation des bourgs, d'une mobilité décarbonée, du zéro artificialisation nette (ZAN) ou encore de l'amélioration de la qualité environnementale (pollution de l'air, lumineuse, bruit, etc.).
- ☛ Pact'Matière : mise en place d'une économie circulaire favorisant la construction écologique des logements, le réemploi des matériaux, etc.
- ☛ Projet d'opérateur énergétique transfrontalier (cf. action 2.4) : facilitateur de la rénovation énergétique des bâtiments existants
- ☛ projet de plateforme d'observation partenariale du Grand Genève (cf. action 1.1)

- Benchmark de dispositifs mis en place dans le Grand Genève et dans d'autres métropoles (ex. Fonds d'investissement métropolitain de la Métropole du Grand Paris), si possible en contexte transfrontalier

AXE 2 : CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE ET COORDONNER L'ACTION DES TERRITOIRES -2026

- A l'appui des résultats de l'axe 1, Identifier les intérêts réciproques et les axes d'action pour lesquels des stratégies franco-suisse sont pertinentes
- Déterminer les objectifs à atteindre et pour chacun les principes d'action commune et / ou coordonnée.
- Préciser les conditions-cadres d'une action d'échelle Grand Genève.

AXE 3 : CONSTRUIRE UNE POLITIQUE FONCIÈRE D'AGGLOMÉRATION EN FAVEUR DU LOGEMENT

- ☛ La coordination et le renforcement des politiques foncières à l'échelle de l'agglomération ne concernent pas uniquement le domaine du logement. À ce titre, elle fait l'objet de l'action 3.1.



Coordonner les politiques de production de logements intégrant tous les types de parcours résidentiels

AXE 4 : MISE EN PLACE D'OUTILS PARTAGÉS À PARTIR DE 2027

MÉCANISME FINANCIER POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Réalisation d'une étude d'opportunité politique et technique pour confirmer/infirmier la pertinence d'un tel mécanisme fondé sur l'analyse des parcours résidentiels par typologies de ménages et des dynamiques de production de logement (cf. axe 1).

Identifier les acteurs de la politique de logement à associer au mécanisme.

- Cas échéant, Définition d'une proposition administrative, technique et financière pour sa mise en place du mécanisme mettant en évidence :

→ les objectifs partagés du mécanisme ;

→ les conditions de contribution du mécanisme au cofinancement d'opérations : conditions d'éligibilité, nature des investissements, exigences en matière de typologie, qualité, etc. ;

→ le volume et les modalités de financement du mécanisme (fléchage d'une partie de la CFG et identification d'autres sources de financements franco-suisses).

- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour une BOURSE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE permettant à des locataires d'échanger leur logement contre celui d'autres locataires, soit à l'intérieur du parc du même bailleur, soit au sein d'un regroupement de bailleurs. Elle pourrait se baser sur l'exemple haut-savoyard « echangeonsnoslogements74.fr » dont le dispositif serait à adapter au contexte transfrontalier et aux objectifs politiques partagés.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

ACCULTURATION ET VISION PARTAGÉE

- **Dès 2025 et en continu**: Définition et mise en œuvre du nouveau cycle de séances de type « Club Ville Aménagement ».
- **2025**: étude de l'adéquation entre les typologies de logements produits et les types de ménages.

MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES IDENTIFIÉS ET GOUVERNANCE DE L'ACTION

- **2025-2026**: étude d'opportunité politique et technique.
- **2026-2028**: cadrage juridique, administratif et financier.
- **À partir de 2029**: mise en œuvre du mécanisme financier.

Concernant la politique foncière, les modalités de mise en œuvre sont définies dans l'action 3.1.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (DPA), PMGF, Ville de Genève.
- **Suivi** : Canton de Genève (OCLPF, DIN), Ville de Genève (URB), Etat.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Bailleurs sociaux, ADI, OBSTER, CPEG, APCG, Plateforme du réseau seniors, SVL, ASLOCA, CVI, USPI, SVIT, FIDP, FVGLS, Coopératives.

RÔLE DU GLCT : IMPULSION ET COORDINATION

Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → SE FORMER ET TRAVAILLER N°5



CONTEXTE DE L'ACTION

La transition écologique demande un grand nombre de changements importants dans notre société. Qu'ils soient structurels, infrastructurels ou systémiques, ces changements requièrent des personnes qualifiées pour les concevoir et les opérer. Ils appellent également à un savoir-faire en constante évolution et un nombre suffisant de personnes qualifiées dans les métiers de la transition écologique pour répondre aux enjeux de manière équilibrée de part et d'autre de la frontière. En effet, les métiers du bâtiment, de la construction et de l'énergie, entre autres, enregistrent des déficits en personnel pour répondre à la demande actuelle. Cette dernière étant amenée à augmenter à l'avenir du fait des objectifs fixés par les pouvoirs publics, le besoin en personnel n'en sera que plus grand. Il existe donc une véritable urgence de répondre à ce besoin.

Le système éducatif et formatif actuel ne forme pas un nombre suffisant de personnes qualifiées dans les domaines clés de la transition écologique. Non seulement les jeunes ne sont pas suffisamment encouragés à suivre un apprentissage, mais les opportunités de réorientation professionnelle pour les adultes ne sont pas toujours connues et abordables, ni souvent existantes. De plus, certains métiers de la transition écologique souffrent d'une part d'un déficit d'image, d'autre part de conditions de travail et de rémunération parfois peu attractives. Il est donc nécessaire de faire évoluer la formation ainsi que valoriser la réorientation professionnelle vers ces métiers cruciaux.

Dans une situation de plein emploi, et à terme de suremplei sur le territoire du Grand Genève, ces dynamiques se combinent et font craindre de potentielles tensions dans les différents métiers de la transition écologique, aussi bien du fait de déficit de compétences que de difficultés à recruter du personnel.

Ces problématiques ont été abordées lors d'ateliers transfrontaliers organisés à l'occasion des Assises

Européennes de la Transition Énergétique 2018 et 2022, réunissant des acteurs de l'emploi, des formations, et «acteurs économiques» (fédérations, chambres consulaires, syndicats, clusters, groupes de grandes entreprises). De nombreuses données et informations utiles pour les parties prenantes des deux côtés de la frontière ont pu être collectées lors de ces échanges et un réseau d'acteurs a également pu être constitué autour de ces enjeux. À la suite de ces ateliers, la Cité des métiers du Grand Genève et le Pôle métropolitain du Genevois français se sont engagés en tant que chefs de file du projet Interreg «PLAteforme Numérique pour l'Employabilité Transfrontalière pour la Transition Écologique (PLANETTE)» qui s'organise autour de deux axes :

- Axe 1 - Soutien au développement d'usages numériques pour les usagers (développement de fiches compétences-métiers verts numérisées et d'un «quiz métiers interactif» et mise en place de nouveaux équipements du réseau cité des métiers).
- Axe 2 - Création d'une «plateforme numérique» sécurisée, ergonomique, transfrontalière de partage des données à destination des professionnels de l'emploi-orientations-formation-transition professionnelle.

La présente action vise donc à mieux anticiper les difficultés des entreprises à recruter des personnes formées et en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la transition écologique. Pour cela, il s'agit d'améliorer à l'échelle transfrontalière :

- les besoins des entreprises en compétences et en ressources à court, moyen et long terme ;
- les connaissances sur les métiers et les offres de formation afin d'identifier de manière dynamique et prospective les besoins de formations actuels et à venir ;
- les collaborations et la gouvernance entre acteurs de la formation au métier de la transition ;
- la communication sur les métiers de la transition écologique auprès de différents publics.



Renforcer et valoriser la formation et la réorientation professionnelle vers les métiers de la transition écologique



DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse PLANETTE:

- Évolution du Quiz des métiers de la transition écologique et développement des 150 fiches compétences-métiers verts (parmi 160 métiers identifiés) qui seront élaborées dans le cadre du programme Interreg PLANETTE pour la Suisse et pour la France.
- Animation du réseau des acteurs des métiers et des formations en lien avec la transition écologique en réactivant les participants aux ateliers transfrontaliers, notamment par l'organisation régulière de workshops par filière avec les différents opérateurs de l'employabilité et des secteurs d'activités ciblés. L'objectif est la sensibilisation des opérateurs à l'adaptation de leurs formations aux besoins identifiés en priorisant dans un premier temps les formations courtes et/ou modulaires.
- Investissement dans des outils numériques favorisant la promotion des métiers de l'Économie Circulaire: casques de réalité virtuelle, Quiz métiers, modules web.
- Réalisation d'une cartographie des acteurs de la formation à l'échelle du Grand Genève et d'un état des

lieux des différents métiers de la transition écologique mettant en évidence leurs besoins actuels et futurs.

- Étude de faisabilité puis, le cas échéant, création d'un observatoire des métiers de la transition écologique, coordonné avec les différents observatoires de l'emploi existants afin de permettre un suivi des besoins au cours du temps.
- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de communication à destination des jeunes:
- Diffusion et publication du Quiz des métiers de la transition écologique.
- Expo Cité des métiers 2025 avec la transition écologique comme thème.
- Actions pédagogiques auprès des plus jeunes publics, etc. (ex. forums, échanges de bonnes pratiques).
- Participation à l'accueil de l'édition 2029 des Euroskills.
- Poursuivre et développer les actions de sensibilisation et de communication à destination des salariés en reconversion et demandeurs d'emploi: Zooms métiers de la transition écologique; visite d'entreprises, etc.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

- ➔ **2024 - 2027**: Projet Interreg PLANETTE.
- ➔ **2025 - 2026**: Cartographie et état des lieux.
- ➔ **Dès 2025 et en continu**: Animation du réseau d'acteurs présents sur le Grand Genève.
- ➔ **Dès 2025 et en continu**: Communication.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- ➔ **Co-animation**: Canton de Genève (DIP Cité des métiers), PMGF, Cités des métiers du Grand Genève (appui).
- ➔ **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)**: France travail, Ecole, organismes de formations continues, faitières d'associations professionnelles,
- ➔ **Suivi**: Canton de Genève (OCEN, OCEV, DEE, SMC), Etat (DDETS74), Région AURA (DFOR).

RÔLE DU GLCT : SUIVI

Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.

Renforcer le financement des actions transfrontalières

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

À la faveur d'un financement européen obtenu en 2021 dans le cadre du programme Interreg V, le Grand Genève s'est engagé dans l'élaboration d'un premier programme d'actions concerté pour la transition écologique (PACTE) afin d'inscrire la transition écologique comme fil directeur de la coopération transfrontalière. Parmi les axes de travail du projet Interreg, les huit membres du GLCT Grand Genève ont également choisi de se pencher sur les enjeux de gouvernance transfrontalière et de financement de la transition écologique à l'échelle de l'agglomération. Pour accompagner et structurer les réflexions, un mandat d'étude a notamment permis d'explorer plus spécifiquement le sujet du financement.

Ce travail exploratoire a consisté à inventorier et décrire plusieurs mécanismes de financement existants et nouveaux en essayant d'évaluer leur compatibilité avec la spécificité transfrontalière de l'agglomération et la diversité des thèmes se rapportant à la transition écologique.

Il a aussi permis de stimuler les échanges vis-à-vis des mécanismes inventoriés, dans le but d'identifier les points de convergence, les questionnements et les facteurs d'incertitudes.

Parallèlement, le travail sur Pact'matière a mis en évidence la nécessité de promouvoir, impulser et faciliter les projets d'économie circulaire.

S'inspirant de ces réflexions tout en ayant conscience de la complexité du sujet à différents égards, la présente action a pour objectif de développer un ou plusieurs mécanismes de financement transfrontalier (nouveaux ou renforcés) pour accélérer les projets de transition écologique au sein de l'agglomération.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre de la fonction territoriale « coopérer » (*Assurer des capacités financières renforcées en faveur de la transition écologique, en concevant un mécanisme transfrontalier de financement de la transition écologique*).



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à concevoir puis mettre en œuvre un mécanisme local permettant de mobiliser, puis mettre à disposition des financements renforcés pour stimuler, accélérer et accompagner les initiatives françaises, vaudoises et genevoises de transition écologique dans des domaines majeurs (climat, eau, énergie, agriculture/alimentation, déchets, biodiversité, foncier, etc.)

L'intérêt d'un dispositif transfrontalier réside dans sa complémentarité avec ce qui se fait déjà respectivement sur chaque partie du territoire, en privilégiant les innovations en matière de collaboration sous forme de :

- ▮ projets communs franco-suisse ;
- ▮ projets français ou suisses qui trouvent une résonance particulière de l'autre côté de la frontière.

Il s'agit de créer de la valeur ajoutée pour le territoire en accompagnant les projets d'intérêt transfrontalier qui présentent une plus-value soit en termes d'impacts (réponses aux objectifs de la Charte du Grand Genève),

soit en matière de partage d'expérience/expertise (collaboration), soit dans leur capacité à déclencher de futurs partenariats (effet boule de neige).

L'ACTION COMPREND LES SÉQUENCES SUIVANTES :

OBSERVER ET DÉFINIR

- ▮ Approfondir les opportunités de collaboration locale qui nécessitent un (complément de) financement franco-suisse.
- ▮ Sélectionner les domaines d'action prioritaires pour l'attribution de financements transfrontaliers.
- ▮ Assurer le lien avec d'autres démarches complémentaires portées par le Grand Genève dans les domaines de l'économie circulaire ou de la mobilité (cf. action 1.8) et son détail dans la feuille de route, ou conduites par d'autres partenaires.
- ▮ Déterminer les contributeurs (publics, privés ou publics-privés) et les bénéficiaires (publics et/ou privés).



Renforcer le financement des actions transfrontalières

PLANIFIER

- Concevoir le mécanisme financier, sa dotation, la répartition française et suisse, sa gouvernance, sur la base des études déjà réalisées ou en cours.
- Le choix du mécanisme transfrontalier devra examiner différentes options telles que, d'un côté, un dispositif de financement 100 % public à destination de projets également 100 % publics, et de l'autre côté, un dispositif plus ouvert de type plateforme carbone ou plateforme transition écologique qui offrirait la possibilité à tout type de public (collectivités, entreprises, fondations, particuliers, etc.) de participer volontairement au financement de projets climatiques et/ou écologiques sur le territoire du Grand Genève.

AGIR

- Lancer une première phase pilote. En lien avec le volet Pact'Matière, un premier test sera réalisé à travers un appel à projets destiné aux initiatives et aux partenariats transfrontaliers dans le domaine de l'économie circulaire.

- Procéder aux ajustements avant de mettre en œuvre le mécanisme transfrontalier élargi.
- L'animer, le promouvoir et l'évaluer.

CONDITIONS À RÉUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- Subsidiarité: éviter les doublons avec ce qui existe déjà en termes d'accompagnement ou de soutien aux initiatives de transition écologique et donc réaliser un inventaire pour:
 - évaluer la complémentarité de la démarche avec des dispositifs déjà existants ou en projet;
 - veiller à la plus-value « transfrontalière » du mécanisme.
- Équilibre: veiller à l'équilibre transfrontalier à la fois pour ce qui concerne les contributeurs et les bénéficiaires.
- Acceptabilité: s'assurer du niveau d'adhésion de la part des membres du GLCT.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2025: CONCEPTION DU MÉCANISME ET DU RÈGLEMENT

- Mise en place du groupe de travail.
- Désignation d'un mandataire (spécialiste juridique et financier).
- Définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- Identification des bénéficiaires potentiels, des premiers projets et des typologies de projets (étude de marché), puis dresser une liste de projets potentiellement éligibles.
- Calibrage du mécanisme (seuil déclencheur, montant min/max par projet).
- Évaluation du budget nécessaire (volume financier nécessaire vs volume financier mobilisable).
- Élaboration des règles et principes de fonctionnement (critères de sélection des projets, composition et fonctionnement du comité de sélection, modalité d'audit des projets a posteriori, etc.).
- Consultation des membres du GLCT.

2026: MONTAGE FINANCIER

- Évaluation des montages financiers possibles (publics et/ou privés...) ainsi que des règles de parité de financement (France-Vaud-Genève).
- Évaluation de la faisabilité juridique du mécanisme.
- Élaboration de la maquette du dispositif financier.
- Consultation des parties prenantes.
- Mettre en place une phase pilote avec un premier test via un appel à projets dans le domaine de l'économie circulaire (en lien avec le volet Pact'Matière).

2026: VALIDATION DU MÉCANISME ET DU PORTAGE

- Validation par les instances du GLCT et les parties prenantes (autres financeurs).
- Communication.

2027: MISE EN ŒUVRE

- Mise en œuvre du dispositif pilote global et de la phase test.
- Ajustements puis déploiement à plus grande échelle.
- Évaluation du mécanisme, ses résultats, etc.

>>> Renforcer le financement des actions transfrontalières

**ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE**

- **Co-animation** : Canton de Genève (DPA, DDC), PMGF.
- **Suivi** : Région de Nyon, Canton de Genève (DDC, OCAN, OCEV, DIN), Ville de Genève (Task force climat), Région AURA (DEEP).

RÔLE DU GLCT : PILOTAGE

Le GLCT assume la responsabilité de l'action et, à ce titre, en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ainsi que la communication/promotion. Il réunit les parties prenantes et les partenaires et anime les groupes de travail. Il produit les livrables et pour ce faire, il mobilise les ressources humaines et financières appropriées. Les instances politiques du GLCT (GTT, Bureau, Assemblée) assurent les arbitrages nécessaires au bon déroulement de l'action.

Accompagner des projets de solidarité internationale dans les domaines de l'eau dans les pays en développement

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Le dérèglement climatique provoque des dégâts considérables partout dans le monde. Inondations, sécheresse, appauvrissement des sols, vagues de chaleur, etc., sont autant de points de vigilance et d'enjeux « nouveaux » que le Grand Genève partage avec les autres agglomérations et régions du monde. Cependant, à l'inverse de nombreuses autres régions transfrontalières, l'agglomération franco-valdo-genevoise dispose de conditions-cadres majeures et des capacités essentielles pour affronter ces enjeux : stabilité politique, paix sociale, dynamisme économique et ressources financières.

À l'échelle de la planète, les événements climatiques extrêmes qui frappent certaines parties du monde obligent leurs populations à massivement se déplacer pour maintenir un niveau suffisant de sécurité existentielle. Bien souvent, les populations affectées par les changements climatiques souffrent en outre d'une pauvreté extrême, associée à de mauvaises conditions sanitaires et de subsistance. Considérant les projections en matière de développement en lien avec les événements climatiques, le nombre de personnes souffrant de pauvreté pourrait être amené à considérablement augmenter, atteignant 800 millions de personnes d'ici 2030.

La solidarité internationale est partie intégrante de l'identité du territoire. Côté suisse, outre la présence du vaste tissu d'organisations internationales et non gouvernementales actives dans ce domaine, la Ville de Genève et le canton de Genève, ainsi qu'un grand nombre de communes genevoises et vaudoises octroient depuis de nombreuses années des subventions à la coopération internationale. C'est le cas également en France avec plusieurs initiatives régulières portées notamment par les collectivités locales et les acteurs de l'eau dans le domaine de l'accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets... Dans le domaine de l'eau, des collaborations transfrontalières fructueuses ont également émergé depuis 2015 à l'initiative

de la Communauté transfrontalière de l'eau, avec la volonté de renforcer et d'amplifier cette dynamique. Les projets de solidarité dans le domaine de l'eau traitent de la transition écologique sous l'angle de la santé, la biodiversité, la gestion des risques et l'adaptation au changement climatique. Dans un contexte de crise écologique et de tension sur les ressources, il ne s'agit pas de proposer des projets à sens unique qui prendraient la forme d'un soutien unilatéral des pays riches envers les pays du sud mais, plus largement, d'engager un dialogue dynamique avec des régions du monde qui font déjà l'expérience de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des crises liées à l'eau.

La présente action invite les collectivités du Grand Genève qui le souhaitent et leurs partenaires à travailler de concert pour mobiliser ensemble une partie de financement à destination de la coopération avec les pays en développement pour des projets communs qui permettent une plus grande résilience des régions vulnérables. En complément des aides allouées par plusieurs des membres du Grand Genève aux projets en lien avec la réduction de la pauvreté ou de la promotion des droits humains, il s'agit ici de soutenir des projets qui visent directement la transition écologique et la santé globale des population et des écosystèmes, en particulier les actions d'accès à l'eau, d'assainissement des eaux et de préservation des milieux aquatiques afin de limiter les impacts du dérèglement climatique et, indirectement, réduire ses conséquences sociales.

Pour le Grand Genève, cette action s'inscrit dans le cadre de la fonction territoriale 10 (Coopérer : « Mettre en œuvre des mesures et des actions qui sont à la hauteur des objectifs ambitieux fixés par la charte du Grand Genève en transition »). Elle fait le lien avec l'objectif 10 de la charte du Grand Genève qui invite les acteurs du territoire à « contribuer à l'amélioration du bien-être de la population mondiale ».



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action a pour objectif de donner une dimension supplémentaire à la coopération transfrontalière en la mettant aussi au service de projets de coopération internationale en faveur de régions du monde fragilisées. Sur une base volontaire, elle vise à renforcer et mieux partager les pratiques existantes de subventionnement en

faveur de la coopération internationale, les renouveler dans le cadre de projets nouveaux et contribuer à étendre ces pratiques aux parties prenantes françaises, vaudoises et genevoises qui ne disposent pas encore de budgets alloués à la coopération avec les pays en développement ou qui souhaitent les développer.



>>> Accompagner des projets de solidarité internationale dans les domaines de l'eau dans les pays en développement

Concrètement, elle consiste à :

- ▮ **Observer** : Sur la base du bilan du partenariat transfrontalier en faveur des projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau, mettre en oeuvre les prochaines phases de collaboration en leur donnant une nouvelle impulsion locale. Mieux partager les expériences et projets des collectivités françaises, vaudoises et genevoises en matière de coopération internationale. Favoriser la mise en réseau des acteurs locaux et régionaux volontaires pour participer à des projets communs de solidarité internationale.
- ▮ **Planifier** : Rechercher les synergies possibles entre les initiatives suisses et françaises de coopération, puis les développer et les mettre en valeur.
- ▮ **Agir** : Concrétiser les partenariats et mettre en oeuvre des projets communs ou complémentaires, à la manière par exemple de ce qui s'est fait dans le cadre des coopérations franco-genevoises à Madagascar.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2025 : OBSERVER

- Finaliser l'estimation des besoins d'appui, choisir le scénario d'accompagnement (mandataire externes et/ou ressource technique mutualisée) puis mobiliser les ressources nécessaires de façon mutualisée entre les parties prenantes de la présente action

2025 : PLANIFIER

- Réunir les acteurs volontaires pour renforcer les liens et participer à une démarche commune (mise en réseau).
- Établir la feuille de route transfrontalière en matière de solidarité internationale (nature des projets, régions du monde, rythme et rôle de la CTEau en matière d'accompagnement, de coordination, de sensibilisation...) pour favoriser la mise en commun des initiatives et coordonner l'élaboration d'un programme

de coopération internationale permettant de donner de la visibilité aux démarches du territoire.

Dès 2026 : AGIR

- Accompagner les collectivités publiques dans leurs actions en termes d'actions de coopération internationale, (p. ex. modification réglementaire, recherche de partenariats avec des associations/organisations internationales œuvrant dans le domaine, mise en réseau d'acteurs).
- Accompagner la mise en oeuvre des projets.
- Communiquer et promouvoir la démarche. Entretien du réseau des porteurs de projets. Partager les expériences au niveau international avec d'autres agglomérations et bassins versants transfrontaliers.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (OCEAU), REOGES et Annemasse agglomération.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Cité de la solidarité, Agence de l'eau, AFD, Cluster Eau Lémanique, Pôle Tenerrdis, RESACCOOP, FEDEVACO, CAPG, Bureau de la solidarité internationale.
- **Suivi** : Ville de Genève (Agenda 21), Région de Nyon (relai), Région AURA (DRI).

RÔLE DU GLCT : SUIVI

Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.

Promouvoir la circularisation de l'économie au sein du Grand Genève – Pact'Matière

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / RÉGÉNERER N°7 / AMÉNAGER N°8



CONTEXTE DE L'ACTION

« *L'économie circulaire* ✎ doit constituer un axe incontournable et transversal de la démarche de transition écologique engagée par le Grand Genève. », telle est l'impulsion donnée par les élus et élus du Grand Genève en novembre 2021 lors du séminaire politique sur l'économie circulaire. En conséquence, la Charte Grand Genève en Transition, adoptée en janvier 2023, ambitionne de diviser par 5 l'empreinte matière du territoire à l'horizon 2050. L'atteinte de cet objectif nécessite la formulation d'une feuille de route et d'un plan d'actions, le « Pact'Matière », dont l'ambition est d'identifier et d'opérationnaliser des opportunités d'actions publiques en faveur de l'économie circulaire pertinentes à l'échelle du territoire transfrontalier du Grand Genève. Une première consultation du Pact'matière a été réalisée en mai 2024, les actions sont remises en consultation pour clarifier l'intérêt des partenaires. Le rapport complet sera disponible en ligne après cette consultation.

Les travaux ayant abouti au Pact'Matière se sont déroulés à compter de l'automne 2022 sur la base des études menées précédemment, et en particulier l'étude « *Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève* » (SIG, État de Genève, Grand Genève, 2021) ✎. Cette étude montre qu'à l'échelle du Grand Genève, substituer 10 % des importations par des échanges locaux en s'appuyant sur les leviers de l'économie circulaire générerait 5 milliards de francs et créerait 10 000 emplois. S'y ajouterait un effet multiplicateur, puisque 100 francs de production locale induisent 61 francs supplémentaires, à travers les sous-traitants mobilisés pour transporter et consommer les biens ainsi produits.

Pact'Matière s'articule autour de 5 domaines stratégiques en raison de l'importance de leur empreinte matière, du potentiel de réduction de cette dernière et de leur poids socio-économique dans le Grand Genève. **Les domaines stratégiques** sont les suivants: la construction et le BTP, les biens de consommation (dont le textile), le domaine agro-alimentaire et l'industrie. Un domaine transversal, concernant l'ensemble des activités économiques de la région, a été ajouté.

34 actions ont été recensées; elles constituent **la vision d'ensemble du Pact'Matière**. Leur sélection a été opérée en collaboration avec les acteurs publics et privés.

Parmi ces 34 actions, 8 ont été identifiées comme prioritaires et structurantes: ce sont celles qui doivent permettre **l'évolution des conditions-cadres du Grand Genève** de manière à favoriser l'adoption des principes de l'économie circulaire par les acteurs économiques. Ces 8 actions constituent **l'Édition 2025 du Pact'Matière**. Leur mise en œuvre constitue en conséquence une condition nécessaire à l'atteinte de réduction de l'empreinte matière par 5 visé par l'objectif 2 de la charte GGET.

L'Édition 2025 construit les fondations, mais ne suffit évidemment pas à atteindre l'objectif à elle seule. De nouvelles éditions seront nécessaires afin de mettre en œuvre la vision d'ensemble du Pact'Matière.



»» Promouvoir la circularisation de l'économie au sein du Grand Genève – Pact'Matière



DESCRIPTION DE L'ACTION

Chacune des huit actions de l'Édition 2025, listées ci-dessous, fait l'objet d'une fiche, basée sur le modèle des fiches actions PACTE:

CATÉGORIES	N.	FICHES ACTIONS PACT'MATIÈRE	FILIÈRES	PUBLIC CIBLE
Observer, suivre et évaluer les pratiques d'économie circulaire	3.6.1 pour mémoire	Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève	Transverse	Tous
	3.6.2 pour mémoire	Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire	Transverse	Consommateurs
Accompagner au changement l'ensemble des acteurs de la vie économique du bassin transfrontalier : communication, sensibilisation, formation	3.6.3	Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières	Transverse	Entreprises
	3.6.4	Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction	BTP	collectivités publiques
Faciliter des activités de l'économie circulaire : coopération, financement, innovation, cadre législatif et réglementaire	3.6.5	Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève	Transverse	Entreprises
	3.6.6	Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier	BTP	Entreprises et collectivités publiques
	3.6.7	Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics	Transverse	Collectivités publiques
	3.6.8	Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du Grand Genève	Textile	Entreprises et collectivités publiques



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

Les étapes clés de chaque action de Pact'Matière sont définies dans les actions 3.6.1 à 3.6.8.

GOVERNANCE DE L'ACTION

La gouvernance de chaque action de Pact'Matière est définie dans les actions 3.6.1 à 3.6.8.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

→ **Co-animation** : Groupe « Grand Genève Circulaire » avec l'appui du Canton de Genève (DPA, OCEV) et la Ville de Genève (Agenda 21).

→ **Suivi** : Canton de Genève (DDC, OCBA, OCT, DEE), Région de Nyon, Région AURA (DEEP), Etat.

RÔLE DU GLCT : IMPULSION ET COORDINATION

Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Le bassin transfrontalier du Grand Genève regroupe plusieurs collectivités publiques au sein d'un territoire binational. Il est compliqué d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se fait en matière d'économie circulaire, non seulement par la présence de la frontière nationale, mais également au vu des disparités de gouvernances et de

stratégies à l'échelle communale, cantonale ou régionale. Cette configuration augmente le risque de redondance et un manque de concertation débouchant sur une méconnaissance ou une sous-estimation du territoire pertinent dans les initiatives émergentes.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à élaborer, diffuser et maintenir à jour une cartographie des filières stratégiques de l'économie circulaire régionale nourrissant un observatoire.

L'étude « *Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève* » (SIG, État de Genève, Grand Genève, 2021) ✨ avait sorti des chiffres intéressants pour le Grand Genève :

- 👉 Convertir 10 % des importations en échanges locaux permettrait de générer 5 milliards CHF de production et plus de 10 000 emplois directs au sein de l'économie; et ce, sans compter sur l'amélioration de l'effet multiplicateur.
- 👉 En moyenne, 100 CHF de production directe sur le Grand Genève génèrent par ailleurs 61 CHF de production supplémentaire dans le reste de l'économie du Grand Genève à travers ses impacts indirects et induits, soit un effet multiplicateur de 1,61 (161/100).

La démarche doit répondre aux objectifs suivants :

- 👉 Faciliter la prise de décision et le suivi.

- 👉 Mettre en réseau les acteurs.
- 👉 Renforcer la coopération entre les entreprises.
- 👉 Identifier et maximiser les opportunités d'ancrage et de développement d'activités de l'économie circulaire.

Ces objectifs peuvent être atteints notamment en :

- 👉 mettant en place un observatoire et une cartographie de l'économie circulaire du territoire du Grand Genève;
- 👉 identifiant les opportunités d'action et les besoins de développement (ex.: financier, foncier, formation, communication, etc.) et activant les réseaux de ces filières;
- 👉 soutenant le développement et la mise en réseau des lieux de prestations d'économie circulaire (ex.: ressourceries, matériaux de réemploi, bibliothèque d'objets, etc.);
- 👉 développant et testant les alternatives proposées par l'économie circulaire dans les filières stratégiques (ex.: études de flux et projets pilotes).



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS ▲

ÉTAPES CLÉS

2025 : Clarification du bien fondé de la démarche sur le plan transfrontalier et, cas échéant, clarification de la co-animation franco suisse et des partenariats

MISE EN PLACE DE LA CARTOGRAPHIE ET DES INDICATEURS DE SUIVI

→ Sur la base de l'étude Utopie-Metabolic et les domaines retenus, sélectionner les filières à observer (maximum un par domaine).

- Se lier au projet de Plateforme d'observatoire et de prospective du Grand Genève (POPGG) pour le développement.
- Identifier les acteurs, les lieux et les sources de données.
- Identifier les indicateurs pertinents pour chaque action afin de suivre l'impact; Identifier le meilleur moyen pour suivre l'objectif global de Pact'Matière de diviser par 5 l'empreinte matière du territoire à l'horizon 2050.



>>> Identifier les filières stratégiques et observer la trajectoire de circularisation de l'économie du Grand Genève



IDENTIFICATION DES ACTIONS ET MOBILISATION DES RÉSEAUX

- Regrouper et rendre visible les initiatives déjà existantes pour valoriser les compétences locales.
- Identifier les opportunités d'action et les besoins de développement (ex. : financier, foncier, formation, communication, etc.) et activer les réseaux de ces filières.
- Suivi des actions déjà existantes (ex. : conduite d'une étude des flux selon les besoins).
- Priorisation des actions à développer et mobilisation des réseaux.

PILOTAGE

- Développement de nouveaux modèles et processus d'accompagnement (techniquement, communication et financièrement).
- Lancement de projets pilotes
- Consolidation des résultats et des conditions de déploiement

MISE EN ŒUVRE

- Suivi de l'efficacité des projets et actions correctives.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Canton de Genève (OCEI).
- **Suivi** : Canton de Genève (DDC, DPOF, OCBA, OCEV), Région de Nyon, Ville de Genève (Task force climat), Région AURA (DFOR), Etat.
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Fatières, Génie.ch, Après-GE, Après-VD, associations des consommateurs.

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → S'INFORMER N°1 / PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

La consommation d'objets par le public est une des principales sources de l'empreinte matière du Grand Genève. Cet impact a lieu principalement hors de la région, puisque c'est à l'étranger ou dans d'autres régions de Suisse ou de France qu'est produite la majorité des biens consommés ici ou que proviennent les matières premières nécessaires à leur production. La surconsommation de vêtements ou le remplacement fréquent des appareils électriques et électroniques dans notre région sont deux exemples courants de gaspillage de matière et d'énergie grise.

Réduire l'empreinte matière de la consommation de biens implique de consommer moins et mieux. Cette transformation des comportements de consommation actuels ne pourra pas se faire sans informer et sensibiliser les consommateur-trice-s, notamment sur la sobriété matérielle et sur l'empreinte matière. Il s'agit aussi d'encourager les consommateur-trice-s à adopter les pratiques circulaires qui réduisent l'utilisation et la transformation des objets et de la matière: l'emprunt ou la location, la seconde main (pas seulement se défaire d'objets inutilisés, mais aussi acquérir des objets déjà existants plutôt que des objets neufs), la réparation, le reconditionnement ou la transformation d'objet (réemploi de partie d'objets, surcyclage/upcycling), et seulement in fine le recyclage de la matière.

La transition vers un système économique circulaire exigera également de renforcer et promouvoir l'économie de la fonctionnalité (bibliothèques d'objets, location d'objets,

etc.), les acteurs de la seconde main, de la réparation, du reconditionnement des appareils, du réemploi d'éléments ou de matériaux (matériauthèques, etc.), et les filières de recyclage des matières.

Dans un contexte mondial d'épuisement progressif des matières premières non renouvelables, la valorisation des gisements de matières est en particulier appelée à devenir un enjeu de plus en plus stratégique pour notre région relativement pauvre en matières premières, en particulier celles issues des déchets électriques et électroménagers. À ce jour, en dehors de la communication sur le tri et le recyclage des déchets, peu d'informations sont transmises au public sur les chaînes de valorisation des objets et des matières.

Dans une région aussi hétérogène et étendue que le Grand Genève, les actions de sensibilisation et d'information sont à mener au niveau local, à proximité des lieux de résidence des personnes, afin de les adapter au mieux aux différents contextes locaux (cadres administratifs et juridiques, termes de référence, écosystème économique et associatif local, niveaux de revenu). Toutefois, l'échelon transfrontalier a un rôle à jouer pour coordonner le message des actions de sensibilisation et d'information, et échanger entre collectivités locales les expériences et meilleures pratiques. Il se doit aussi de communiquer sur le panorama général, dans les différentes parties du territoire du Grand Genève, de la sensibilisation et de l'information sur une consommation sobre et circulaire ainsi que sur les filières de recyclage des objets et des matières.



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Recenser les diverses actions d'information et de sensibilisation sur la consommation d'objets et les pratiques circulaires (réduire, réutiliser, réparer, recycler) dans les différentes parties du territoire du Grand Genève (canton de Genève, district de Nyon, différentes parties du pôle métropolitain du Genevois français), réalisées entre 2022 et 2024 ou prévues, et les analyser (instance publique émettrice, auteurs, publics ciblés, message, support/média utilisé).
- Identifier les différents freins à l'adhésion à l'économie circulaire des consommateurs (méconnaissance du

sujet, méconnaissance des impacts, méconnaissance des solutions, etc.) afin de mettre en place les mesures adéquates. Il sera nécessaire d'identifier le public cible et les acteurs à interviewer afin de réaliser ce diagnostic.

- Recenser les différentes filières de recyclage/élimination d'objets de consommation courants (vêtements, meubles, appareils électriques et électroniques, etc.) dans les différentes parties du Grand Genève en lien avec l'action de mise en place d'un Observatoire et d'une cartographie des filières (cf. action 3.6.1).



>>> Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire

- ☛ Organiser des ateliers pour échanger les expériences et les bonnes pratiques en matière de consommation d'objets et de pratiques circulaires, et coordonner les messages, notamment la logique de hiérarchisation des actions comportementales (réduire et faire preuve de sobriété > prolonger la durée de vie > reconditionner et réemployer des parties > recycler les matières) et la valorisation des acteurs contribuant aux pratiques circulaires.
- ☛ Proposer aux différentes parties du Grand Genève des exemples d'actions d'information et de sensibilisation

pour réduire l'empreinte matière de la consommation d'objets et promouvoir les pratiques circulaires, et encourager les collectivités publiques du Grand Genève à mener ou soutenir à l'échelon territorial le mieux approprié de telles actions.

- ☛ Communiquer au niveau du Grand Genève sur les activités transfrontalières communes (recensements, ateliers, bonnes pratiques en matière d'action d'information et de sensibilisation) et rendre accessible au public ces informations sur le site web du Grand Genève.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2025 : Clarification du bien fondé de la démarche sur le plan transfrontalier et, cas échéant, clarification de la co-animation franco suisse et des partenariats

SELON OPPORTUNITÉ

MISE EN PLACE DES CONDITIONS POUR MENER L'ACTION

- Identification des collectivités publiques des niveaux pertinents pour participer à un groupe de travail sur l'information et la sensibilisation pour une consommation sobre et circulaire des objets.
- Identification des acteurs chargés du recensement et de l'analyse des diverses actions d'information et sensibilisation existantes ou prévues.

PREMIÈRES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

- Recenser auprès des collectivités publiques pertinentes du Grand Genève les actions d'information et de sensibilisation existantes à destination du public afin de promouvoir une consommation sobre et circulaire; réaliser le diagnostic de freins; recenser également l'information sur les filières existantes de recyclage/élimination d'objets de consommation; analyser les données ainsi récoltées.

- Sur la base de l'analyse du recensement susmentionné, organiser un atelier transfrontalier de partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les actions d'information et sensibilisation pour une consommation sobre et circulaire.

- Communiquer au niveau du Grand Genève sur les recensements, les ateliers et leurs enseignements, notamment en rendant ces informations accessibles au public sur le site web du Grand Genève, et en encourageant les collectivités publiques à mener ou soutenir des actions de sensibilisation et d'information.

DÉPLOIEMENT DES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

- Poursuite ou démarrage, par les collectivités publiques de l'échelon territorial approprié, d'actions d'information et de sensibilisation auprès des consommateur-trice-s sur divers aspects de la consommation sobre et circulaire dans toutes les parties du Grand Genève.
- Suivi au niveau du Grand Genève des actions d'information et de sensibilisation menées (recensement, visibilité sur le site web).
- Organisation (si nécessaire) d'autres ateliers transfrontaliers de partage d'expérience et de bonnes pratiques.
- Bilan.



»»» Sensibiliser les usagers et les consommateurs aux enjeux de l'économie circulaire



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Région de Nyon, Canton de Genève (DDC, Ville de Genève (Agenda 21).
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Fatières, Génie.ch, Après-GE, Après-VD, associations des consommateurs, ADEME, Coord21, SANU durabilitas.
- **Suivi** : Canton de Genève (OCBA, OCEV, SMC), Ville de Genève (Task force climat).

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

Au sens des leviers d'action décrits dans la partie 1 du plan d'actions Pact'Matière au chapitre de la production et de la consommation, il convient de rendre l'économie du Grand Genève plus circulaire et locale en transposant les principes de l'éco-conception, la sobriété d'usage des ressources, la récupération, la réparation, le réemploi-réusage et le recyclage. Tout en réduisant la consommation irraisonnée de ressources planétaires, il s'agit également de favoriser l'usage de matières premières ou secondaires locales, pour tendre vers plus d'autonomie, induisant ainsi des bénéfices :

- ▮ **économiques** : sécurisation des approvisionnements et résilience en cas de crise (sanitaire, géopolitique, etc.), maintien et développement de l'économie locale, etc. ;
- ▮ **environnementaux** : réduction de l'empreinte matière des produits avec un contrôle accru sur l'ensemble du cycle de vie grâce à un ancrage local et une coopération entre les acteurs du territoire ;

- ▮ **sociaux** : création d'emplois, renfort de la coopération entre acteurs locaux, etc.

Cette évolution implique des changements profonds dans les modes de consommation, mais aussi de production, donc une totale implication des entreprises territoriales. Elles doivent pour cela s'appuyer sur un socle solide de convictions, de connaissances et de savoir-faire à développer, partager : l'enjeu de la communication, pour sensibiliser, informer, faire connaître prend ici une ampleur particulière et nécessite d'y consacrer une ambition dédiée.

Cette action vise à initier les bases d'une stratégie de communication, emmenant les entreprises du territoire vers plus de circularité dans leurs process.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Selon leur domaine d'activité, leur histoire, toutes les entreprises ne peuvent être considérées également et constituent en quelque sorte différents publics et donc autant de cibles. La communication doit s'attacher à tenir compte de cette diversité, pour fournir des propositions adaptées. Toutefois, dans ce cadre, deux principes directeurs émergent :

- ▮ Soutenir et accompagner les initiatives émanant du secteur privé : les échanges de pair-à-pair sont toujours les plus efficaces, car issus de demandes venues de l'interne et correspondant aux attentes du moment des différents acteurs impliqués.
- ▮ Conférer un rôle d'impulsion et de médiation aux acteurs publics du Grand Genève pour une vision partagée à l'échelle du territoire, et accompagner la fédération des énergies locales pour faire adhérer l'ensemble de l'écosystème économique.

Cette stratégie de communication doit donc être établie d'une part en veillant à accentuer des synergies locales

existantes, en leur donnant plus de reliefs et d'envergure, et d'autre part en créant des opérations nouvelles conçues dans une logique territoriale.

La dimension « réseau » sera donc déterminante et elle doit être au cœur de cette stratégie de communication :

- ▮ connaître et faire connaître, pour mettre en valeur les initiatives couronnées de succès, et les dupliquer.
- ▮ Étudier la pertinence d'une logique de marque, capable d'identifier cette dynamique territoriale et d'en renforcer les facteurs d'identité, sur et à l'extérieur du Grand Genève.
- ▮ Faire vivre et déployer plus largement les réseaux constitués de type Genie.ch ou Eclaira.fr, pour leur donner durablement les moyens de fédérer les entreprises et acteurs concernés dans une dynamique commune.
- ▮ Créer, organiser ou labelliser toute une série d'événements, capables de faire se rencontrer



Concevoir une stratégie de communication à destination des entreprises sur l'économie circulaire et la promouvoir dans le cadre des rencontres d'affaires transfrontalières

des acteurs économiques ou/et institutionnels. De rayonnement à l'échelle d'une filière locale ou au contraire à l'échelle internationale, ces événements sont des moments forts pour partager des solutions très opérationnelles comme pour découvrir des réussites de grande ampleur. Il s'agira dans un premier temps de s'appuyer sur les événements existants à

l'échelle du Grand Genève (Simodec, le forum économie circulaire transfrontalier, le salon EPHJ-EPMT-SMT, les conventions annuelles d'affaires organisées par l'ULCCI, le forum d'affaires franco-suisse à Genève, etc.) qui réunissent d'ores et déjà régulièrement les acteurs économiques du territoire franco-valdo-genevois.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

Malgré une forte dynamique locale, la coordination demeure la condition numéro un du succès de l'action. Pour s'appuyer sur une légitimité déjà existante, il serait nécessaire de la confier à un acteur déjà reconnu dans le milieu de l'économie circulaire: un.e membre issu.e de l'équipe Grand Genève Circulaire ou d'un réseau de type Genie.ch, pourrait être le.la mieux à même de piloter cette action.

Dans un premier temps, et dès l'adoption du Pact'Matière, il s'agira d'identifier précisément le groupe de travail représentatif de l'écosystème local «économie circulaire», puis de lui faire préciser les contours de l'action et de son ambition, et de les faire coïncider avec les moyens disponibles ou à mobiliser. L'appui d'un mandataire ayant une expérience reconnue dans ce type de démarche territoriale sera très probablement nécessaire: le cahier des charges de la mission à honorer sera un des moments clés de l'opération, il veillera notamment à:

- identifier les acteurs/réseaux/événements déjà existants;
- établir un plan d'actions à moyen et long terme en coordination avec les autres démarches mises en place dans le cadre du Pact'Matière et plus largement Grand Genève en Transition, en mutualisant des événements avec d'autres démarches territoriales;
- préciser si des filières ou des thématiques sont prioritaires;
- organiser des temps de rencontre et d'information avec les acteurs économiques/institutionnels susceptibles de contribuer durablement à l'action.

Dans un second temps, il conviendra de décliner les éléments produits et conçus collégialement, en accordant les moyens financiers idoines (un budget prenant en compte l'ensemble des postes de dépense associés au projet (ressources humaines, communication, coût des événements, etc.).



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation** : Région de Nyon, Canton de Genève (OCEI), PMGF.
- **Suivi** : Canton de Genève (DDC, OCBA, OCEV), Ville de Genève (Agenda 21).

- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : CIRIDD, Innovales, Génie.ch.

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / SE FORMER ET TRAVAILLER N°5



CONTEXTE DE L'ACTION

L'application des principes de circularité par les pouvoirs publics dans le domaine de la construction nécessite des changements de pratique, d'une part en matière de commande publique, et d'autre part en matière de transfert de matériaux d'excavation. Actuellement, ces principes de circularité sont marginaux dans les commandes publiques et les transferts des matériaux d'excavation de la Suisse vers la France, même avec un permis d'aménagement, sont excessifs et parfois inappropriés.

Dans ces deux domaines, ces changements de pratique se

heurtenant à différents freins.

L'accompagnement du changement se base sur le diagnostic des freins identifiés afin de les dépasser avec des leviers adéquats répertoriés par les modèles d'accompagnement du changement tels que le modèle transthéorique (MTT).

L'accompagnement du changement s'adresse à l'ensemble de la chaîne décisionnelle politico-administrative France-Suisse, soit les élus politiques, les donneurs d'ordre (commandes publiques).



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de définir une stratégie d'accompagnement du changement de comportement afin de permettre l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la fonction publique en matière de construction, via les commandes publiques et via les transferts des matériaux d'excavation.

Pour définir cette stratégie, un diagnostic des freins sera réalisé. Une fois les freins identifiés, des leviers de changement y seront associés et des mesures adéquates seront proposées. Le modèle transthéorique (MTT) illustré dans le tableau ci-dessous pourra être le cadre utilisé pour cette action.

L'ACTION CONSISTE À :

RÉALISER UN DIAGNOSTIC DES FREINS

Objectif : Identifier les freins à l'adoption des principes de l'économie circulaire par les agents de la fonction publique du Grand Genève.

Les freins sont soit d'ordre légaux, administratifs, de procédures, de ressources ou d'outils, de comportements. En l'état, les freins déjà estimés par expériences relèvent (1) de la méconnaissance de la problématique de la linéarité, des principes de circularité et des solutions envisageables pour appliquer ces principes, (2) de la méconnaissance du risque lié au changement de pratique, méconnu ou mal perçu, (3) du portage de ce risque, (4) d'un partage d'information/de compétences insuffisant (cf. tableau en annexe).

Un diagnostic par consultation des acteurs et analyses des process devra être réalisé. Il sera nécessaire au préalable d'identifier plus précisément le public cible et les acteurs à interviewer.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Objectif : proposer une stratégie de mise en œuvre de l'accompagnement au changement.

La stratégie se base sur :

- les freins, qui auront été complétés par diagnostic (enquête, questionnaire, interviews, etc.);
- les leviers, identifiés selon le modèle transthéorique (MTT);
- la priorisation des mesures ayant le plus d'impact, afin de dépasser l'ensemble des freins répertoriés. Certaines mesures ont déjà été pré-identifiées (voir le tableau en annexe). Le diagnostic permettra de valider leur pertinence.
- Mettre en œuvre les premières actions d'accompagnement au changement.

LIVRABLES

- Une stratégie d'accompagnement au changement de comportements pour les agents de la fonction publique du Grand Genève, avec des mesures concrètes permettant l'adoption des principes de l'économie circulaire dans l'octroi des marchés publics/de la commande publique en lien avec la construction.

ACTIONS LIÉES

- actions 3.3, 3.6.6



>>> Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS ▲

ÉTAPES CLÉS

2025 : Clarification de la co-animation franco-suisse et des partenariats

SELON OPPORTUNITÉ

Conditions à réunir pour la mise en œuvre de l'action : définir la gouvernance, le porteur de projet, le financement et la temporalité et identifier précisément le public cible (OCBA, OU, OCGC, CPEG, FTI, ACG, Communes, etc.).

→ Définir le porteur de projet puis concevoir le cahier des charges de l'étude et tout autre acteur pertinent, et affiner le budget.

→ Prestataire(s) (potentiellement un prestataire de chaque côté de la frontière avec une coordination entre ces prestataires) sélectionnés et mandat(s) lancé(s).

→ Réalisation du diagnostic des freins, avec identification du public cible. Certaines mesures concrètes pourront déjà être déclinées si le diagnostic le confirme (ex. : formation)

→ Définition de la stratégie d'accompagnement au changement.

→ Déploiement de la stratégie : à définir.

ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE



→ **Co-animation** : Canton de Genève (OCEV).

→ **Suivi** : Canton de Genève (OCBA, OCT), Région de Nyon (relai), Ville de Genève (Task force climat), Etat. Partenaires pressentis (liste non exhaustive) : CAUE (si mandat).

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.



Accompagner au changement de comportement au sein des collectivités publiques pour l'adoption des principes de l'économie circulaire dans la construction

ANNEXES

TABLEAU DES FREINS ET MESURES PRÉ-IDENTIFIÉS SELON LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU CHANGEMENT DU MTT



ETAPES DU CHANGEMENT	FREINS DÉJÀ ESTIMÉS > A COMPLÉTER	LEVIERS (MTT)	MESURES PRÉ-IDENTIFIÉES > A COMPLÉTER
PRISE DE CONSCIENCE	Méconnaissance de la problématique de la linéarité, des principes de circularité	<i>Informer</i> <i>Eveil émotionnel</i>	Sensibilisation Concernant les matériaux d'excavation, sensibilisation et formation des communes françaises au processus des permis d'aménager afin de renforcer l'application du code de l'urbanisme et son contrôle
MOBILISATION		<i>Susciter l'adhésion en montrant les avantages, susciter l'engagement</i> <i>Montrer sa responsabilité, son rôle</i>	Implication de la hiérarchie et des référents politiques (exemplarité) Impulsion politique et modification de la répartition des responsabilités dans le processus d'optimisation des appels d'offres vers plus de circularité de façon à ce que l'Etat porte cette responsabilité plutôt que l'ingénieur /l'agent de la fonction publique qui met en œuvre cette optimisation
DÉCISION DE NE PAS AGIR		<i>Donner une autre information pour voir les choses autrement</i>	
PRÉPARATION À L'ACTION	Méconnaissance des solutions envisageables pour appliquer ces principes Partage insuffisant d'informations/de compétences	<i>Information du comment faire, bonnes pratiques, bons process</i>	Conception de formations spécifiques ou Déclinaisons/partage de formations existantes Développer/Partager à l'échelle du Grand Genève des dispositifs de formation existants. Ex : formation continue courte sur la valorisation des matériaux minéraux de chantier (programme ECOMAT ^{GE}) ou dispositif THQMAT : faire en sorte que les matériaux utilisés aujourd'hui puissent être recyclés demain (réfléchir aux techniques constructives et aux matériaux) Modification de processus, optimisation de la chaîne de responsabilité Meilleure communication entre les autorités suisses qui délivrent (ou non) l'autorisation d'exportation et les collectivités françaises qui instruisent les demandes de permis d'aménagement et doivent en assurer la conformité
PASSAGE À L'ACTION	Méconnaissance du risque lié au changement de pratique, ou mal perçu Portage de ce risque	<i>Permettre de tester</i>	Permettre de tester au moins 1 mesure dans chaque territoire, avec retour d'expériences Pilotes sur les différents territoires Évaluation/Qualification du risque de telles modifications grâce à des projets pilotes
POUR SUIVRE L'ACTION		<i>Diminuer les efforts</i>	
NOUVEAU COMPORTEMENT			Valorisation des innovations et des actions exemplaires Valorisation de ces projets pilotes et des chantiers exemplaires

Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4 / COOPÉRER N°10



CONTEXTE DE L'ACTION

Au sens des leviers d'action décrits dans la partie 1 du plan d'actions PACTE, la présente action apporte une contribution aux principes suivants :

- 👉 En matière de production : **réduire les obstacles liés à la frontière** en faisant évoluer les règles en la matière,
- 👉 En matière de coopération : créer un contexte **favorable à l'expérimentation** et aux innovations.

afin d'améliorer de façon équilibrée et équitable les initiatives françaises et suisses d'économie circulaire au niveau du bassin de vie du Grand Genève.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mieux comprendre les enjeux de l'économie circulaire sous l'angle des contraintes douanières puis à évaluer les mesures spécifiques qui pourraient être prises afin de limiter l'impact de la frontière (douane) sur le développement des initiatives transfrontalières (les déchets deviennent des ressources).

- Label ou « passeport matériaux » pour les acteurs actifs dans les boucles.
- Régimes douaniers préférentiels au sein de zones dédiées, à l'image des zones franches.

MODALITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

LA DÉMARCHÉ DOIT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS SUIVANTS :

- 👉 Recenser et centraliser les dispositions administratives et fiscales en vigueur puis les diffuser sur une plateforme transfrontalière d'information sur les procédures douanières.
 - 👉 À l'échelle du Grand Genève et en lien avec l'action 3.6.1 relative à la cartographie des filières, identifier les domaines d'activité ou les filières les plus pertinentes, dont les potentiels de transition vers plus de circularité sont sensiblement diminués, voire bloqués du fait des restrictions et procédures douanières.
 - 👉 Établir des propositions de simplification administrative adaptée aux filières stratégiques retenues.
 - 👉 Étudier la faisabilité puis, le cas échéant, mettre en œuvre un dispositif permettant de limiter les formalités/coûts du passage en douane des matières concernées par les boucles de circularité. Les actions potentielles concernent :
 - Aide financière et aide technique.
- 👉 Etablir des liens avec d'autres territoires transfrontaliers (Bâle, Tessin) pour identifier des intérêts communs.
 - 👉 Organiser un lobbying auprès des autorités fédérales et françaises/européennes pour plaider la spécificité du bassin de production/consommation franco-valdo-genevois.
 - 👉 Examiner la faisabilité d'un statut d'exception au titre de l'expérimentation : territoire pilote (sur le modèle de la zone franche).
 - 👉 Recueillir l'expertise et l'accompagnement auprès de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).
 - 👉 Organiser une veille technique, administrative et politique en lien avec les négociations UE-Suisse (analyse des impacts directs et indirects de la mise en place de la taxe carbone aux frontières par exemple, suppression des droits de douane sur les produits industriels : [Abolition Droits de douane produits industriels - ccig.ch](https://www.abolitiondroitsdedouaneindustriels.ch/)).
 - 👉 Prendre en compte de l'évolution de la LPE sur les nouvelles obligations et possibilités en lien avec les enjeux de l'économie circulaire.



Faciliter le passage en douanes des ressources locales d'économie circulaire dans le Grand Genève



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS ▲

ÉTAPES CLÉS

2025 : Clarification de la co-animation franco-suisse et des partenariats

SELON OPPORTUNITÉ

ANALYSE

- Benchmark : expériences transfrontalières autres (Bâle + Tessin + MOT).
- Identification des partenaires économiques (faïtières) et territoriaux (agglomérations transfrontalières potentiellement intéressées) avec lesquels il s'agira de conduire le travail (puis assurer le lobbying auprès des instances fédérales, françaises et européennes).
- Choix des filières pertinentes (cas d'études pour la suite).
- Identification et analyse des composantes réglementaires, administratives et fiscales pour les passages en douane (> Mandats). Travail également à conduire avec l'OMC.

PISTES D'ACTION

- Repérage et approfondissement des leviers d'actions sur la simplification administrative et les incitations régionales.

- Constitution et animation des groupes de travail par filière retenue.

LOBBYING

- Organisation des temps d'échanges stratégiques auprès des autorités compétentes, sur la base des éléments issus des phases 1 et 2.
- Négociation autour de la faisabilité d'une expérimentation pilote sur le Grand Genève (« zone franche économie circulaire »).

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

- Mise en œuvre de la plateforme (ou portail) d'information sur les spécificités et les contenus des procédures douanières FR-CH (= Conception de la plateforme de son mode d'animation et de mise à jour).
- Mise en œuvre des mécanismes incitatifs (en lien avec l'action 3.6.7).
- Mise en place de l'expérimentation pilote sur une ou plusieurs filières stratégiques pertinentes.
- Suivi et évaluation.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

→ **Co-animation** : Canton de Genève (DPA), Etat - Douanes (sous réserve de confirmation).

→ **Suivi** : Canton de Genève (OCEV, OCBA) Région AURA (DEEP), Etat.

RÔLE DU GLCT : IMPULSION ET COORDINATION

Le GLCT joue un rôle clé pour initier des projets, mobiliser des partenaires en charge de les mettre en œuvre, identifier les points de blocage potentiels et les conditions pour les lever sur le plan transfrontalier. Les moyens qu'il peut mobiliser sont destinés à favoriser le dialogue transfrontalier et la collaboration entre les parties prenantes.

Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

Les matériaux de construction représentent un des principaux flux de matière du Grand Genève (3,5 millions de tonnes de matériaux d'excavation non pollués en 2018), mais peu sont réutilisés. Par exemple, seuls 14 % des matériaux d'excavation sont recyclés, le reste est utilisé en tant que remblai en gravière ou sous d'autres formes sur des distances de plus en plus lointaines.

Les contraintes principales qui freinent la circularité pour ces matériaux sont :

- 👉 Manque d'espaces de stockage des matériaux (enjeu foncier).
- 👉 Complexité juridique (statuts des matériaux) et logistique (réseaux ferrés et viaires) du passage

de la frontière avec des statuts différents selon les matériaux.

- 👉 Manque de coordination administrative et difficultés à intégrer de nouvelles pratiques.

Sont concernés ici par le périmètre de l'action **les matériaux d'excavation, les matériaux terreux et autres matériaux minéraux de chantier ainsi que les matériaux de construction écologiques, bas carbone et innovants**, soit les matériaux impliqués majoritairement dans le gros œuvre. Sont exclus les matériaux du second œuvre dits de réemploi (p. ex. porte, parquets, évier, paroi, poutre, etc.), en raison d'un niveau différent de maturité du marché.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif général est de renforcer et sécuriser les espaces et le foncier destiné aux activités circulaires afin de favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux issus de démolition et des chantiers, en vue de contribuer à l'objectif global de diviser l'empreinte environnementale de la construction par 2 d'ici 2035 fixé dans le cadre de l'étude « *Accélération de l'économie circulaire au sein du Grand Genève* » (SIG, État de Genève, Grand Genève, 2021) 🖱️

Dans un premier temps, cette action consiste à vérifier l'opportunité d'une telle planification du foncier à l'échelle transfrontalière : il s'agit de mieux qualifier les besoins en foncier, les contraintes liées à la frontière et au statut des matériaux et les enjeux économiques. Il s'agit également de mener un projet pilote de gestion d'un site de stockage à l'échelle du Grand Genève.

Dans un second temps et selon les résultats de l'étude d'opportunité, une étude de faisabilité sera menée et pourra déboucher sur un schéma directeur des sites de stockage et de valorisation.

DESCRIPTION PLUS DÉTAILLÉE DE LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION :

- 👉 Réaliser une étude d'opportunité sur la mise en place d'une planification des besoins en foncier à l'échelle du Grand Genève, en distinguant les différents types de matériaux :

- Collecter des informations sur les caractéristiques, volumes, localisation et disponibilité temporelle des matériaux.
- Sur cette base, définir le nombre de sites et infrastructures potentiels de stockage et de valorisation, temporaires ou pérennes nécessaires, leur localisation possible, les structures logistiques associées.
- Identifier les freins administratifs :
 - Lister les défis juridiques et logistiques liés à la frontière en fonction du statut des matériaux.
 - Identifier des solutions pour faciliter la coordination administrative et l'intégration des nouvelles pratiques (communication, formation, etc.).
- Tester la gestion transfrontalière d'un site de stockage pilote.

- 👉 Étudier les possibilités de développer une bourse aux matériaux (inclus benchmark de l'existant - Madaster.ch, Salza.ch, etc.).



>>> Planifier les besoins en foncier pour le réemploi, le recyclage et le stockage de tous les matériaux minéraux, terreux ou biosourcés de chantier

LIVRABLES POUR LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION

- ☛ Une étude d'opportunité.
- ☛ Retour d'expériences du test sur un site de stockage pilote.
- ☛ Des recommandations pour faciliter la coordination administrative au niveau du Grand Genève.
- ☛ Des recommandations pour le développement d'une bourse aux matériaux sur le Grand Genève.

ACTIONS LIÉES

- ☛ Action: 3.6.4

CONDITIONS À RÉUNIR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- ☛ Définir le porteur de projet et la temporalité.
- ☛ Consulter les différentes parties prenantes et prendre en compte les enjeux économiques transfrontaliers (points de vigilance soulevés par les acteurs de la filière).

- ☛ Les différents matériaux (excavation, issus de la déconstruction, matériaux terreux, etc.) doivent être définis et distingués dans l'étude d'opportunité.
- ☛ Nécessité de tenir compte des raccordements aux réseaux ferrés et viaires.
- ☛ Nécessité de tenir compte des schémas directeurs existants (par exemple le plan directeur des décharges de type A pour les matériaux d'excavation non pollués à Genève).

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS UN DEUXIÈME TEMPS ET EN FONCTION DES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PHASE DE L'ACTION

- ☛ Etudier les possibilités de développer un label transfrontalier (notamment sur le modèle GRTA) pour les matériaux minéraux issus de la déconstruction et du recyclage en lien avec l'action 3.6.8.



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

2026: ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

- **D'ici fin 2025**: définir le porteur de projet, concevoir le cahier des charges de l'étude d'opportunité et choisir le prestataire

- **D'ici fin 2026**: finalisation de l'étude d'opportunité

2027: ÉTUDE DE FAISABILITÉ

- étude de faisabilité en fonction des résultats de l'étude d'opportunité



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Co-animation**: Canton de Genève (OCEV, DPA), Région AURA (DEEP).

- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)**: FTI, entreprises de la construction, faitières, UNICEM.

- **Suivi**: Canton de Genève (DPOF, OCAN, OCBA, OCT), Région de Nyon, PMGF, Département 74.

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

En intégrant dans les marchés publics des critères liés à l'économie circulaire, l'Etat et les collectivités publiques ont ici l'opportunité d'assurer un rôle d'exemplarité et de créer de nouveaux marchés sans distorsion de la concurrence. L'objectif de cette action est donc de donner les outils nécessaires à l'évolution des pratiques de la commande publique en développant des critères de circularité, par

exemple dans les domaines de la construction ou de l'alimentation.

Plus généralement la circularité dans tous les types d'achats publics pourra être étudiée, notamment via les guides ou chartes d'achats circulaires (par exemple le guide des achats circulaire de la Confédération ici : <https://www.woeb.ch/fr/documents/guide-pour-des-achats-circulaires>).



DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin de proposer des critères de circularité pour la commande publique, il est tout d'abord nécessaire de réaliser un état des lieux des critères et mécanismes existants, pour pouvoir identifier les critères possibles et ensuite évaluer leur faisabilité. Cela nécessitera d'inclure toutes les parties prenantes, publiques et privées, et donc de choisir des domaines « pilotes », tels que celui de la construction ou des achats responsables par exemple.

L'ACTION CONSISTE À :

- Réaliser un benchmark de critères de circularité dans les différents systèmes de commandes publiques du Grand Genève, d'autres cantons/pays/UE
 - Inclure un benchmark de potentiels labels existants même si cela dépasse le cadre des appels d'offres publics.
- Inventorier les critères de circularité adaptés pour la commande publique, en concevoir de nouveaux si nécessaire, les décrire et les tester.
 - Inclure leur faisabilité, y compris juridique/réglementaire et coûts.
 - Tester ces critères sur des pilotes: 1 par territoire, avec retour d'expériences.

- Définir une liste finale de critères, avec des recommandations concrètes pour les donneurs d'ordres publics.

LIVRABLES :

- Un guide des critères de circularité pour la commande publique.
- Une stratégie de mise en œuvre :
 - Un plan de communication pour diffuser le guide auprès des donneurs d'ordre et promouvoir son originalité et l'exemplarité de la démarche transfrontalière auprès des autorités administratives de rang national et européen.
 - Des mesures d'accompagnement au changement (lien avec la fiche action 3.6.4 - Ac. Changement de comportement)

ACTIONS LIÉES :

- Action n°3.6.1 - Cartographie et observatoire (avoir des indicateurs quantitatifs en lien avec les matériaux réemployés, recyclés) et 3.6.4.



>>> Adopter des critères de circularité dans l'octroi des marchés publics



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

MODALITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Conditions à réunir pour la mise en œuvre de l'action
 - Définir le porteur de projet, la temporalité et le budget. Une gouvernance tripartite opérationnelle est nécessaire
 - Identifier les domaines et sites pilotes potentiels
 - Lancer un mandat qui réalise le benchmark sur chacun des territoires, conçoit une liste commune de critères de circularité potentiels, évalue leur coût et faisabilité, les tests sur 3 sites pilotes pour aboutir au guide des critères de circularité
 - L'appropriation du guide par les donneurs d'ordre est une étape clé et nécessite un soutien politique, une campagne de diffusion percutante et de solides mesures d'accompagnement aux changements.
- Actions à mettre en œuvre dans un deuxième temps et en fonction des résultats de la première phase de la fiche action :
 - Étudier les possibilités de développer des labels transfrontaliers (par exemple dans la construction : pour les matériaux minéraux issus de la déconstruction et du recyclage (lien avec la fiche action 3.6.6. Besoins en foncier)). Ce label pourrait être utilisé comme critère de circularité.
 - Voir s'il est pertinent d'adapter le guide pour inclure tous les donneurs d'ordre y compris privés

- Creuser les possibilités d'adaptation des normes (par exemple dans la construction : normes SIA constituant des obstacles à la circularité)

ÉTAPES CLÉS

- Définir le porteur de projet puis concevoir le cahier des charges de l'étude (PMGF, Office cantonal de l'environnement et tout autre acteur pertinent).
- Prestataire(s) (potentiellement un prestataire de chaque côté de la frontière avec une coordination entre ces prestataires) sélectionnés et mandat(s) lancé(s).
- Benchmark, critères de circularité inventoriés, évalués, projets/sites pilotes identifiés pour le test des critères.
- Critères testés sur chacun des territoires, mise en commun des retours d'expérience.
- Guide des critères de circularité finalisé, stratégie de mise en œuvre du guide définie, formations accompagnant le guide conçues.
- Diffusion du guide et mise en œuvre des mesures d'accompagnement du changement, y compris les formations accompagnant le guide.



ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE

→ **Co-animation** : Canton de Genève (OCEV).

→ **Suivi** : Canton de Genève (OCBA, OCT), Région de Nyon (relai), Région AURA (DEEP), AURA EE (à confirmer), Etat Ville de Genève (Task force climat). Partenaires pressentis (liste non exhaustive) : CAUE (si mandat)

RÔLE DU GLCT : ACCOMPAGNEMENT

Le GLCT a pour rôle de contribuer, d'accompagner, de faciliter, d'inciter, de coordonner et de suivre les actions. Leur mise en œuvre opérationnelle étant du ressort des autorités compétentes, le GLCT ne se substitue pas à elles. Il peut apporter une contribution financière ou RH pour faciliter la dimension transfrontalière en développant les conditions de collaboration (montage Interreg / recherche de financements tiers, analyse de faisabilité...) et en veillant ou en assurant une communication/promotion équilibrée à l'échelle de l'agglomération.

Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du Grand Genève

FONCTIONS TERRITORIALES ASSOCIÉES → PRODUIRE ET CONSOMMER N°4



CONTEXTE DE L'ACTION

LES ENJEUX SUIVANTS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS :

- ✚ Méconnaissance, de part et d'autre de la frontière, des quantités et qualités des gisements de textiles usagés selon les sources de collecte.
- ✚ Méconnaissance des capacités existantes de réemploi, réutilisation et recyclage des textiles sur le territoire du Grand Genève.
- ✚ Répartition géographique inégale des compétences en matière de recyclage des textiles, ou inexistence ou sous-développement de filières de recyclage de certaines matières textiles (notamment les textiles synthétiques).
- ✚ Saturation des filières locales de réemploi des habits (dépassement des capacités locales d'absorption des habits de seconde main) ce qui a pour conséquence

qu'une part non négligeable d'habits collectés n'est pas triée et/ou est revendue à des acteurs qui les exportent à l'étranger, perdant ainsi la traçabilité, et déstabilisant les marchés locaux de vêtements ainsi que la gestion locale des déchets textiles et ses polluants associés.

- ✚ Des acteurs du réemploi et de la réutilisation des textiles qui peinent à maintenir financièrement leur activité.

Cette action vise à développer une meilleure compréhension des gisements de textiles usagés sur les plans quantitatifs et qualitatifs, à caractériser les capacités de réemploi, réutilisation et recyclage sur le territoire, à mettre en réseau les compétences et les acteurs, à soutenir l'innovation et encourager le développement de nouvelles boucles circulaires (en particulier de réemploi, réutilisation et recyclage de matières textiles).



DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour l'ensemble de la filière textile, l'objectif est d'évaluer le gisement potentiel et la capacité du territoire en matière de réemploi et de réutilisation dans un premier temps, et en matière de recyclage dans un second temps. L'orientation de ces textiles vers leurs réemploi, réutilisation ou recyclage est dictée par leur qualité. Cette action distingue ainsi deux types de textiles : d'une part ceux collectés auprès du grand public par les acteurs associatifs et sociaux (boîtes de collecte à disposition sur le territoire et dons en direct), de qualité très hétérogène, d'autre part ceux issus du secteur industriel (par exemple hôtellerie, blanchisserie industrielle), de qualité a priori plus homogène. Le type de recyclage (boucle ouverte ou fermée) sera guidé par la qualité du textile en visant une exploitation la plus efficiente possible de la matière à disposition.

CETTE ACTION CONSISTE À :

- ✚ 1. Pour les textiles issus de la collecte auprès du grand public des acteurs associatifs et sociaux (vêtements et linge de maison usagés issus des boîtes de collecte de la coordination textile et des dons) : soutenir les démarches transfrontalières en cours, notamment :
 - le projet Interreg STAR3 (synergies transfrontalières pour le recyclage des matières textiles et plastiques);
 - le projet européen ASTER (Alpine Solutions for the Transition of the textile plastic Equipment industry and

the harmonization of interregional 5R stratégies) qui vise à réduire la production des déchets textiles et plastiques à la source, notamment par l'éco-conception, et d'optimiser la gestion des flux de déchets dans les Alpes.

- ✚ 2. Pour les textiles issus du secteur industriel, comme les blanchisseries industrielles, l'hôtellerie et la restauration, lancer une étude qui vise :
 - l'évaluation à l'échelle du Grand Genève des gisements (quantité et qualité) et des débouchés pour les textiles industriels;
 - la mise en réseau les acteurs;
 - La conception des conditions-cadres (financières et juridiques) permettant aux acteurs du réemploi de rester concurrentiels avec le secteur du neuf.

Une mise en commun des résultats et des retours d'expériences de ces deux sous-actions sera nécessaire entre les différentes parties prenantes.

CONDITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

- ✚ S'assurer de la bonne coordination et complémentarité des différentes démarches en cours et à mettre en œuvre.
- ✚ Mettre en place un comité opérationnel pour le lancement et le suivi de l'étude sur les textiles issus du secteur industriel.



>>> Identifier et évaluer les flux de matière textile usagée, les capacités de tri, les filières de réemplois et de valorisation au sein du territoire du Grand Genève



MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

DÉJÀ DÉMARRÉE > DÉMARRAGE EN 2026-2027 > DÉMARRAGE SELON OPPORTUNITÉS

ÉTAPES CLÉS

- **2e semestre 2024 - fin 2026** pour le projet Interreg Star3
- En cours de définition pour le projet européen ASTER sur la gestion des textiles et plastiques dans l'arc alpin.
- **D'ici fin septembre 2025** : Concevoir le cahier des charges de l'étude (PMGF, Office cantonal de l'environnement et tout autre acteur pertinent).
- **D'ici fin 2025** : prestataire(s) (potentiellement un prestataire de chaque côté de la frontière avec une coordination entre ces prestataires) sélectionnés et mandat(s) lancé(s).
- **D'ici fin 2026** : étude terminée.

ACTEURS ET ACTRICES DE LA MISE EN ŒUVRE



- **Co-animation** : Institut du textile (chef de file Star3), Démarche - société coopérative (chef de file Star3).
- **Partenaires pressentis (liste non exhaustive)** : Caritas GE, centre social protestant, Centre technique de la plasturgie, Reed, CTFC
- **Suivi** : Canton de Genève (OCEV), Ville de Genève (Agenda 21), Région AURA (DIRECO), Etat.

RÔLE DU GLCT : SUIVI

Le GLCT recueille les éléments concernant le bon déroulement de l'action transfrontalière par les parties prenantes, la production des livrables et le respect du calendrier. Il collecte les données de suivi (indicateurs de moyens et/ou de résultats). Il met à disposition les indicateurs et les diffuse auprès des partenaires. Il fait le lien entre les différents groupes de travail sur des sujets liés. En accord avec les parties prenantes en charge de l'action, il peut assurer la diffusion des résultats à l'échelle transfrontalière.



GLCT Grand Genève
 Présidence du Conseil d'Etat
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain
 du Genevois français**
 T +33 (0)4 50 04 54 08
 infos@grand-geneve.org

Région de Nyon
 T +41 (0)22 361 23 24
 info@regiondenyon.ch

**République et
 Canton de Genève**
 T +41 (0)22 546 73 40
 grand-geneve@etat.ge.ch